COUR SUPRÊME DU MALI

-*-*-*-*-*-*-*-*-

SECTION DES COMPTES

-*-*-*-*-*-*-*-*-

RÉPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple-Un But-Une Foi

-*-*-*-*-*-*-*-*-

COUR SUPREME
DU MALI

RAPPORT ANNUEL DE VERIFICATION DES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES

EXERCICE 2019

DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

DELIBERE……6

SYNTHESE DU RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES……8

INTRODUCTION……29

SITUATION DES PARTIS POLITIQUES AYANT DEPOSE LEURS COMPTES FINANCIERS DE L'ANNEE 2019……33

TRAVAUX DE VERIFICATION DES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES…..……...37

ACTION DEMOCRATIQUE POUR LE CHANGEMENT ET L'ALTERNANCE AU MALI (A.D.C.A.M.)……38

ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE AU MALI –PARTI AFRICAIN POUR LA SOLIDARITE ET LA JUSTICE (ADEMA – P.A.S.J)……43

ALLIANCE DEMOCRATIQUE POUR LA PAIX (A.D.P. – MALIBA)……49

ALLIANCE DES FORCES PANAFRICAINES (A.F.P. – BEJE FANGA)……54

ALLIANCE NATIONALE POUR LA CONSTRUCTION (A.N.C.)……60

ALLIANCE DES NATIONALISTES CONVAINCUS POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI (A.N.C.D-MALI)……65

ALLIANCE POUR CONSTRUIRE (A.P.C.)……71

ALLIANCE POUR LE MALI (A.P.M. -MALIKO)……77

ALLIANCE POUR LA REPUBLIQUE (A.P.R.)……82

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITE AU MALI/CONVERGENCE DES FORCES PATRIOTIQUES (A.S.M.A. – C.F.P.)……87

BLOC DES ALTERNANCES POUR LA RENAISSANCE, L'INTEGRATION ET LA COOPERATION AFRICAINE (B.A.R.I.C.A.)……92

BLOC UNIVERSITAIRE POUR LE CHANGEMENT (B.U.C.)……97

CONCERTATION DEMOCRATIQUE (C.D.)……104

CONVENTION SOCIALE DEMOCRATE (C.D.S.)……109

CONVENTION NATIONALE POUR UNE AFRIQUE SOLIDAIRE –FASO HERE (C.N.A.S –FASO HERE)……115

CONGRES NATIONAL D'INITIATIVE DEMOCRATIQUE (C.N.I.D.- F.Y.T.)……120

CONVENTION NATIONALE POUR L'UNION FASO DJON TON (C.N.U. – FASO DJO TON)……126
CONVERGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI (C.O.D.E.M.)……..…..132
COALITION POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI (CO.DE.MA-KODUMA)…..……..137
CONVENTION DE REFLEXION ET D'ACTION POUR LE MALI (C.O.R.E.A.M.)…….....142
CONGRES POPULAIRE MALIEN POUR LA RENNAISSANCE (C.P.M.R.)……147
FRONT AFRICAIN POUR LA MOBILISATION ET L'ACTION (F.A.M.A)……..…..……..154
FORCES ALTERNATIVES POUR LE RENOUVEAU ET L'EMERGENCE AN KA WULI (FARE, AN KA WULI)…….……159
FORCE CITOYENNE ET DEMOCRATIQUE (F.C.D)…….……..……165
FRONT POUR LE DEVELOPPEMNT DU MALI – MALI NIETA JEKULU (F.D.M. – M.N.J.)……170
FRONT POPULAIRE MALIEN (F.P.M)…….....……176
PARTI JAMAA……..……..……182
MOUVEMENT AFRICAIN POUR LA DEMOCRATIE ET L'INTEGRATION (M.A.D.I.)…....188
MOUVEMENT CITOYEN AMADOU TOUMANI TOURE (MC-ATT)..…….……...…..193
MOUVEMENT POUR L'INDEPENDANCE, LA RENAISSANCE ET L'INTEGRATION AFRICAINE (M.I.R.I.A.)……..…….…..…198
MOUVMENT POUR UN DESTIN COMMUN (MO.DE.C)……...……..204
MOUVEMENT NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT (MONADE FASO-GNETA)…...209
MOUVEMENT DES PATRIOTES POUR LA JUSTICE SOCIALE (M.P.J.S.)……..…..……214
MOUVEMENT PATIOTIQUE POUR LE RENOUVEAU (M.P.R.)…….....…….219
MOUVEMENT DES POPULATIONS LIBRES, UNIES ET SOLIDAIRES/RASSEMBLEMENT MALIEN POUR LE TRAVAIL ET L'ALTERNANCE (RA.MA.T.A/ P.L.U.S) ……....225
MOUVEMENT SOCIAL POUR LE RENOUVEAU (M.S.R)…….....231
PARTI POUR L'ACTION CIVIQUE ET PATRIOTIQUE (P.A.C.P.)…….....236
PARTI POUR LA RENAISSANCE NATIONALE (PA.RE.NA.)……....……241
PARTI AFRICAIN POUR LE RENOUVEAU ET L'INTREGRATION (P.A.R.I.)…..…..……246
PARTI CITOYEN POUR LE RENOUVEAU (P.C.R.)……..……...……251
PARTI POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA SOLIDARITE (P.D.E.S.)……..……..……..256

PARTI DE LA DIFFERENCE AU MALI (P.D.M.)……262
PARTI DEMOCRATIQUE DU PEUPLE MALIEN (P.D.P.M.)……267
PARTI POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE SOCIAL (P.D.S.)……272
PARTI ECOLOGISTE DU MALI (P.E. DU MALI)……277
PARTI POUR L'EDUCATION, LA CULTURE, LA SANTE ET L'AGRICULTURE AU MALI (P.E.C.S.A.M.)……284
PARTI ECOLOGISTE POUR L'INTEGRATION (P.E.I.)……290
PARTI ELAN PATRIOTIQUE (P.E.P. FASO N'GNETA KANOU)……296
PARTI HUMANISTE MALIEN DES DROITS HUMAINS (P.H.M.D.H.)……301
PARTI DE L'INDEPENDANCE, DE LA DEMOCRATIE ET DE LA SOLIDARITE (P.I.D.S.)……306
PARTI INNA MALI BANNE FASO LILY (P.I.M.B. –FASO LILY)……312
PARTI RENOUVEAU DEMOCRATIQUE ET DU TRAVAIL (P.R.D.T.)……317
PARTI POUR LA RESTAURATION DES VALEURS DU MALI (P.R.V.M - FASOKO)……322
PARTI SOCIAL DEMOCRATE (P.S.D.)……328
PARTI SIKIKAFO OYEDAMOUYE (P.S.O.)……333
PARTI POUR LA SOLIDARITE ET LE PROGRES (P.S.P.)……338
PARTI SOCIALISTE POUR LE RENOUVEAU (P.S.R.)……343
PARTI SOCIALISTE PS – YELEEN KURA……348
PARTI POPULAIRE DU MALI POUR LE CHANGEMENT – PARTI SOCIALISTE (P.P.M.C - PS)……353
PARTI POPULAIRE POUR LE PROGRES (P.P.P – JAMA JIGUI)……358
RASSEMBLEMENT MALIEN POUR LE TRAVAIL (RA.MA.T.)……365
RASSEMBLEMENT DES REPUBLICAINS (R.D.R.)……370
RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE (R.D.S.)……376
RASSEMBLEMENT DES ECOLOGISTES DU MALI (R.E.M.)……381
RASSEMBLEMENT POUR LA JUSTIVE ET LE PROGRES (R.J.P.)……386
RASSEMBLEMENT POUR LA JUSTICE ET LA SOLIDARITE (R.J.S.)……391
RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI (R.p.D.M)……396
RASSEMBLEMENT POUR LE MALI (R.P.M.)……401

SOLIDARITE AFRICAINE POUR LA DEMOCRATIE ET L'INDEPENDANCE (S.A.D.I.)….406
SYNERGIE POUR UN NOUVEAU MALI (SYNOUMA)……..…….412
UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT (U.D.D.)……..417
UNION DES FORCES DEMOCRATIQUES (U.F.D.)……..…….422
UNION MALIENNE POUR LA REPUBLIQUE ET LA DEMOCRATIE (U.M.P.R.D.)……..428
UNION MALIENNE DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN (U.M.-R.D.A. FASO JIGI)……..…….433
UNION NATIONALE POUR LA RENAISSANCE (U.N.P.R – FASO DAMBE -TON)…….439
UNION ANKA BOLO DI GNOGON MA……..……...445
UNION POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE (U.P.D.)…….……..…….450
UNION POUR LA PAIX ET LA STABILITE (U.P.S.)…….…….456
UNION POUR LA REPUBLIQUE ET LA DEMOCRATIE (U.R.D.)……462
UNION DES PATRIOTES POUR LA REPUBLIQUE (U.R.P.)…….…….....468
UNION DES PATRIOTES POUR LE RENOUVEAU (U.P.P.R.)……..…..…...474
YELEMA, LE CHANGMENT (YELEMA)……..…..…...480
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS……..…...485

DELIBERE

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi n° 05–047 du 18 août 2005, les Partis Politiques sont tenus de déposer au plus tard le 31 mars de chaque année leurs comptes annuels de l'exercice précédent auprès de la Section des Comptes de la Cour Suprême.

Cette juridiction établit au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, un rapport annuel de vérification des Comptes des Partis Politiques de l'exercice précédent qui est rendu public.
Le présent rapport a été établi dans ce cadre.

En application des dispositions de l'article 116 de la loi N° 2016-046 du 23 septembre 2016 portant loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle, la Section des Comptes, siégeant en Chambres réunies le 22 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur Mama SININTA, Président de la Section des Comptes de la Cour Suprême, a délibéré et adopté le rapport annuel de vérification des comptes annuels de quatre-vingt-deux (82) Partis Politiques qui ont présenté un compte annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ce rapport est établi sur la base des documents communiqués, au préalable par les Partis Politiques et après qu'il a été tenu compte, quand il y avait lieu, des renseignements complémentaires fournis par ceux-ci à la Section des Comptes.

Etaient présents :

- Monsieur Mama SININTA : Président de la Section des Comptes ;
- Madame Lala SIDIBE : Présidente de la Chambre de Contrôle et de jugement des comptes des organismes personnalisés ;
- Monsieur Abdoulaye SOW : Président de la Chambre de Contrôle et de jugement des comptes des opération financières des Institutions de la République et des Administrations de l'Etat ;

- Monsieur Smaïla DOUYON, Président de la Chambre de Contrôle et de jugement des comptes des collectivités ;
- Messiers Seydou MALLET, Papa Toyo COULIBALY, Sory Ibrahima SISSAO, Oumar Idriss BERTHE, Kalilou KEITA, Madame TEMBELY Assetou Konimba TRAORE tous Conseillers.

Etait présent et a participé aux débats, Monsieur Yaya KONE, Avocat Général avec l'assistance de Maître KEITA Coumba TOURE, Greffier en chef , chef de Section assurant le Secrétariat des Chambres réunies.

Etaient excusés :

-Madame Goundo SAKILIBA Présidente de la Chambre de contrôle des programmes et projets de développement financés sur ressources intérieures et extérieures ;

-Messiers Babadian DIAKITE, Abdou Sounkalo COULIBALY et Harouna NDIAYE, tous Conseillers.

Fait à Bamako, le 22 décembre 2020

La Secrétaire de séance

Me KEITA Coumba TOURE

Le Président de séance

Mama SININTA

Chevalier de l'Ordre National

SYNTHESE DU RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant loi organique, fixant l'organisation, les règles de fonctionnement et la procédure suivie devant elle, la Section des Comptes, vérifie les comptes des Partis Politiques.

En outre l'article 119 de la même loi organique précise que la Section des Comptes peut également exercer, dans les conditions fixées par voie réglementaire, le contrôle de tout organisme bénéficiant, sous quelque forme que ce soit, du concours financier ou de l'aide économique de l'Etat ou les collectivités territoriales, les organismes personnalisés et ceux agissant au nom de l'Etat.

Enfin la loi n°05-047 du 18 août 2005 portant charte des partis politiques dispose en son article 27 que : « les Partis politiques sont tenus de déposer au plus tard le 31 mars de chaque année leurs comptes annuels de l'exercice précédent auprès de la Section des Comptes de la Cour Suprême.

Cette juridiction établit au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, un rapport annuel de vérification des comptes de l'exercice précédent qui est rendu public.

Ce rapport doit faire ressortir le compte général des recettes des activités lucratives du parti et l'état de déclaration des dons, legs et libéralités.

La Section des Comptes procède à la vérification de la moralité des recettes et des dépenses, ainsi que la sincérité des comptes du parti…… »

Au regard de ces dispositions législatives, la Section des Comptes a procédé à la vérification des comptes des partis politiques au titre de l'exercice 2019.

I. DU DEPOT DES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES A LA SECTION DES COMPTES :

Au 31 mars 2020, la Section des Comptes a reçu les comptes annuels de quatre vingt trois (83) Partis Politiques dont une (01) lettre d'information du Parti « Rassemblement pour la Justice et le Social (R.J.S.) » ayant pour objet sa fusion avec le Parti « Alliance Démocratique pour la Paix – MALIBA (ADP-MALIBA) ».

La situation du dépôt des comptes se présente comme suit :

N° d'ordre	Date d'arrivée	N° d'enregistrement	Libellé	Sigle
1	02/03/2020	104	Parti Démocratique du Peuple Malien	PDPM
2	02/03/2020	105	Union des Patriotes pour le Renouveau	UPPR
3	03/03/2020	109	Bloc Universitaire pour le Changement	BUC
4	06/03/2020	123	Congrès Populaire Malien pour la Renaissance	CPMR
5	09/03/2020	128	Mouvement Patriotique pour le Renouveau	MPR
6	13/03/2020	135	Parti Socialiste pour le Renouveau	PSR
7	17/03/2020	144	Parti Jamaa	JAMAA
8	17/03/2020	146	Parti pour la Restauration des Valeurs du Mali	PRVM-FASOKO
9	19/03/2020	151	Rassemblement pour le Développement et la Solidarité	RDS
10	24/03 2020	159	Force Citoyenne et Démocratique	FCD
11	24/03 2020	162	Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Intégration Africaine	MIRIA
12	24/03 2020	163	Convention Nationale pour une Afrique Solidaire-Faso Hèrè	CNAS-Faso Hèrè
13	24/03 2020	165	Parti Africain pour le Renouveau et l'Intégration	PARI
14	25/03/2020	173	Alliance des Nationalistes Convaincus pour le Développement du Mali	ANCD-MALI
15	25/03/2020	174	Rassemblement pour la Justice et le Social	RJS
16	25/03/2020	177	Convention Nationale pour l'Union-	CNU- FASO DJO

			Faso Djo Ton	TON
17	25/03/2020	178	Rassemblement des Ecologistes du Mali	REM
18	27/03 2020	179	Mouvement National pour le Développement-Faso-Gneta	MONADE
19	27/03/2020	180	Rassemblement Malien pour le Travail	RAMAT
20	27/03/2020	181	Parti pour le Développement et le Social	PDS
21	27/03/2020	182	Mouvement citoyen pour l'Alternance le Travail et la Transparence	MC-ATT
22	27/03/2020	185	Parti populaire du Mali pour le changement-Parti socialiste	PPMC-PS
23	27/03/2020	186	Mouvement des Populations Libres, Unies et Solidaires/Rassemblement Malien pour le Travail et l'Alternance	RAMATA/MPLUS
24	27//03/2020	189	Union pour la Paix et la Stabilité	UPS
25	30/03/2020	192	Parti Sikikafo Oyédamouyé	PSO
26	30/03/2020	193	Alliance Démocratique pour la Paix-MALIBA	ADP-MALIBA
27	30/03/2020	194	Coalition pour le Développement du Mali	CODEMA-KODUMA
28	30/03/2020	195	Alliance Nationale pour la Construction	ANC
29	30/03/2020	196	Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance	SADI
30	30/03/2020	198	Parti pour le Développement Economique et la Solidarité	PDES
31	30/03/2020	199	Action Démocratique pour le Changement et l'Alternance au Mali	ADCAM
32	30/03/2020	200	Alliance des Forces Panafricanistes	AFP
33	30/03/2020	201	Parti pour la Solidarité et le Progrès	PSP
34	30/03/2020	202	Parti du Renouveau Démocratique et du Travail	PRDT
35	30/03/2020	203	Synergie pour un nouveau Mali	SYNOUMA
36	30/03/2020	204	Rassemblement pour la Justice et le Progrès	RJP
37	30/03/2020	205	Parti pour l'Education, la Culture, la Santé et l'Agriculture au Mali	PECSAM
38	30/03/2020	206	Parti Social-Démocratie	PSD
39	30/03/2020	208	Parti Inna Mali Bane-Faso Lily	P.I.M.B-Faso Lily
40	30/03/2020	209	Alliance pour la République	APR
41	30/03/2020	211	Parti Ecologiste du Mali	PE du MALI
42	30/03/2020	212	Parti Ecologiste pour l'Intégration	PEI
43	31/03/2020	214	Union Ankan Bolo Di Gnogon Ma	Union Ankan Bolo

				Di Gnogon Ma
44	31/03/2020	215	Rassemblement pour la Justice et le Social	RJS
45	31/03/2020	216	Parti Socialiste	PS-YELEEN KURA
46	31/03/2020	217	Rassemblement des Républicains	RDR
47	31/03/2020	221	Forces Alternatives pour le Renouveau et l'Emergence	FARE AN KA WULI
48	31/03//2020	222	Parti Humaniste Malien des Droits Humains Adamaden Ya Ton	PHMDH-Adamaden Ya Ton
49	31/03/2020	223	Union des Forces Démocratiques	UFD
50	31/03/2020	224	Union Nationale pour la Renaissance	UNPR
51	31/03/2020	226	Parti pour l'Action Civique et Patriotique	PACP
52	31/03/2020	227	Mouvement Africain pour la Démocratie et l'Intégration	MADI
53	31/03/2020	228	Parti de l'Indépendance, de la Démocratie et de la Solidarité	PIDS
54	31/03/2020	230	Parti Concertation Démocratique	CD SIGUI KAFO TON
55	31/03/2020	231	Parti Elan Patriotique	PEP
56	31/03/2020	232	Mouvement Social pour le Renouveau	MSR
57	31/03/2020	233	Union pour la Paix et Démocratie	UPD
58	31/03/2020	234	Parti Citoyen pour le Renouveau	PCR
59	31/03/2020	236	Bloc des alternances pour la Renaissance, l'Intégration et la Coopération Africaine	BARICA
60	31/03/2020	237	Union Malienne pour la République et la Démocratie	UMPRD
61	31/03/2020	238	Front Populaire Malien	FPM
62	31/03/2020	239	Convention de Réflexion et d'Action pour le Mali	COREAM
63	31/03/2020	240	Union pour la République et la Démocratie	URD
64	31/03/2020	241	Union des Patriotes pour la République	URP
65	31/03/2020	242	Congrès National d'Initiative Démocratique	CNID-FASO YIRIWA TON
66	31/03/2020	243	Convergence pour le Développement du Mali	CODEM
67	31/03/2020	245	Union Malienne du Rassemblement Démocratique Africain	UM-RDA
68	31/03/2020	246	Convention Sociale-Démocrate	CDS
69	31/03/2020	247	Mouvement des Patriotes pour la Justice Sociale	MPJS

70	31/03/2020	248	Yelema le changement	YELEMA
71	31/03/2020	249	Rassemblement pour le Développement du Mali	RpDM
72	31/03/2020	250	Rassemblement pour le Mali	RPM
73	31/03/2020	251	Union pour la Démocratie et le Développement	UDD
74	31/03/2020	252	Alliance pour la Démocratie au Mali-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice	ADEMA-PASJ
75	31/03/2020	253	Alliance Pour la Construction	A.P.C
76	31/03/2020	254	Alliance pour la Solidarité au Mali/Convergence des Forces Patriotiques	ASMA-CFP
77	31/03/2020	255	Front pour le Développement du Mali	FDM-MNJ
78	31/03/2020	256	Front Africain pour la Mobilisation et l'Action	FAMA
79	31/03/2020	257	Alliance Pour le Mali-Maliko	APM-MALIKO
80	31/03/2020	258	Parti de la Différence au Mali	PDM
81	31/03/2020	259	Mouvement pour un Destin Commun	MODEC
82	31/03/2020	260	Parti Populaire pour le Progrès	PPP JAMA DJIGUI
83	31/03/2020	261	Parti pour la Renaissance Nationale	PARENA

II. DE LA VERIFICATION DES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES

2.1. Au titre des ressources

Suivant l'article 21 de la Loi N° 05-047/ du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques « les ressources financières des partis politiques sont constituées d'une part de ressources propres et d'autre part de dons, legs, libéralités et subventions. ». L'article 24 de la même loi dispose que « Le montant cumulé des dons, legs et libéralités ne doit en aucun cas dépasser 50 % du montant total des ressources propres du parti politique et doit faire l'objet d'une déclaration adressée à la clôture de l'exercice budgétaire au Ministre chargé de l'Administration Territoriale, avec mention de la nature et de la valeur des dons, legs et libéralités. »

Ces deux articles consacrent en principe la prééminence des ressources propres des partis politiques sur les dons, legs et libéralités et subventions.

Le tableau ci-dessous donne la situation des ressources des partis sur la période sous revue.

N° ord	Partis	Ressources propres (a)	Subventions (b)	Total ressources (c)	Ratio (a)/(c)
1	A.D.C.A.M.	3 119 980	3 834 594	6 954 574	44,86
2	ADEMA-PASJ	88 419 404	203 550 320	291 969 724	30,28
3	ADP MALIBA	27 658 527	26 053 501	53 712 028	51,49
4	AFP BEJE FANGA	7 978 605	-	7 978 605	100,00
5	ANC	1 970 755	3 834 594	5 805 349	33,95
6	ANCD MALI	718 616	3 834 594	4 553 210	15,78
7	APC	6 220 000	-	6 220 000	100,00
8	APM-MALIKO	3 431 099	10 462 997	13 894 096	24,69
9	APR	8 937 339	16 918 371	25 855 710	34,57
10	ASMA-CFP	77 035 585	36 622 122	113 657 707	67,78
11	BARICA	8 175 175	5 836 118	14 011 293	58,35
12	BUC	-	-	-	-
13	CD	6 035 000	-	6 035 000	100,00
14	CDS	19 895 423	20 186 712	40 082 135	49,64
15	CNAS-FASO HERE	8 969 992	4 880 923	13 850 915	64,76
16	CNID	55 233 481	52 836 483	108 069 964	51,11
17	CNU FASO DJO TON	3 368 255	3 834 594	7 202 849	46,76
18	CODEM	5 725 581	69 576 324	75 301 905	7,60
19	CODEMA-KODUMA	7 400 150	-	7 400 150	100,00
20	COREAM	3 629 538	4 276 157	7 905 695	45,91
21	CPMR	5 962 995	3 834 594	9 797 589	60,86
22	FAMA	293 758	4 028 175	4 321 933	6,80
23	FARE	32 363 384	43 443 609	75 806 993	42,69
24	FCD	3 051 661	4 802 499	7 854 160	38,85
25	FDM-MNJ	824 224	3 973 774	4 797 998	17,18
26	FPM	4 953 875	-	4 953 875	100,00
27	JAMAA	7 990 345	5 152 928	13 143 273	60,79
28	MADI	1 146 424	3 834 594	4 981 018	23,02

29	MC-ATT	6 654 835	-	6 654 835	100,00
30	MIRIA	5 059 033	13 870 518	18 929 551	26,73
31	MODEC	10 407 160	8 896 681	19 303 841	53,91
32	MONADE	2 920 462	3 888 995	6 809 457	42,89
33	MPJS	292 254	3 834 594	4 126 848	7,08
34	RAMATA / MPLUS	1 058 389	4 136 977	5 195 366	20,37
35	MPR	107 464 679	43 778 264	151 242 943	71,05
36	MSR	1 682 147	3 943 396	5 625 543	29,90
37	PACP	4 082 545	5 037 771	9 120 316	44,76
38	PARENA	3 186 615	30 633 821	33 820 436	9,42
39	PARI	660 252	3 834 594	4 494 846	14,69
40	PCR	3 456 366	6 610 442	10 066 808	34,33
41	PDES	44 710 878	23 941 778	68 652 656	65,13
42	PDM	1 085 345	3 888 995	4 974 430	21,82
43	PDPM	7 064 926	3 888 995	10 953 921	64,50
44	PDS	526 809	3 888 995	4 415 804	11,93
45	PE MALI	4 746 929	4 330 558	9 077 487	52,29
46	PECSAM	4 279 762	3 834 594	8 114 356	52,74
47	PEI	9 418 351	3 834 594	13 252 945	71,07
48	PHMDH	8 336 988	-	8 336 988	100,00
49	PEP FASO NGNETA	3 164 344	-	3 164 344	100,00
50	PIDS	4 784 792	5 370 532	10 155 324	47,12
51	PIMB	4 945 201	3 834 594	8 779 795	56,32
52	PRDT	4 221 089	3 888 995	8 110 084	52,05
53	PRVM-FASOKO	20 568 773	27 909 400	48 478 173	42,43
54	PPMC-PS	5 276 756	-	5 276 756	100,00
55	PP JAMA JIGUI	2 520 000	-	2 520 000	100,00
56	PSD	2 697 316	3 834 594	6 531 910	41,29
57	PSO	5 519 357	3 834 594	9 353 951	59,01
58	PSP	6 980 340	6 501 640	13 481 980	51,78
59	PSR	4 893 917	4 500 116	9 394 033	52,10
60	PS-YELEEN KOURA	18 565 488	4 632 941	23 198 429	80,03
61	RAMAT	982 573	3 834 594	4 817 167	20,40
62	RDR	1 174 619	3 888 995	5 063 614	23,20
63	RDS	22 318 480	4 161 000	26 479 480	84,29
64	REM	1 398 429	-	1 398 429	100,00
65	RJP	6 765 257	3 943 396	10 708 653	63,18
66	RJS	1 443 315	3 973 774	5 417 089	26,64
67	RPM	344 924 515	532 222 858	877 147 373	39,32
68	RPDM	9 188 214	-	9 188 214	100,00

69	SADI	17 008 329	44 875 613	61 883 942	27,48
70	SYNOUMA	3 385 000	-	3 385 000	100,00
71	UNION ANKA BOLO DI GNOGON MA	3 158 017	-	3 158 017	100,00
72	UDD	31 441 405	29 874 191	61 315 596	51,28
73	UFD	10 733 076	5 836 118	16 569 194	64,78
74	UMPRD	5 172 500	-	5 172 500	100,00
75	UM RDA	40 181 514	35 309 413	75 490 927	53,23
76	UNPR	2 921 805	3 834 594	6 756 399	43,25
77	UPD	2 152 127	3 834 594	5 986 721	35,95
78	UPPR	1 314 626	3 834 594	5 149 220	25,53
79	UPS	1 638 960	3 834 594	5 473 554	29,94
80	URD	1 725 991 594	196 515 023	1 922 506 617	89,78
81	URP	3 360 000	-	3 360 000	100,00
82	YELEMA	34 061 305	27 477 663	61 538 968	55,35
	TOTAL	**2 982 457 929**	**1 683 241 559**	**4 665 698 488**	**64,00**

NB : Il est à noter que les partis politiques n'ont bénéficié que de la moitié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 1 683 241 559 FCFA. Le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'État aux partis politiques au titre de l'année 2018 est de 3 374 430 664 FCFA.

Constatations

L'analyse du tableau fait ressortir la situation suivante :

- les ressources propres ont diminué de 3 282 624 556 FCFA en 2018 à 2 982 457 929 FCFA en 2019, soit une baisse de 300 166 627 FCFA ou un taux de réduction de 9% ;
- seize (16) Partis Politiques n'ont pas reçu l'aide financière de l'Etat au titre de l'exercice sous-revue ;
- vingt sept (27) Partis Politiques ont des ressources propres supérieures à 50% des subventions de l'Etat ;

- trente huit (38) Partis Politiques ont des ressources propres inférieures à 50% de l'aide financière ;
- la part des ressources propres de 82 partis politiques dans le total des ressources évalué, varie de 6,80% à 89,78%.

Autre constat, le taux de 15% de cette aide publique, l'une des quatre fractions de la clé de répartition est conditionnée seulement à la participation aux dernières élections (Présidentielles, législatives et communales). Cet état de fait ne permet pas d'apprécier le poids de la mobilisation électorale du parti en termes de pourcentage de suffrages exprimés.

Enfin, la source de financement des campagnes électorales demeure un mystère qu'il conviendrait d'élucider.

Graphique n°01: le récapitulatif des ressources des partis politiques

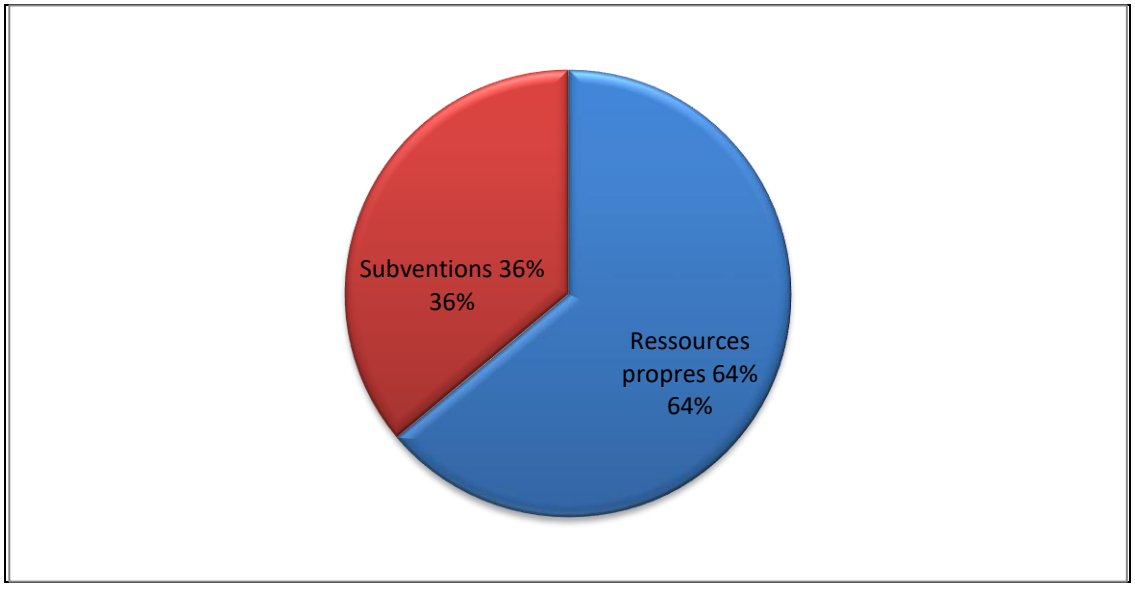

Graphique n°02 : la part des ressources propres des partis

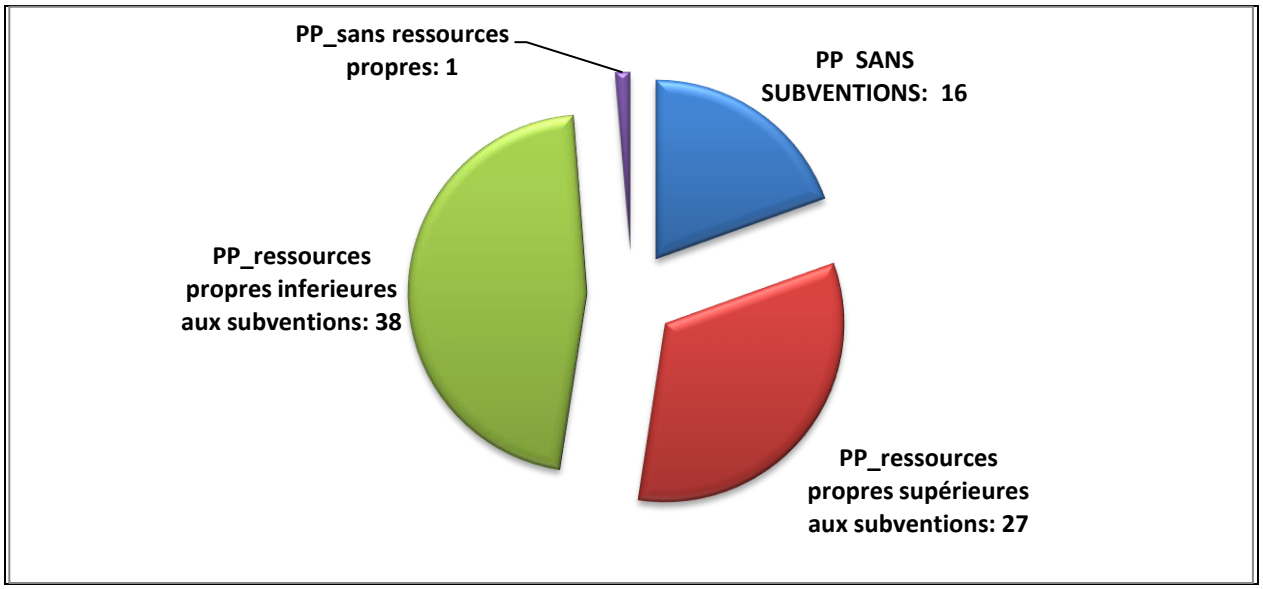

Graphique n°03 : le Ratio ressources propres par rapport aux ressources totales

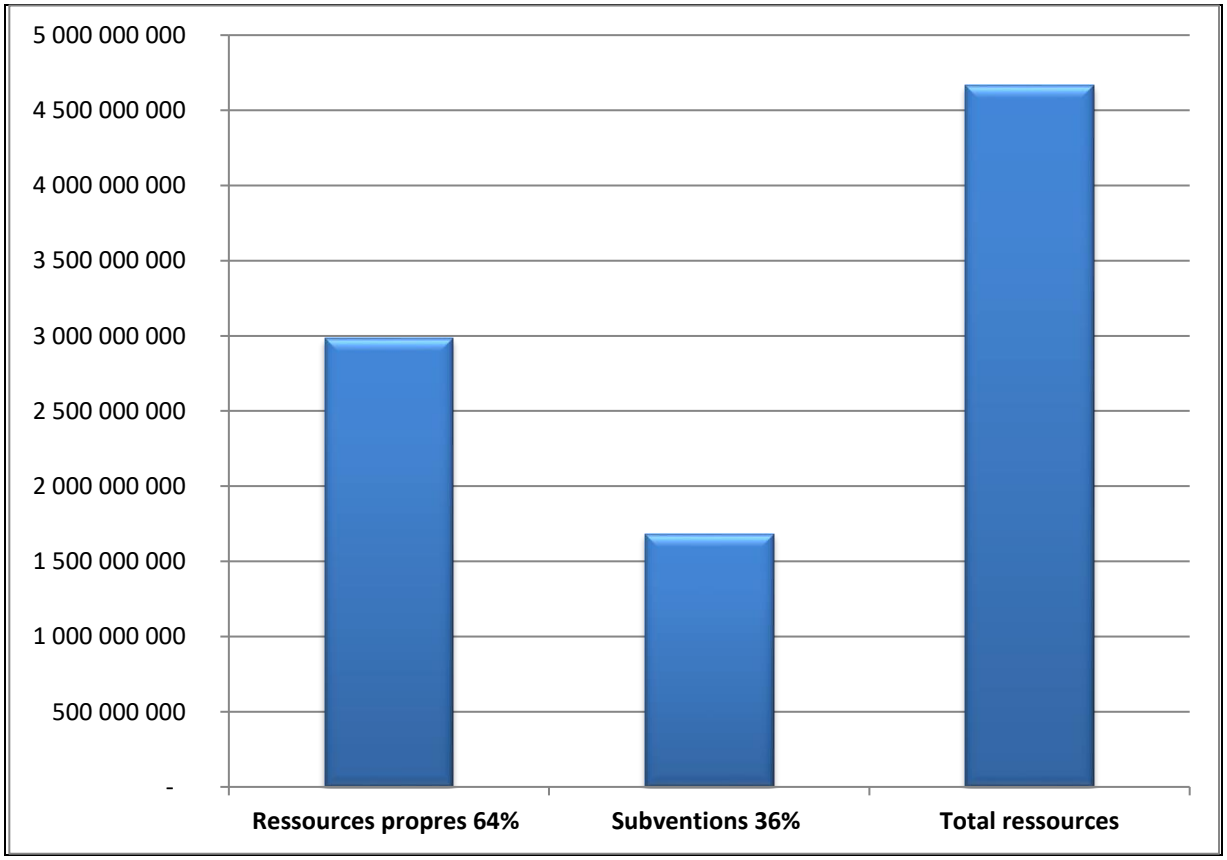

Graphique n°04 : la situation financière des partis politiques

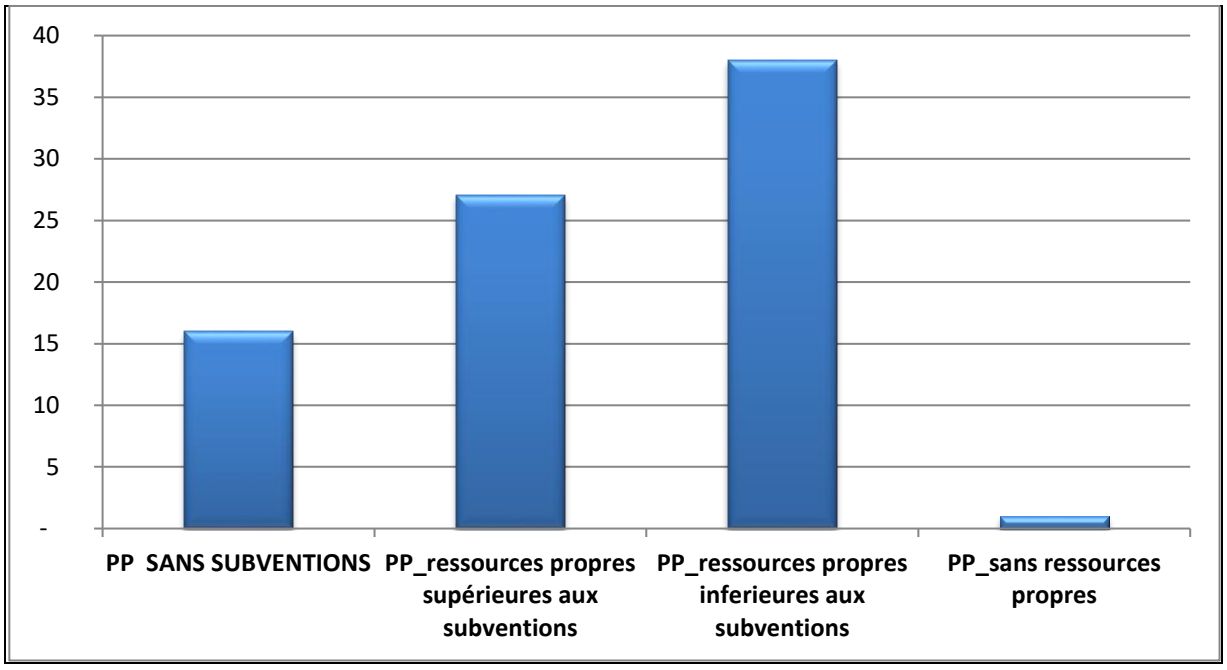

2.2. Au titre des dépenses

Le point 5 de l'article 30 de la charte des partis politiques dispose que « les partis ont l'obligation de justifier dans les conditions prévues à l'article 27, d'un compte dont la moralité et la sincérité sont établies par le Rapport de vérification de la Section des Comptes de la Cour Suprême.

Constatations

a. Tenue irrégulière de la comptabilité marquée entre autres par :
   - la production non exhaustive des documents comptables (grand livre, PV d'arrêté de caisse, tableau des ressources, absence de compte bancaire...) ;
   - Mauvaise imputation des dépenses. Les dépenses ne correspondent pas aux postes régulièrement prévus ;

- Production de pièces justificatives de recettes et de dépenses non conformes (les recettes sont perçues sur des carnets à souches non pré numéroté ; les pièces justificatives des dépenses ne comportent pas les mentions obligatoires devant figurer sur les documents commerciaux) ;
- Utilisation de registres non côtés et paraphés par la juridiction territorialement compétente. Les partis ne se donnent pas la peine de changer de registres en cas de changement de domiciliation de siège pour requérir le paraphe de la juridiction du nouveau siège ;
- la non codification des biens meubles et immeubles.

b. Le personnel permanent des partis politiques : à quelques exceptions près le personnel permanent ne dispose pas de contrat de travail. Ils ne perçoivent que des indemnités forfaitaires ;

c. La non communication du récépissé de déclaration de parti politique.

3.<u>Situation financière des Partis Politiques au titre de l'exercice 2019</u>Le tableau ci-dessous retrace la situation financière des Partis Politiques au 31 décembre 2019.

N°ordre	Partis Politiques	Report solde au 01/01/2019	Ressources propres	Subventions	Total ressources	Dépenses	Solde au 31/12/2019
1	A.D.C.A.M.	4 980	3 115 000	3 834 594	6 954 574	6 926 650	27 924
2	ADEMA-PASJ	2 299 404	86 120 000	203 550 320	291 969 724	291 873 354	96 370
3	ADP-MALIBA	8 527	27 650 000	26 053 501	53 712 028	53 511 578	200 450
4	AFP BEJE FANGA	8 605	7 970 000	-	7 978 605	8 044 259	- 65 654
5	ANC	30 755	1 940 000	3 834 594	5 805 349	5 757 550	47 799
6	ANCD-MALI	3 616	715 000	3 834 594	4 553 210	4 560 756	- 7 546
7	APC	10 000	6 210 000	-	6 220 000	6 196 925	23 075
8	APM-MALIKO	76 099	3 355 000	10 462 997	13 894 096	13 734 576	159 520
9	APR	187 339	8 750 000	16 918 371	25 855 710	23 131 420	2 724 290
10	ASMA-CFP	38 360 585	38 675 000	36 622 122	113 657 707	90 865 100	22 792 607
11	BARICA	2 610 175	5 565 000	5 836 118	14 011 293	13 608 730	402 563
12	BUC	-	-	-	-	-	-
13	CD	20 000	6 015 000	-	6 035 000	6 030 000	5 000
14	CDS	10 194 423	9 701 000	20 186 712	40 082 135	34 598 304	5 483 831
15	CNAS-FASO HERE	7 196 992	1 773 000	4 880 923	13 850 915	8 539 672	5 311 243
16	CNID	- 8 361 519	63 595 000	52 836 483	108 069 964	105 878 504	2 191 460
17	CNU FASO DJO TON	18 255	3 350 000	3 834 594	7 202 849	7 197 600	5 249
18	CODEM	45 581	5 680 000	69 576 324	75 301 905	73 993 260	1 308 645
19	CODEMA-KODUMA	10 150	7 390 000	-	7 400 150	7 399 158	992
20	COREAM	9 538	3 620 000	4 276 157	7 905 695	7 884 755	20 940
21	CPMR	22 995	5 940 000	3 834 594	9 797 589	9 745 043	52 546
22	FAMA	32 758	261 000	4 028 175	4 321 933	4 284 787	37 146
23	FARE	13 384	32 350 000	43 443 609	75 806 993	62 178 993	13 628 000
24	FCD	2 001 661	1 050 000	4 802 499	7 854 160	6 482 520	1 371 640

25	FDM-MNJ	79 224	745 000	3 973 774	4 797 998	4 655 610	142 388
26	FPM	98 875	4 855 000	-	4 953 875	4 952 612	1 263
27	JAMAA	3 169 345	4 821 000	5 152 928	13 143 273	7 924 718	5 218 555
28	MADI	27 424	1 119 000	3 834 594	4 981 018	4 950 861	30 157
29	MC-ATT	39 835	6 615 000	-	6 654 835	6 628 297	26 538
30	MIRIA	3 038 543	2 020 490	13 870 518	18 929 551	11 782 296	7 147 255
31	MODEC	10 277 160	130 000	8 896 681	19 303 841	6 044 972	13 258 869
32	MONADE	2 620 462	300 000	3 888 995	6 809 457	3 642 850	3 166 607
33	MPJS	3 254	289 000	3 834 594	4 126 848	4 142 557	- 15 709
34	RAMATA/MPLUS	178 389	880 000	4 136 977	5 195 366	5 075 387	119 979
35	MPR	99 564 679	7 900 000	43 778 264	151 242 943	22 365 552	128 877 391
36	MSR	517 147	1 165 000	3 943 396	5 625 543	4 504 000	1 121 543
37	PACP	1 922 545	2 160 000	5 037 771	9 120 316	8 004 589	1 115 727
38	PARENA	1 886 615	1 300 000	30 633 821	33 820 436	8 026 181	25 794 255
39	PARI	95 252	565 000	3 834 594	4 494 846	4 400 200	94 646
40	PCR	21 366	3 435 000	6 610 442	10 066 808	10 050 320	16 488
41	PDES	38 510 878	6 200 000	23 941 778	68 652 656	41 378 000	27 274 656
42	PDM	10 845	1 074 500	3 888 995	4 974 340	4 962 081	12 259
43	PDPM	- 25 074	7 090 000	3 888 995	10 953 921	10 953 024	897
44	PDS	24 809	502 000	3 888 995	4 415 804	4 401 550	14 254
45	PE MALI	4 711 929	35 000	4 330 558	9 077 487	4 148 668	4 928 819
46	PECSAM	9 762	4 270 000	3 834 594	8 114 356	8 105 910	8 446
47	PEI	4 613 351	4 805 000	3 834 594	13 252 945	11 295 841	1 957 104
48	PHMDH	5 041 988	3 295 000	-	8 336 988	5 351 500	2 985 488
49	PEP-FASO NGNETA	36 754	3 127 590	-	3 164 344	3 150 990	13 354
50	PIDS	144 792	4 640 000	5 370 532	10 155 324	10 141 740	13 584
51	PIMB	5 201	4 940 000	3 834 594	8 779 795	8 775 384	4 411

52	PRDT	131 089	4 090 000	3 888 995	8 110 084	8 088 160	21 924
53	PRVM-FASOKO	16 823 773	3 745 000	27 909 400	48 478 173	27 981 921	20 496 252
54	PPMC-PS	1 756	5 275 000	-	5 276 756	5 273 348	3 408
55	PP JAMA JIGUI	-	2 520 000	-	2 520 000	2 135 000	385 000
56	PSD	- 2 684	2 700 000	3 834 594	6 531 910	6 512 239	19 671
57	PSO	509 357	5 010 000	3 834 594	9 353 951	9 333 235	20 716
58	PSP	130 340	6 850 000	6 501 640	13 481 980	12 468 744	1 013 236
59	PSR	1 263 917	3 720 000	4 500 116	9 484 033	8 919 320	564 713
60	PS-YELEEN KOURA	3 250 488	15 315 000	4 632 941	23 198 429	20 590 625	2 607 804
61	RAMAT	32 573	950 000	3 834 594	4 817 167	4 172 753	644 414
62	RDR	174 619	1 000 000	3 888 995	5 063 614	4 947 922	115 692
63	RDS	17 444 480	4 874 000	4 161 000	26 479 480	9 786 420	16 693 060
64	REM	100 929	1 297 500	-	1 398 429	1 352 341	46 088
65	RJP	2 535 357	4 229 900	3 943 396	10 708 653	6 985 571	3 723 082
66	RJS	- 6 685	1 450 000	3 973 774	5 417 089	1 462 039	3 955 050
67	RPM	176 640 515	168 284 000	532 222 858	877 147 373	535 716 852	341 430 521
68	RPDM	1 148 214	8 040 000	-	9 188 214	6 693 855	2 494 359
69	SADI	598 329	16 410 000	44 875 613	61 883 942	48 766 457	13 117 485
70	SYNOUMA	5 000	3 380 000	-	3 385 000	3 380 000	5 000
71	UNION ANKA BOLO DI GNOGON MA	38 017	3 120 000	-	3 158 017	3 147 776	10 241
72	UDD	30 366 405	1 075 000	29 874 191	61 315 596	28 718 187	32 597 409
73	UFD	68 076	10 665 000	5 836 118	16 569 194	14 372 060	2 197 134
74	UMPRD	9 500	5 163 000	-	5 172 500	5 172 000	500
75	UM-RDA	27 001 514	13 180 000	35 309 413	75 490 927	62 117 330	13 373 597
76	UNPR	21 805	2 900 000	3 834 594	6 756 399	7 155 459	- 399 060

77	UPD	1 352 127	800 000	3 834 594	5 986 721	5 381 210	605 511
78	UPPR	15 626	1 299 000	3 834 594	5 149 220	5 132 433	16 787
79	UPS	- 51 040	1 690 000	3 834 594	5 473 554	5 436 192	37 362
80	URD	11 514 594	161 477 000	196 515 023	369 506 617	364 691 579	4 815 038
81	URP	-	3 360 000	-	3 360 000	3 328 555	31 445
82	YELEMA	33 811 305	250 000	27 477 663	61 538 968	34 949 894	26 589 074
TOTAL		556 358 949	873 187 980	1 683 241 559	3 112 788 488	2 346 408 661	766 379 827

Constatations

Sur les quatre vingt deux (82) comptes des Partis politiques vérifiés, il ressort des constations suivantes :

- Quatre (04) présentent un solde négatif ;
- Treize (13) présentent un solde supérieur ou égal à 10 millions FCFA ;
- Un (01) ne dispose pas de compte bancaire.

Graphique n°05 : les Partis politiques ayant le solde négatif

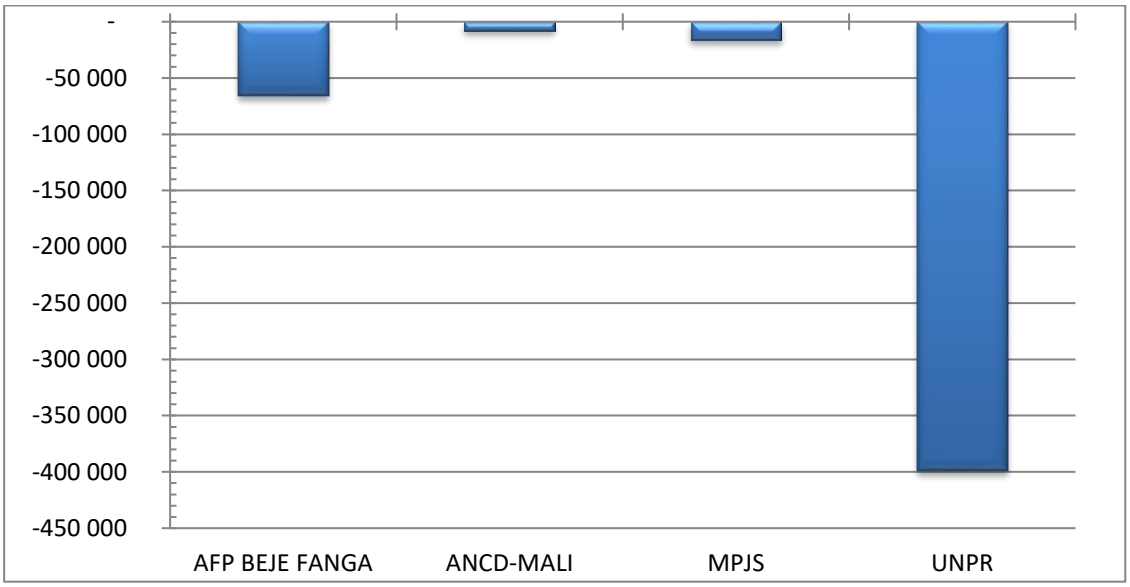

Graphique n°06 : les Partis politiques ayant le solde supérieur ou égal à 10 millions de FCFA

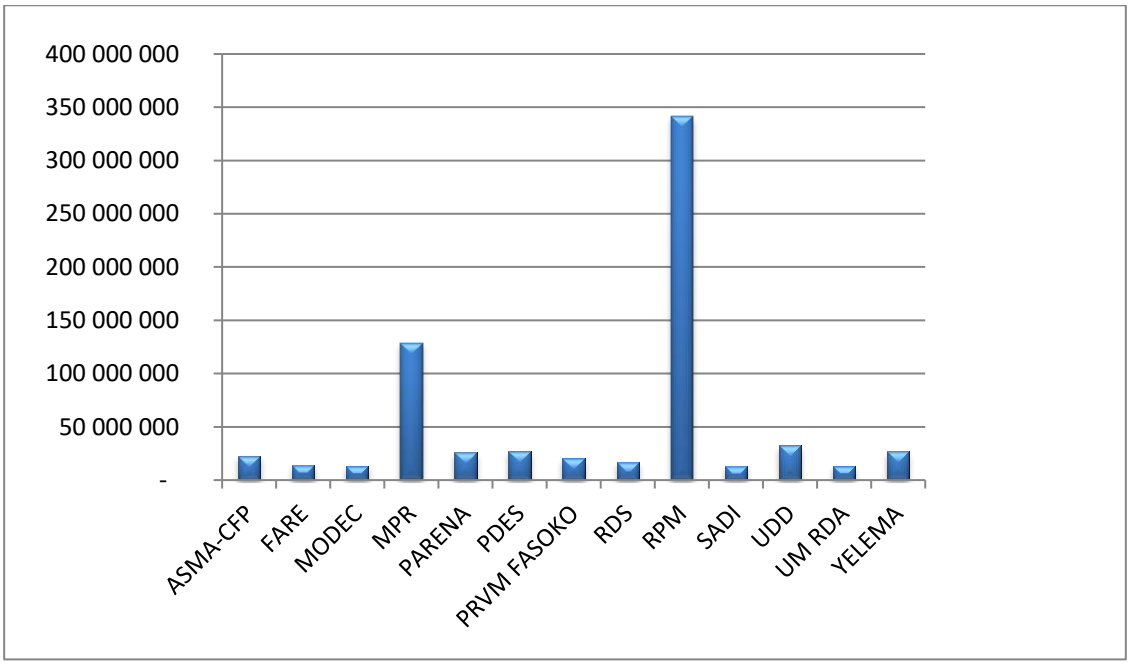

4. DE LA SITUATION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

a. Au titre des biens immeubles (Siège social)

Parmi les critères d'éligibilité aux subventions publiques, figure l'obligation de « disposer d'un siège national exclusivement destiné aux activités du parti distinct d'un domicile ou d'un bureau privé » (art 30) Loi N° 05-047/ du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques.

Constatation

Telle que libellée, cette disposition relative à l'article 30 susvisé rend difficile le contrôle de l'effectivité du siège, car bon nombre de partis sont confinés dans une pièce unique tenant lieu de siège sans autre commodité.

b. Au titre des biens meubles

En ce qui concerne la situation des biens meubles, les Partis politiques disposent d'un patrimoine mobilier dont la consistance et l'importance dépendent de leurs capacités financières et de leur degré d'organisation et de fonctionnement.

Constatation

La tenue irrégulière de la comptabilité-matières avec la non codification des biens et l'absence d'inventaire des biens meubles immeubles.

5. DES RECOMMANDATIONS DE LA SECTION DES COMPTES

Il convient de noter que les constatations tirent leur origine en grande partie des insuffisances de la charte des partis politiques. Une relecture de la charte des partis Politiques s'impose en ses dispositions notamment celles relatives aux critères :

- de siège y compris le minimum de pièces (bureau du permanent, secrétariat, salle de réunion..) de personnel permanent (permanent/gestionnaire, secrétaire ...) régis conformément au code du travail en tenant compte du SMIG et du reversement de l'ITS et des parts sociales ;

- d'éligibilité au financement public en fixant un seuil d'éligibilité par exemple 1% suffrages exprimés ;

- de la détermination de la proportion de l'aide publique par rapport aux ressources propres des partis politiques, à l'instar des dons et libéralités, la subvention et qui ne doit pas dépasser les 50 ou 100% des ressources propres par exemple ;

- de la clé de répartition de l'aide publique en tenant compte de l'adoption du mode de scrutin direct pour l'élection des conseillers de chaque niveau de collectivité (commune, cercle, région), ce qui requiert la relecture des troisième et quatrième fractions respectivement de 35% et de 10% en ce qui concerne les conseillers et conseillères communaux pour tenir compte des conseillers et conseillères des niveaux cercle et région ;

- de l'origine et de l'utilisation des fonds de campagnes électorales, à préciser dans le rapport de l'année électorale afin d'éviter le blanchissement des capitaux et de s'assurer de l'origine des fonds ;

- de la nomenclature des dépenses pour éviter la confusion des dépenses à caractère privé avec celles du parti et réduire le risque de certifier des faux bilans ;

- de l'adoption des textes règlementaires d'application pour expliciter la mise en œuvre du point 5 de l'article 30 de la charte des partis politiques qui dispose que « les partis ont l'obligation de justifier dans les conditions prévues à l'article 27 d'un compte dont la moralité et la sincérité sont établies par le rapport de vérification de la section des Comptes de la Cour suprême ».

6. OPINION

La Section des Comptes certifie la sincérité des comptes de soixante dix huit (76) Partis politiques et émet des réserves sur six (06) comptes de partis politiques à savoir : le BUC, le CPMR, le PE du Mali, le PPP-JAMA JIGUI, le SYNOUMA et l'UPPR pour non satisfaction des conditions substantielles.

INTRODUCTION

La vérification des comptes des Partis Politiques par la Section des Comptes procède des dispositions des articles 27, 29 et 30 de la loi n°05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques. Un manuel a été élaboré en juin 2006 de façon consensuelle dans le cadre de concertation entre le Ministère de l'Administration Territoriale et les Partis Politiques.

En effet, les partis politiques sont tenus de déposer au plus tard le 31 mars de chaque année leurs comptes annuels de l'exercice précédent auprès de la Section des Comptes de la Cour Suprême. Cette juridiction établit au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, un rapport annuel de vérification des comptes de l'exercice précédent qui est rendu public.

Ce rapport doit faire ressortir le compte général des recettes des activités lucratives du parti et l'état de déclaration des dons, legs et libéralités.

La Section des Comptes procède à la vérification de la moralité des recettes et des dépenses ainsi que de la sincérité des comptes du parti. Elle peut exiger toutes justifications et explications nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Elle a accès à tous documents, états de caisse et livres journaux.

La vérification peut s'étendre aux structures inférieures du parti.

Les partis politiques bénéficient d'une aide financière de l'Etat inscrite au Budget de l'Etat à raison de 0,25% des recettes fiscales.

Les conditions à remplir par les partis politiques pour bénéficier de ce financement sont précisées par l'article 30 de la Charte des Partis Politiques comme suit : « Les obligations des partis politiques éligibles à ces différentes subventions sont les suivantes :

- ✓ justifier la tenue régulière des instances statutaires du parti ;
- ✓ disposer d'un siège national exclusivement destiné aux activités du parti distinct d'un domicile ou d'un bureau privé ;
- ✓ disposer d'un compte ouvert auprès d'une institution financière installée au Mali ;

- ✓ tenir un inventaire annuel des biens meubles et immeubles et présenter les comptes annuels à la Section des Comptes de la Cour Suprême au plus tard le 31 mars de chaque année ;
- ✓ justifier dans les conditions prévues à l'article 27, d'un compte dont la moralité et la sincérité sont établies par le Rapport de vérification de la Section des Comptes de la Cour Suprême ;
- ✓ justifier de la provenance de ses ressources financières et de leur utilisation ;
- ✓ avoir participé aux dernières élections générales législatives ou communales.

La production de faux bilan par tout parti politique entraîne la perte du droit au financement public pour l'année suivante, sans préjudice de poursuites judiciaires ».

Cette vérification des comptes annuels des partis politiques, outre qu'elle répond au souci de l'Etat, d'avoir un droit de regard sur l'utilisation des fonds qu'il alloue aux partis politiques, comme c'est le cas pour tous les organismes bénéficiant d'un financement public, qu'ils soient publics ou privés, ses résultats constituent un des critères d'octroi du financement public aux partis politiques.

Le présent rapport porte sur la vérification des comptes annuels des Partis Politiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au titre de l'exercice sous contrôle, la Section des Comptes a reçu les comptes annuels de quatre-vingt-trois (83) Partis Politiques.

La liste des Partis Politiques ayant déposé leurs comptes annuels auprès de la Juridiction Financière avec indication de la date de dépôt, est donnée dans le rapport.

Le rapport de vérification des comptes de chaque parti politique a été élaboré suivant le plan ci-dessous :

Date de dépôt des comptes :

A. Identification du Parti :

A.1. Informations générales :

Dénomination complète :

Siège :

Devise :

Emblème :

Référence du récépissé :

Référence du compte bancaire :

A.2. Vérification des informations générales :

- Existence du siège :
- Existence du compte bancaire :

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti :

C. Respect du principe du contradictoire :

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales :

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente :

F. Documents communiqués :

G. Tenue de comptabilité :

G.1. Livre de recettes /dépenses :

G.2. Livre comptable :

G.3. Grand Livre :

G.4. Registre des immobilisations :

G.5.Compte de gestion :

G.6. Annexes au compte de gestion

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel :

I. Situation financière du Parti :

I.1. Vérification des recettes

I.2 .Vérification des dépenses

I.3. Vérification des soldes au 31/12/2019

- Compte de gestion
- Banque (relevé bancaire)
- Caisse (procès-verbal d'arrêté de caisse)

J. Recommandations

K. Opinion.

La méthodologie adoptée pour l'examen des comptes annuels des partis a consisté à :

- ✓ la vérification de la tenue de la comptabilité (livres comptables, compte de gestion et annexes obligatoires au compte de gestion) conformément au Manuel ;

- ✓ la vérification des ressources (origine, provenance, nature et pièces justificatives) telles que définies par la Charte des Partis Politiques ;
- ✓ la vérification des dépenses conformément aux principes et procédures prescrits par les lois et règlements en vigueur au Mali;
- ✓ la vérification des soldes au 31/12/2019 (compte de gestion, banque et caisse);
- ✓ la vérification de l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- ✓ la formulation de recommandations;
- ✓ l'émission de l'opinion de la Section des Comptes.

SITUATION DES PARTIS POLITIQUES AYANT DEPOSE LEURS COMPTES FINANCIERS DE L'ANNEE 2019

L'article 27 de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 fait obligation aux Partis Politiques de déposer au plus tard le 31 mars de chaque année leurs comptes annuels auprès de la Section des Comptes de la Cour Suprême.
La liste des Partis Politiques ayant obéi à cette obligation est la suivante.

LISTE DES PARTIS POLITIQUES QUI ONT DEPOSE LEURS COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2020 AU TITRE DE L'EXERCICE 2019.

N° d'ordre	Date d'arrivée	N° d'enregistrement	libellé	sigle
1	02/03/2020	104	Parti Démocratique du Peuple Malien	PDPM
2	02/03/2020	105	Union des Patriotes pour le Renouveau	UPPR
3	03/03/2020	109	Bloc Universitaire pour le Changement	BUC
4	06/03/2020	123	Congrès Populaire Malien pour la Renaissance	CPMR
5	09/03/2020	128	Mouvement patriotique pour le Renouveau	MPR
6	13/03/2020	135	Parti Socialiste pour le Renouveau	PSR
7	17/03/2020	144	Parti Jamaa	JAMAA
8	17/03/2020	146	Parti pour la Restauration des Valeurs du Mali	PRVM/FASOKO
9	19/03/2020	151	Rassemblement pour le Développement et la Solidarité	RDS
10	24/03 2020	159	Force Citoyenne et Démocratique	FCD
11	24/03 2020	162	Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Intégration Africaine	MIRIA
12	24/03 2020	163	Convention Nationale pour une Afrique Solidaire-Faso Hèrè	CNAS-Faso Hèrè
13	24/03 2020	165	Parti Africain pour le Renouveau et l'Intégration	PARI
14	25/03/2020	173	Alliance des Nationalistes Convaincus pour le Développement du Mali	ANCD-MALI
15	25/03/2020	174	Rassemblement pour la Justice et le Social	RJS
16	25/03/2020	177	Convention Nationale pour l'Union- Faso Djo Ton	CNU- FASO DJO TON
17	25/03/2020	178	Rassemblement des Ecologistes du Mali	REM
18	27/03 2020	179	Mouvement National pour le Développement-Faso-	MONADE

			Gneta	
19	27/03/2020	180	Rassemblement Malien pour le Travail	RAMAT
20	27/03/2020	181	Parti pour le Développement et le Social	PDS
21	27/03/2020	182	Mouvement citoyen pour l'Alternance le Travail et la Transparence	MC-ATT
22	27/03/2020	185	Parti populaire du Mali pour le changement-Parti socialiste	PPMC-PS
23	27/03/2020	186	Mouvement des Populations Libres, Unies et Solidaires/Rassemblement Malien pour le Travail et l'Alternance	MPLUS/RAMATA
24	27//03/2020	189	Union pour la Paix et la Stabilité	UPS
25	30/03/2020	192	Parti Sikikafo Oyédamouyé	PSO
26	30/03/2020	193	Alliance Démocratique pour la Paix-MALIBA	ADP-MALIBA
27	30/03/2020	194	Coalition pour le Développement du Mali	CODEMA-KODUMA
28	30/03/2020	195	Alliance Nationale pour la Construction	ANC
29	30/03/2020	196	Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance	SADI
30	30/03/2020	198	Parti pour le développement Economique et la Solidarité	PDES
31	30/03/2020	199	Action Démocratique pour le Changement et l'alternance au Mali	ADCAM
32	30/03/2020	200	Alliance des Forces Panafricanistes	AFP
33	30/03/2020	201	Parti pour la Solidarité et le Progrès	PSP
34	30/03/2020	202	Parti du Renouveau Démocratique et du Travail	PRDT
35	30/03/2020	203	Synergie pour un nouveau Mali	SYNOUMA
36	30/03/2020	204	Rassemblement pour la Justice et le Progrès	RJP
37	30/03/2020	205	Parti pour l'Education, la Culture, la Santé et l'Agriculture au Mali	PECSAM
38	30/03/2020	206	Parti Social-Démocratie	PSD
39	30/03/2020	208	Parti Inna Mali Bane-Faso Lily	P.I.M.B-Faso Lily
40	30/03/2020	209	Alliance pour la République	APR
41	30/03/2020	211	Parti Ecologiste du Mali	PE du MALI
42	30/03/2020	212	Parti Ecologiste pour l'Intégration	PEI
43	31/03/2020	214	Union Ankan Bolo Di Gnogon Ma	Union Ankan Bolo Di Gnogon Ma
44	31/03/2020	215	Rassemblement pour la Justice et le Social	RJS
45	31/03/2020	216	Parti Socialiste	PS-YELEEN KURA
46	31/03/2020	217	Rassemblement des Républicains	RDR

47	31/03/2020	221	Forces Alternatives pour le Renouveau et l'Emergence	FARE AN KA WULI
48	31/03//2020	222	Parti Humaniste Malien des Droits Humains Adamaden Ya Ton	PHMDH- Adamaden Ya Ton
49	31/03/2020	223	Union des forces démocratiques	UFD
50	31/03/2020	224	Union Nationale pour la Renaissance	UNPR
51	31/03/2020	226	Parti pour l'Action Civique et Patriotique	PACP
52	31/03/2020	227	Mouvement Africain pour la démocratie et l'Intégration	MADI
53	31/03/2020	228	Parti de l'Indépendance, de la Démocratie et de la Solidarité	PIDS
54	31/03/2020	230	Parti concertation démocratique	CD SIGUI KAFO TON
55	31/03/2020	231	Parti Elan Patriotique	PEP
56	31/03/2020	232	Mouvement Social pour le Renouveau	MSR
57	31/03/2020	233	Union pour la Paix et Démocratie	UPD
58	31/03/2020	234	Parti Citoyen pour le Renouveau	PCR
59	31/03/2020	236	Bloc des alternances pour la Renaissance, l'Intégration et la Coopération Africaine	BARICA
60	31/03/2020	237	Union malienne pour la République et la démocratie	UMPRD
61	31/03/2020	238	Front Populaire Malien	FPM
62	31/03/2020	239	Convention de Réflexion et d'Action pour le Mali	COREAM
63	31/03/2020	240	Union pour la République et la Démocratie	URD
64	31/03/2020	241	Union des Patriotes pour la République	UPR
65	31/03/2020	242	Congrès National d'Initiative Démocratique	CNID-FASO YIRIWA TON
66	31/03/2020	243	Convergence pour le Développement du Mali	CODEM
67	31/03/2020	245	Union Malienne du Rassemblement Démocratique Africain	UM-RDA
68	31/03/2020	246	Convention Sociale-Démocrate	CDS
69	31/03/2020	247	Mouvement des Patriotes pour la Justice Sociale	MPJS
70	31/03/2020	248	Yelema le changement	YELEMA
71	31/03/2020	249	Rassemblement pour le Développement du Mali	RpDM
72	31/03/2020	250	Rassemblement pour le Mali	RPM
73	31/03/2020	251	Union pour la Démocratie et le Développement	UDD
74	31/03/2020	252	Alliance pour la Démocratie au Mali-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice	ADEMA-PASJ
75	31/03/2020	253	Alliance pour la construction	A.P.C
76	31/03/2020	254	Alliance pour la Solidarité au Mali/Convergence des Forces Patriotiques	ASMA-CFP

77	31/03/2020	255	Front pour le Développement du Mali	FDM-MNJ
78	31/03/2020	256	Front Africain pour la Mobilisation et l'Action	FAMA
79	31/03/2020	257	Alliance pour le Mali-Maliko	APM-MALIKO
80	31/03/2020	258	Parti de la Différence au Mali	PDM
81	31/03/2020	259	Mouvement pour un Destin Commun	MODEC
82	31/03/2020	260	Parti Populaire pour le Progrès	PPP JAMA DJIGUI
83	31/03/2020	261	Parti pour la renaissance Nationale	PARENA

TRAVAUX DE VERIFICATION DES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES

ACTION DEMOCRATIQUE POUR LE CHANGEMENT ET L'ALTERNANCE AU MALI (A.D.C.A.M.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°0199.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Action Démocratique pour le Changement et l'Alternance au Mali.

Siège : Bamako, commune V, Kalaban-Coura Immeuble Yara (à l'étage) Rue : 30.

Tél: 79 38 39 85 / 69 11 39 55 / 66 78 40 15/69 11 22 52

Sigle: A.D.C.A.M.

Devise : Patrie - Dévouement – Justice.

Emblème : La carte du Mali conçue à partir du sigle ADCAM, avec un hippopotame en médaillon regagnant les berges du fleuve Niger. Les couleurs sont le vert, le jaune et le rouge.

Référence du Récépissé : n°150/MATCL-DNI du 08 juillet 2008.

Référence du compte bancaire : n°26001244997-74 BDM-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 24 avril 2020 a permis de constater que l'A.D.C.A.M dispose d'un siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par l'extrait bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 délivré le 21 janvier 2020 au nom du parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu, sa Conférence Nationale le 07 décembre 2013 à son siège (cf. résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°366/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a produit aucun document attestant sa participation aux dernières élections.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes.

L'état d'exécution de la recommandation faite, apparait dans le tableau ci-après :

Constatations	Recommandations	Etat d'exécution
Le parti n'a pas communiqué le contrat de bail du siège.	Communiquer le contrat de bail enregistré aux services des impôts.	Non Exécutée.

F. Documents communiqués

L'A.D.C.A.M a communiqué :

- le document intitulé « Etats financiers 2019» contenant :
  - la note de présentation ;
  - la fiche de transmission des états financiers ;
  - le compte de gestion ;
  - le tableau des ressources propres ;
  - le détail des produits et des charges ;
  - le grand livre ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles.
- le registre de caisse recettes/dépenses ;
- le registre de banque recettes/dépenses ;
- le registre de livre comptable ;
- le registre des immobilisations;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

Observation N°1 : le Parti n'a pas communiqué le contrat de bail du siège enregistré aux services des impôts.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le livre banque-recettes-dépenses enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le livre caisse-recettes-dépenses est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II et enregistre chronologiquement les opérations effectuées en espèces.

Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : le livre comptable est coté et paraphé par le Président de Grande Instance de la Commune II. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne le détail de chaque compte et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II et est tenu conformément au manuel.

Observation N°2: Les registres du parti sont cotés et paraphés par le tribunal de la commune II en lieu et place du tribunal de la commune V.

G.2. Compte de gestion : le compte de gestion retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué :

- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont composées de factures acquittées, de reçus, d'états de paiements émargés et du relevé bancaire. Elles sont classées dans des chemises et sont numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel au 31/12/2019

La visite effectuée par la Section des Comptes le 24 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 6 954 574 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	3 119 980
- Autres produits :	3 834 594
Total	**6 954 574**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (4 980 FCFA) et des contributions volontaires (3 115 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA suivant le décret n°2019-0690 /P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de reçus pré-numérotés, du relevé bancaire et du procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 6 926 650 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats :	0
- Transports :	0
- Charges de personnel :	3 420 000
- Charges financières :	10 825
- Impôts	0
- Autres charges :	3 495 825
Total	**6 926 650**

Le poste « Charges du Personnel » est relatif aux indemnités payées au chargé de mission (100 000 FCFA /mois), au secrétaire permanent (75 000 FCFA/mois), à la secrétaire (75.000 FCFA) et au gardien (35 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » comprend les agios.

Le poste « Autres charges » porte sur le loyer du siège du Parti et la confection de tee-shirts et de casquettes.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**27 924**
- Banque (relevé) :	26 694
- Caisse :	1 230

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le secrétaire aux finances.

J. Recommandation

A l'issue de la constatation faite la Section des Comptes recommande :

Constatations	Recommandations
Le parti n'a pas communiqué le contrat de bail du siège enregistré aux services des impôts.	Communiquer le contrat de bail enregistré aux services des impôts.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des **partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Action Démocratique pour le Changement et l'Alternance au Mali » (A.D.C.A.M) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE AU MALI – PARTI AFRICAIN POUR LA SOLIDARITE ET LA JUSTICE (ADEMA – P.A.S.J.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31/03/2020 sous le numéro 0252.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Alliance pour la Démocratie au Mali - Parti Africain pour la Solidarité et la Justice.

Siège : Bamako, Commune III, Bamako Coura Rue Fankélé Diarra, Porte 145,
BP : 1791, Tél. 20 22 03 68.

Sigle : A.DE.MA. - P.A.S.J.

Devise : Travail - Solidarité – Justice.

Emblème : un cadre rectangulaire disposé verticalement, divisé par une diagonale allant de l'angle gauche du bas à l'angle droit du haut, donnant deux triangles rouge/blanc juxtaposés dont le rouge à gauche et le blanc à droite avec une abeille placée au milieu du cadre et de la diagonale, l'aile gauche déployée.

Référence du récépissé : n° 516/MATS-DNAT du 06/06/1991.

Référence du compte bancaire : n° 26001006656-84 BDM-SA

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 au siège du Parti a permis de constater que le Parti Adema-PASJ dispose d'un siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire au nom du Parti, délivré par la BDM-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le Parti a tenu sa 17ème Conférence Nationale le 28 décembre 2018 à l'hôtel MAEVA-PALACE (Réf : copie recommandations et motions).

Le Parti a tenu sa 3ème Conférence Nationale Extraordinaire le 19 mai 2018 à l'hôtel MAEVA-PALACE (Réf : copie recommandations et motions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0337/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre sans numéro du 18 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le Parti a participé aux élections législatives de 2013 et 2020 (Réf. : arrêts n°2013-12/CC-EL et 2020-04/CC-EL).

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

L'ADEMA a communiqué :

- l'état financier comprenant :
  - le compte de gestion ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire mensuels ;
  - l'attestation bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- le registre « recettes /dépenses banque » ;
- le registre « recettes/dépenses caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- la copie du contrat de bail enregistré ;
- la copie des recommandations et motions de la 17ème conférence nationale du Parti ;
- la copie des recommandations et motions de la 3ème conférence nationale extraordinaire du Parti ;

- les copies des arrêts n°2013-12/CC-EL et 2020-04/CC-EL portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections législatives 2013 et 2020 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « recettes/dépenses banque » enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le registre « recettes/dépenses caisse » enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées en espèces.

Les deux registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il récapitule mensuellement en débit et crédit et par nature de compte, l'ensemble des opérations effectuées par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre l'ensemble des biens détenus par le Parti. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il regroupe la situation des charges et des produits et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives produites à l'appui des recettes et des dépenses sont constituées par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures, de reçus, du relevé bancaire et des états de paiement émargés. Ces pièces justificatives accompagnées de bordereaux de décaissement numérotés sont classées dans des chemises.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'inventaire des biens meubles et immeubles est conforme au manuel.

La visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 au siège du Parti a permis de constater l'existence des biens meubles et immeubles figurant au tableau d'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 291 969 724 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	88 419 404
- Autres produits	203 550 320
Total	**291 969 724**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (2 299 404 FCFA), des cotisations des membres (2 480 000 FCFA), des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (83 640 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 203 550 320 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire de la BDM-SA.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 291 873 354 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Achats	28 792 224
- Transports	12 341 900
- Autres charges	244 986 907
- Charges de personnel	5 262 608
- Charges financières	79 566
- Impôts	30 149
Total	**291 873 354**

Le poste «Achats » porte sur des fournitures, des matériels et mobiliers de bureau, d'encres pour imprimante et de groupe électrogène.

Le poste « Transports » est relatif aux frais de carburant, de location de véhicules et des billets d'avions.

Le poste « Charges de personnel » représente les salaires payés au personnel : une Secrétaire particulière (67 119 FCFA/mois), un comptable (68 721 FCFA/mois), une standardiste (43 563 FCFA/mois), deux secrétaires dactylos avec chacun (43 571 FCFA/mois), un agent de protocole (67 598 FCFA/mois), un agent de nettoyage (32 015 FCFA/mois) et des charges d'INPS-AMO (848 800 FCFA).

Le poste « Charges financières » est constitué d'agios et autres frais retenus par la banque.

Le poste «Autres charges » sont constitués des frais divers : les frais d'électricité et d'eau, d'avis de décès, de ramassage d'ordures, de location du siège, de location de salle, de restaurations, d'entretiens et réparations, d'impression d'affiches, de confection de banderoles, de tee-shirts, de casquettes, d'hébergement et de perdiems des délégués et militants pour les formations.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, du relevé bancaire et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	96 370
- Banque :	87 959
- Caisse :	8 411

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux Finances.

Le montant du solde bancaire au 31/12/2019 est conforme à celui communiqué par la BDM-SA.

J. Recommandation

La Section ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE AU MALI – PARTI AFRICAIN POUR LA SOLIDARITE ET LA JUSTICE » (ADEMA – P.A.S.J.) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

ALLIANCE DEMOCRATIQUE POUR LA PAIX (A.D.P. – MALIBA)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°0193.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Alliance Démocratique Pour la Paix.

Siège : Bamako, Quartier du fleuve, face ex-primature Rue 321 ; Porte 742 ; Tel : 75 22 99 04 / 76 14 54 82 / 66 72 80 69.

Sigle : A.D.P-MALIBA.

Devise : Paix - Prospérité - Partage.

Emblème : Une balance et un manguier. La balance porte une charge d'or sur son côté droit. L'or a la couleur du jaune de l'or. Sur son côté gauche la balance porte une charge symbolisant le pétrole de couleur bleu ; le bleu pétrole. Le tout sur une bande horizontale de couleur terre (marron de terre) dans laquelle se trouve écrit, en couleur blanche, ADP MALIBA. Sur le contour est écrit en bleu «Alliance Démocratique pour la Paix » ayant la forme d'un arc.

Référence du Récépissé : n° 041/MATDAT-DGAT du 18/03/2013.

Référence du compte bancaire : n° 25106713201-51 BOA Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- Existence du siège : la mission effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- Existence du compte bancaire : elle est confirmée par un relevé bancaire délivré par la BOA Mali au nom du Parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le Parti a tenu son Assemblée Générale Constitutive le 20 janvier 2013 à son siège à Bamako. Les documents y afférents ont été fournis.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°357/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre n°027/ADP-CE/PRD du 15 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le Parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016, dans la circonscription électorale de Yélékébougou et dans la commune de Kadiolo (Réf : récépissés de dépôt de candidature).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

L'A.D.P-MALIBA a communiqué :

- les « Etats Financiers du Parti exercice 2019 » contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le grand livre 2019 ;
  - le tableau des ressources 2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - le détail des comptes de produits ;
  - le détail des comptes de charges ;
- le registre de banque recettes ;
- le registre de banque dépenses ;
- le registre de caisse recettes ;
- le registre de caisse dépenses ;
- le registre de livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des impôts;
- la copie du récépissé de dépôt de candidature à l'élection présidentielle de 2018 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres de banque recettes et de banque dépenses, enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Les registres de caisse recettes et dépenses enregistrent chronologiquement sur la base des pièces justificatives les opérations effectuées en espèces.

Les quatre (4) registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et enregistre conformément au manuel en partie double les totaux des opérations des livres de recettes et de dépenses.

G.1.3. Grand Livre : il récapitule mensuellement en débit et crédit et par compte, l'ensemble des opérations effectuées par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, il enregistre les biens du Parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il est présenté conformément au modèle préconisé par le manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion :

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Elles sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : Elles sont constituées de factures, de carnets de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H .Vérification de l'état d'inventaire annuel :

L'inventaire des biens meubles et immeubles est conforme au manuel.

La visite effectuée par la Section des Comptes le 24 avril 2020 au siège du Parti a permis de constater l'existence des biens meubles et immeubles figurant sur l'état d'inventaire.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 53 712 028 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	27 658 527
- Autres produits	26 053 501
Total	**53 712 028**

- **Produits internes** (ressources propres)

Les Produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (8 527 FCFA) et de contributions et souscriptions volontaires (27 650 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 26 053 501 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges du Parti se chiffrent à 53 511 578 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	5 938 500
- Transports	2 180 000
- Charges de personnel	3 500 000
- Charges financières	25 963
- Impôts	0
- Autres charges	41 867 115
Total	**53 511 578**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de matériels et fournitures bureautiques, de boissons, d'eau minérale et de cartes prépayés.

Le poste « Transports » correspond aux frais de carburant et les locations de véhicule.

Le poste « Charges de personnel » est constitué des indemnités versées pour la période de janvier à mai :

- au permanent (100 000 FCFA/mois), au gardien (75 000 FCFA/mois) et à la femme de ménage (35 000 FCFA/mois) ;

De juin à Décembre :

- au permanent (150 000 FCFA/mois), au gardien (100 000 FCFA/mois) et à l'assistante (100 000 FCFA/mois) ;

Le poste « Charges financières » porte sur les agios bancaires.

Le poste «Autres charges » concerne les frais divers de gestion : location de salles, restaurations, confection de cartes de vœux et calendriers, agendas et affiches, entretiens et réparations, location du siège et de couverture médiatique.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**200 450**
- Banque :	196 912
- Caisse :	3 538

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des **partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Alliance Démocratique Pour la Paix » (A.D.P. – MALIBA) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

ALLIANCE DES FORCES PANAFRICAINES (A.F.P-BEJE FANGA)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°200.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Alliance des Forces Panafricaines-Bèjè Fanga

Siège : Kati noumorila rue 03 porte 33 1er étage face à radio Belekan

Téléphone : 20 77 77 69/66 88 92 10/79 29 33 65

Sigle : « A.F.P. BEJE FANGA ».

Devise : « Unité, Intégrité, Laïcité et Développement.».

Emblème : «un forgeron assisté par son enfant apprenti dans sa forge encerclé par la carte de l'Afrique».

Référence du récépissé : n°147/MIS-DGAT du 10 juin 2014.

Référence du compte bancaire : n°050008200116-BSIC-MALI.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 23 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par le relevé de compte bancaire et l'attestation bancaire délivrés par la BSIC-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 1er congrès ordinaire les 24 et 25 décembre 2016 à Kati (Réf : Rapport de vérification-exercice 2018).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre N°307/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a apporté aucune preuve attestant sa participation aux élections communales de novembre 2016.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes et aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- les états financiers au 31/12/2019 contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire mensuels ;
  - l'extrait du compte bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- la copie de l'attestation de domiciliation bancaire ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- la copie du récépissé de modification statutaire ;
- les copies des récépissés de dépôt de déclaration de candidature aux élections législatives du 29 mars 2020 ;
- la copie du reçu de versement de caution aux élections législatives du 29 mars 2020 ;
- le registre «livre comptable » ;
- le registre « livre des recettes-dépenses banque » ;
- le registre « livre des recettes-dépenses caisse » ;
- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

- le registre « livre des recettes/dépenses banque » ;
- le registre « livre des recettes-dépenses caisse » ;

Les registres « recettes-dépenses banque » et « recettes-dépenses caisse sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Ils enregistrent les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque et en espèces. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable

Il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre

Il indique les comptes individuels des opérations de recettes et de dépenses et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations

Il est côté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Il enregistre les biens du Parti et est tenu conformément au manuel.

Observation n°1 :

Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de grande Instance de Kati où siège le parti.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de produits et de charges.
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles au 31 décembre 2019.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnet de reçus pré-numérotés, de factures, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens figurant dans l'état d'inventaire.

Observation n°2:

Les meubles ne portent pas de numéros d'identification.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 7 978 538 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	7 978 605
- Autres produits :	0
Total	**7 978 605**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (8 605 FCFA), des cotisations (210 000 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (7 760 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a bénéficié ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par les souches de carnets de reçus pré-numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 8 044 259 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	1 310 000
- Transports :	60 000
- Charges de personnel :	600 000
- Charges financières :	104 259
- Impôts :	0
- Autres charges :	5 970 000
Total :	**8 044 259**

Le poste « Achats » est relatif à l'acquisition de fournitures de bureau, d'eau minérale et de boissons.

Le poste « Transports » porte sur les achats de carburant ;

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités versées au secrétaire permanent (50 000 FCFA par mois) ;

Le poste « Charges financières » est constitué d'agios et autres frais bancaires ;

Les « Autres charges » sont constituées de règlement de loyer du siège, de frais de confection de calendriers et des perdiems des militants dans le cadre de la formation sur le leadership-communication politique tenue du 01 au 10 avril 2019.

Les charges sont justifiées par des factures acquittées, reçus, états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	-65 654
- Banque :	- 72 259
- Caisse :	6 605

Observation n°3 :

Le solde banque est déficitaire.

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé bancaire communiqué par la BSIC-SA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandations

Sur la base des constatations, la Section des Comptes recommande :

Constatations	Recommandations
1. Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de grande Instance de Kati où siège le parti.	1. Faire coter et parapher les registres par le Président du Tribunal de grande Instance de Kati où siège le parti.
2. Les meubles ne portent pas de numéros d'identification.	2. Codifier tous les biens du Parti.
3. Le solde banque est déficitaire.	3. Eviter un solde bancaire déficitaire.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des **partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Alliance des Forces Panafricaines-Bèjè Fanga » (A.F.P) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

ALLIANCE NATIONALE POUR LA CONSTRUCTION (A.N.C.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30/03/2020 sous le n°0195.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Alliance Nationale pour la Construction

Siège : Kalaban - Coro Plateau (Cercle de Kati), près de la pharmacie Amadou Yalcouyé

Téléphone: 20 28 51 58 / 65 77 66 76

Sigle : A.N.C.

Devise : Travail - Discipline – Rigueur

Emblème : Paysan en action avec une houe sur fond rouge et jaune

Référence du Récépissé : n°1129 /MATCL-DNI du 17/12/2003

Référence du compte bancaire : n°26001205920-77 BDM-SA

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la mission effectuée le 28 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence à l'adresse indiquée d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : elle est confirmée par le relevé de compte bancaire délivré par la BDM-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Aucun document n'a été communiqué attestant la tenue régulière des instances du parti.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0338/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (Réf : le récépissé de dépôt de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes. Aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

L'A.N.C. a communiqué :

- le document intitulé « Etats Financiers A.N.C. » contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le tableau des ressources ;
  - le grand livre ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre de banque recettes/dépenses » ;
- le registre « livre de recettes/dépenses caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- la déclaration de création du parti ;
- la copie des statuts et du règlement intérieur du parti ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Le registre « livre de banque recettes/dépenses » coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati, enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

Le registre « livre de recettes/dépenses caisse » coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati, enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées par la caisse (espèces). Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre Comptable

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati, il enregistre à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations du livre

de recettes et de dépenses en partie double. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.3. Grand Livre

Il retrace la situation de tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati, il enregistre les mouvements de biens (acquisitions réalisations et aliénations). Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il enregistre le montant total des contributions volontaires et celui de l'aide financière de l'Etat aux Partis Politiques. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotées, du relevé bancaire, d'états de paiement émargés et de factures. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles précise la nature, la quantité, la date d'acquisition, le numéro d'identification, la localisation et l'état. Il est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 28 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 5 805 349 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	1 970 755
- Autres produits	3 834 594
Total	**5 805 349**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde de clôture de l'exercice 2018 (30 755 FCFA) et des contributions volontaires (1 940 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'État aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Le Parti n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de la caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges du compte de gestion du parti se chiffrent à 5 757 550 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	0
- Transports :	0
- Charges de personnel :	1 080 000
- Charges financières :	17 550
- Impôts :	0
- Autres charges :	4 660 000
Total :	**5 757 550**

Le poste « Charges de personnel » est constitué des indemnités versées au permanent, soit 90 000 FCFA par mois.

Le poste « Autres charges » est relatif aux frais de location du siège, de confections de tee-shirts, de casquettes, d'affiches et de calendriers.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, du relevé bancaire et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	47 799
- Banque :	44 299
- Caisse :	3 500

Le procès-verbal d'arrêt de la caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances du parti.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Alliance Nationale pour la Construction » (A.N.C.) sont réguliers et sincères** et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

ALLIANCE DES NATIONALISTES CONVAINCUS POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI (A.N.C.D. MALI)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 25 mars 2020 sous le n°173.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Alliance des Nationalistes Convaincus pour le Développement du Mali.

Siège : Doumanzana-Badianbougou, près de la nouvelle clinique CHOUALA, Commune I, Tel : 74 74 72 31/64 74 72 31/76 32 43 20.

Sigle : A.N.C.D.- MALI.

Devise : Tous au rendez-vous de l'honneur, unis nous réussirons.

Emblème : un scorpion dans un rectangle vert.

Référence du récépissé : n°017/MATDAT/DGAT du 1er février 2013.

Référence du compte bancaire : n° ML102 01001 33392001401 71 BMS.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 24 avril 2020 a permis de constater que le parti A.N.C.D. dispose d'un siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence d'un compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BMS.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son deuxième congrès ordinaire à Diéma les 28 et 29 mai 2016 (Réf. : Résolutions du congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°304/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par lettre sans numéro du 15 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a produit aucun document attestant sa participation aux dernières élections.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution des recommandations est retracé dans le tableau ci-après:

Constatations	Recommandations	Etat d'exécution
1. Le solde de la banque est déficitaire.	1. Eviter un solde banque déficitaire à l'avenir.	1. Non exécutée.
2. Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I où se trouve le siège du parti.	2. Faire coter et parapher les registres par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I où se trouve le siège du parti.	2. Non exécutée.
3. Les souches de carnets de reçus ne sont pas pré-numérotées.	3. Justifier les recettes par des pièces régulières (souches de carnet de reçus pré-numérotés).	3. Non exécutée.

F. Documents communiqués

L'A.N.C.D. - Mali a communiqué :

- un document intitulé « ETATS FINANCIERS 2019 » contenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019;
  - ✓ le détail des comptes de produits et de charges ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le grand livre des comptes;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- la copie du relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- la copie du contrat de bail enregistrée aux services des impôts ;
- la copie de l'attestation de domiciliation bancaire ;

- les résolutions du 2ème congrès extraordinaire du parti tenu du 28 au 29 mai 2016 à Diéma;
- le registre caisse recettes/dépenses ;
- le registre banque recettes /dépenses ;
- le registre des immobilisations ;
- le registre livre comptable ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres caisse et banque recettes/ dépenses sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati. Ils enregistrent les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque et par la caisse. Ils sont conformes au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati, il enregistre en partie double les totaux récapitulés du livre de recettes/dépenses. Il est conforme au manuel.

G.1.3. Grand livre : il enregistre l'ensemble des comptes conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre le mouvement des biens conformément au manuel.

Observation n°1 :

Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I où se trouve le siège du parti.

G.2. Compte de gestion : il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2017 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de produits et de charges ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles;
- le relevé bancaire.

Elles sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : produites à l'appui des recettes et des dépenses, elles sont constituées de souches de carnets de reçus, de factures, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

Observation n°2 : Les souches de carnets de reçus ne sont pas pré-numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes au siège du parti a permis de vérifier l'existence de tous les biens énumérés dans l'inventaire. Cependant, un (1) fauteuil ne portait pas de numéro d'identification.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 4 553 210 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Produits internes :	718 616
• Autres produits :	3 834 594
Total	**4 553 210**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « produits internes » sont composés du report de solde au 31/12/2018 (3 616 FCFA), de cotisations des membres (40 000 FCFA) et de contributions volontaires et souscriptions communes des membres (675 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus, du procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 4 560 756 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Achats:	0
• Transports:	0
• Charges de personnel:	360 000
• Charges financières:	40 756
• Impôts:	0
• Autres charges:	4 160 000
Total	**4 560 756**

Le poste «Charges de personnel » est constitué d'indemnités payées au permanent (30 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » se compose d'agios et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » est relatif au paiement du loyer et aux frais de confection de tee-shirts, d'affiches et de banderoles.

Les charges sont justifiées par des factures acquittées, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**- 7 546**
• Banque:	- 13 906
• Caisse :	6 360

Observation n°3 : le solde de la banque est déficitaire.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes formule les recommandations suivantes :

Constatations	Recommandations
1. Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I où se trouve le siège du parti.	1. Faire coter et parapher les registres par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I où se trouve le siège du parti.
2. Les souches de carnets de reçus ne sont pas pré-numérotées.	2. Justifier les recettes par des pièces régulières (souches de carnet de reçus pré-numérotés).
3. le solde de la banque est déficitaire.	3. Eviter un solde banque déficitaire à l'avenir.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Alliance des Nationalistes Convaincus pour le Développement du Mali » (A.N.C.D-MALI) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

ALLIANCE POUR CONSTRUIRE (A.P.C)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°253.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : ALLIANCE POUR CONSTRUIRE.

Siège : Bamako, Commune VI, Banankabougou Séma Rue 651 Porte NC.

Téléphone : 63 10 10 76/77 83 02 77.

Sigle : APC

Devise : « Siguida coura, tabolo coura »

Emblème : un balai traditionnel qui symbolise un outil pour nettoyage au milieu d'une case moderne symbole de l'éveil de conscience entourée de la couleur bleue qui symbolise l'eau source de vie, la couleur verte exprime le renouveau et l'espoir et enfin la couleur blanche au milieu de la case est symbole de la transparence le sigle APC sur le toit est symbole de la victoire.

Référence du récépissé : N°0048/MAT-DGAT du 20 avril 2016.

Référence du compte bancaire : ML102-01001-56896801401-40.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la mission effectuée le 23 avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
    - **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par le relevé bancaire et l'attestation de domiciliation bancaire délivrés par la BMS-sa.
- **B. Tenue régulière des instances statutaires**

Le parti a tenu son 1er congrès ordinaire du parti tenu le 17 mars 2018 au centre Olympa-Africa de Banankabougou.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°308/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a produit aucun document attestant sa participation aux dernières élections.

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Le parti est à sa première année de vérification.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué les documents suivants :

les états financiers –Exercice 2019 comprenant :

- le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- la copie de l'attestation de domiciliation bancaire ;
- le récépissé de déclaration de parti politique ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- la lettre de demande de confirmation de solde adressée au Président de la Section des Comptes de la Cour Suprême du Mali ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- la copie des résolutions du 1er congrès ordinaire du parti tenu le 17 mars 2018 au centre Olympa-Africa de Banankabougou ;
- la liste de la composition du Bureau Politique National ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la caisse ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la banque;
- le registre « livre comptable» ;
- le registre des immobilisations ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : ils enregistrent dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune III du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « livre comptable» enregistre en partie double à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune III du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune III du District de Bamako, il est tenu conformément au manuel.

Observation n°1

Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal Instance de la commune VI du District de Bamako où siège le parti.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2020 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de souches de carnets de reçus, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

Observation n°2:

Les souches de carnets de reçus ne sont pas pré-numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 23 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens qui y sont énumérés.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 6 220 000 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	6 220 000
- Autres produits :	0
Total	**6 220 000**

- **Produits internes** (ressources propres)

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2019 (10 000 FCFA) de cotisations (460 000 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (5 750 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu en 2019 ni don, ni legs, ni libéralité.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus et le relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 6 196 925 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	350 000
- Transports	0
- Charges de personnel	1 440 000
- Charges financières	6 925
- Impôts	0
- Autres charges	4 400 000
Total	**6 196 925**

Le poste « Achats » est constitué d'achat de fournitures de bureau.

Le poste « Charges de personnel » comprend les indemnités payées au permanent (75 000 FCFA par mois) et au gardien (45 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » est relatif aux agios et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » concerne les frais de location du siège, les frais de confection de Tee-shirts, de de banderoles, de calendriers et de cartes de vœux, les frais d'assistance comptable et les perdiems des participants à la formation au code électoral.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et le relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**23 075**
- Banque:	18 075
- Caisse :	5 000

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la BDM-sa.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes recommande :

Constatations	Recommandations
1. Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal Instance de la commune VI du District de Bamako où siège le parti.	1. Faire coter et parapher les registres par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I où se trouve le siège du parti.
2. Les souches de carnets de reçus ne sont pas pré-numérotées.	2. Justifier les recettes par des pièces régulières (souches de carnet de reçus pré-numérotés).

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Alliance Pour Construire » (A.P.C.) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

ALLIANCE POUR LE MALI (APM-MALIKO)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°00257.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Alliance pour le Mali.

Siège : Bamako, commune II, Hippodrome-Rue 232, Porte 150

Tel : 66 76 58 04 / 66 74 80 03 / 76 40 31 51 Bamako-Mali.

Sigle : A.P.M- MALIKO

Devise : Unité-Détermination-Progrès.

Emblème : une biche arrêtée sur un fond orange.

Référence du récépissé : n°004/MAT/DGAT du 23 janvier 2014.

Références de compte bancaire : n°025106718801 – 32 BOA-Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la visite effectuée le 20 avril 2020 par la Section des Comptes à l'adresse indiquée a permis de constater l'existence du siège du parti distinct d'un domicile et d'un bureau privé.

- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BOA-Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu son Assemblée générale constitutive le 1er janvier 2014 au Quartier-Mali (Réf : Rapport Section des Comptes).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°323CS-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a pas communiqué de document relatif à sa participation aux dernières élections.

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution de la recommandation est retracé dans le tableau ci-après :

Constatations	Recommandations	Etat d'exécution
La copie du contrat de bail n'a pas été communiquée.	Communiquer la copie du contrat de bail.	Exécutée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- un document intitulé « fiche de transmission des états financiers-Exercice 2019 » contenant :
  - ✓ le compte de gestion ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse;
  - ✓ les états de rapprochement bancaire ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le grand livre des comptes ;
  - ✓ le détail des comptes de produits et charges ;
  - ✓ l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- le registre « livre caisse recettes » ;
- le registre « livre caisse dépenses » ;
- le registre « livre banque recettes » ;
- le registre « livre banque dépenses » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- le contrat de bail ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres livre recettes/dépenses banque et caisse enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque. Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako, il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il récapitule mensuellement en débit et crédit et par nature de compte, l'ensemble des opérations effectuées par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre l'ensemble des biens détenus par le Parti. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il regroupe la situation des charges et des produits et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de produits et de charges;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de : souches de carnets de reçus-pré-numérotées, factures acquittées, états de paiement émargés et relevé bancaire. Elles sont classées et portent des numéros.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 20 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés sur l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 13 894 096 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	3 431 099
- Autres produits :	10 462 997
Total	**13 894 096**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « Produits internes » sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (76 099 FCFA) et des contributions volontaires (3 355 000 FCFA).

Il existe un écart de (2 048 FCFA) entre le solde de clôture de l'exercice au 31/12/2018 (78 147 FCFA) et le solde d'entrée au 01/01/2019 (76 099 FCFA), cet écart correspond aux agios.

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 10 462 997 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Le parti n'a reçu, ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos au 31/12/2019, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 13 734 576 FCFA et se décomposent comme suit :

- Achats :	0
- Transports :	0
- Autres charges :	12 750 000
- Charges de personnel :	960 000
- Charges financières :	24 576
- Impôts :	0
Total en FCFA:	**13 734 576**

Le poste «Autres charges» est constitué de frais de confection de tee-shirts, de casquettes, d'affiches, de porte-clés, de press-book, de calendriers, de frais de formation.

Le poste «Charges du personnel » concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (50 000 FCFA/mois) et au gardien (30 000 FCFA/mois).

Le poste «Charges financières » est relatif aux agios bancaires et autres frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus et du relevé.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**159 520**
- Banque:	154 764
- Caisse :	4 756

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Alliance Pour le Mali » (APM-MALIKO) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

ALLIANCE POUR LA REPUBLIQUE (A.P.R.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°0209.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Alliance Pour La République.

Siège : Bamako, Commune VI, Yirimadio Zerni, derrière la Station SHELL ;
BP : E1307 ; Tél. 66 97 28 87.

Sigle: « A.P.R. ».

Devise : « Fraternité –Travail - Justice ».

Emblème : Un Perroquet.

Référence du récépissé : N° 116/MATDAT – DGAT du 10/06/2013.

Référence du compte bancaire : N°400001240858 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la visite effectuée le 23 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du Parti distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BNDA au nom du parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le Parti a tenu sa 2e conférence nationale le 17 Février 2018 au palais de la culture à Bamako (Réf : copie du procès-verbal).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0370/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti a participé aux dernières élections législatives (Réf : copie de la liste des partis politiques ayant participé aux dernières élections).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

L'A.P.R. a communiqué :

- le document intitulé « Etats Financiers au 31/12/2019 » comprenant :
    - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - le détail des comptes des produits et des charges.
    - le tableau des ressources propres ;
    - le grand-livre ;
    - les états de rapprochement bancaire ;
    - le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
    - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre de caisse (Recettes/Dépenses) ;
- le registre de banque (Recettes/Dépenses) ;
- le registre livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail non enregistré aux services des impôts ;
- le procès-verbal de la 2e conférence nationale tenue le 17 février 2018 au Palais de la culture de Bamako ;
- le procès-verbal du Congrès des femmes tenu les 09 et 10 avril 2016 au CICB ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- le contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre de banque enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le registre de caisse enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées en espèces.

Les deux registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et enregistre en fin de

mois les totaux des opérations en partie double du livre de recettes/dépenses conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il enregistre l'ensemble des comptes utilisés par le parti conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il enregistre l'ensemble des biens détenus par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion :

Le parti a communiqué :

- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures et d'états de paiements émargés. Elles portent des numéros d'enregistrement et sont classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 au siège du Parti a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 25 855 710 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	8 937 339
- Autres produits	16 918 371
Total	25 855 710

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « Produits internes » sont constitués du solde de clôture de l'exercice au 31/12/2018 (187 339 FCFA) et des contributions volontaires (8 750 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 16 918 371 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnet de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de la caisse pour l'exercice clos au 31/12/2019, du relevé bancaire et du décret de répartition de l'aide financière de l'Etat.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 23 131 420 FCFA, et comprennent :

	FCFA
– Achats :	0
– Transports :	0
– Charge de personnel :	3 060 000
– Charges financières :	36 420
– Impôts :	0
– Autres Charges :	20 035 000
Total	**23 131 420**

Le poste « Charges de personnel » porte sur les indemnités payées au secrétaire permanent (150 000 FCFA/mois), au planton (75 000 FCFA/mois) et au gardien (30 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » sont relatives aux agios de la banque.

Le poste « Autres charges » concerne les frais de confection de tee-shirts, de calendriers, d'affiches, d'écharpes, de casquettes, de carte de vœux et de location du siège.

Les charges sont justifiées par des factures, des quittances de loyer, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**2 724 290**
• Banque	2 715 820
• Caisse	8 470

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

Il ressort un écart de 5 850 FCFA entre le solde du relevé bancaire communiqué par le parti (2 715 820 FCFA) et celui communiqué par la BNDA à la Section des Comptes (2 721 670 FCFA). Cet écart correspond au montant des agios prélevés à la date du 31/12/2019.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Alliance Pour la République (A.P.R.) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITE AU MALI/CONVERGENCE DES FORCES PATRIOTIQUES (A.S.M.A-C.F.P.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31/03/2020 sous le n°0254.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Alliance pour la Solidarité au Mali.

Siège : Bamako, commune III, N'Tomikorobougou Rue 662 Porte 537

Tel : 00 223 44 36 22 34/ 79 99 09 99.

Sigle : A.S.M.A-C.F.P.

Devise : « Unité-Solidarité-Travail.»

Emblème : Trois personnes et une étoile blanche au centre d'un cadre sur fond rouge.

Référence du récépissé : n°0115/MATDAT/DGAT du 10 juin 2013.

Référence de compte bancaire : n°52901777401–16 BMS-SA Agence ACI 2000.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 à l'adresse indiquée, a permis de constater l'existence du siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BMS-sa.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu sa 1ère Conférence Nationale le 31 décembre 2016 au Palais de la Culture Amadou Hampaté Ba de Bamako. (Réf copie des résolutions)

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0371/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales de novembre 2016 (Réf : spécimen du bulletin de vote).

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution de la recommandation issue de cette vérification est indiqué dans le tableau ci- après :

Constatation	Recommandation	Etat d'exécution
Le solde de la caisse (12 384 FCFA) n'a pas été reversé en banque.	Reverser tout solde supérieur à 10 000 FCFA à la banque au 31/12 de chaque année.	Exécutée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- le registre « livre de banque » ;
- le registre « livre de caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- les états financiers comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès–verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019.
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres livres recettes/dépenses banque et caisse enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse ou par la banque. Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : Le parti a communiqué les annexes obligatoires à savoir :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures acquittées, des états de paiement émargés, du relevé bancaire et du décret de répartition de l'aide financière de l'Etat. Elles sont numérotées et classées dans des chemises.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés sur l'état d'inventaire des biens et immeubles.

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 113 657 707 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Produits internes	77 035 585
• Autres produits	36 622 122
Total	**113 657 707**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes du Parti sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (38 360 585 FCFA) et de contributions volontaires (38 675 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 36 622 122 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'État aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu en 2019 ni don, ni legs, ni libéralité, ni subvention.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, de procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos, du relevé bancaire et du décret de répartition.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 90 865 100 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
• Achats	35 000
• Transports	106 000
• Charges de personnel	1 920 000
• Charges financières	47 100
• Impôts	0
• Autres charges	88 757 000
Total	**90 865 100**

Le poste « Achats » porte sur l'achat de produits d'entretien.

Le poste «Transports» est relatif aux frais de carburant.

Le poste «Charges du personnel» concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (100 000 FCFA/mois) et au gardien (60 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » sont constituées de frais bancaires.

Le poste « Autres charges » porte sur les frais de confection de tissus avec logo du parti, de cartes de membres, de tee-shirts, d'agendas et de perdiems des délégués.

Les charges sont justifiées par des factures, le relevé bancaire, des reçus et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	22 792 607
• Banque	22 783 723
• Caisse	8 884

Le solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BMS-sa.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne fait aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Alliance pour la Solidarité au Mali (A.S.MA-CFP) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

BLOC DES ALTERNANCES POUR LA RENAISSANCE, L'INTEGRATION ET LA COOPERATION AFRICAINE (B.A.R.I.C.A.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0236.

A. Présentation du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Bloc des Alternances pour la Renaissance, l'Intégration et la Coopération Africaine.

Siège : Bamako, commune VI Faladiè SEMA, Rue 812 Porte 42, côté ouest de la Tour d'Afrique, de la voie 30 mètres et de l'Ecole Cendrillon, Bamako.

Tel: 66 73 63 65/ 66 83 62 64/ 66 93 48 71/76 71 20 03.

Sigle : B.A.R.I.C.A.

Devise : Unité – Développement – Justice.

Emblème : Le lion et son lionceau debout.

Référence du Récépissé : n°0074/MATCL-DNI du 05 février 2004.

Référence du compte bancaire : n° 48789377401-03 BMS-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 22 avril 2020, a permis de constater que le parti dispose d'un siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le Parti dispose d'un compte bancaire en son nom justifié par le relevé bancaire et l'attestation de domiciliation bancaire.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 1er congrès extraordinaire le 22 avril 2012 à Bougouni dans la salle du complexe culturel SIRABA TOGOLA (Réf : Résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°324/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales du 20 Novembre 2016 (Réf : copie des bulletins de vote).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes, aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le BARICA a communiqué :

- Les états financiers comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le détail des comptes de produits et des charges;
  - le tableau des ressources;
  - le grand livre des comptes ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre livre comptable ;
- le registre « dépenses /recettes banque » ;
- le registre « recettes/dépenses caisse » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux impôts ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- les résolutions du 1er Congrès Extraordinaire tenu le 22 avril 2012 ;
- la liste des partis politiques participant aux élections communales dans la circonscription électorale de la commune VI ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : Le registre « dépenses /recettes banque » enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le registre « dépenses / recettes caisse » enregistre chronologiquement les opérations effectuées en espèces.

Les deux registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI et sont tenus conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est côté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01 janvier 2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : les pièces justificatives de recettes et de dépenses sont constituées de souches de carnet de reçus pré-numérotés, de factures, de reçus, du relevé bancaire et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 22 avril 2020 au siège du parti a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 14 011 293 FCFA et se composent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	8 175 175
- Autres produits :	5 836 118
Total :	**14 011 293**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « produits internes » sont composés du report de solde au 31/12/2018 (2 610 175 FCFA) et des contributions volontaires (5 565 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 5 836 118 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées, du procès-verbal d'arrêt de caisse, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 13 608 730 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	235 000
- Transports :	86 230
- Autres charges :	11 100 000
- Charges de personnel :	2 160 000
- Charges financières :	27 500
- Impôts :	0
Total :	**13 608 730**

Le poste « Transports » correspond aux achats de carburant pour les différents déplacements inscrits dans le cadre des activités du parti.

Le poste « Autres charges » concerne essentiellement les frais de confection d'affiches, des perdiems des militants de Yanfolila dans le cadre de la formation sur

le code électoral, des perdiems des militants pour la mobilisation du 2ème tour des élections présidentielles et des frais de location du siège.

Le poste « charges de personnel » est relatif aux indemnités mensuelles payées au permanent (130 000 FCFA/mois) et à la secrétaire (50 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » est relatif aux agios et autres frais retenus par la banque.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

Solde du compte de gestion :	**402 563 FCFA**
- Banque :	395 858 **FCFA**
- Caisse :	6 705 **FCFA**

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des **partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Bloc des Alternances pour la Renaissance, l'Intégration et la Coopération Africaine » (BARICA) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

BLOC UNIVERSITAIRE POUR LE CHANGEMENT (B.U.C.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 03 mars 2020 sous le n°109.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Bloc Universitaire pour le Changement.

Siège : Bamako Commune III Quartier du fleuve dans le jardin d'Angers en face de l'ENSUP-FLASH Rue 323 Porte 415 (démoli).

Tel : 96 72 65 80/70 79 21 96

Sigle : B.U.C

Devise : La paix, la Justice, la Solidarité et le Travail.

Emblème : La Flamme du Feu.

Référence du récépissé : n°0234/MATS-DNI du 24/10/2011.

Référence du compte bancaire : n° 5858 Caisse d'épargne et de crédit NYESIGISO - Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du parti** : aucun contact n'a pu être établi entre les responsables du parti et la mission chargée de vérification.
- **Existence du compte bancaire :** le parti dispose d'un compte ouvert dans les livres de NYESIGISO.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti n'a communiqué aucun document relatif à la tenue de ses instances.

C. Respect du principe du contradictoire

Le rapport provisoire n'a pas pu être communiqué aux responsables du parti, faute d'adresse et de contact précis.

D. Participation du parti aux dernières élections générales

Le parti a produit le récépissé de déclaration de candidatures à l'élection du Président de la République de juillet 2013 et 2018 (copies de récépissés de déclaration de candidature à l'élection du Président de la République).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution des recommandations est retracé dans le tableau ci-après :

CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	ETAT D'EXECUTION
1. Le parti n'a pas communiqué son emblème.	1. Communiquer l'emblème du parti.	1. Exécutée.
2. Le parti n'a pas communiqué : ✓ le compte de gestion ; ✓ le procès-verbal d'arrêté de caisse ; ✓ le grand livre ; ✓ le tableau des ressources ✓ le détail des charges et des produits ; ✓ les états de rapprochement bancaire ; ✓ le relevé bancaire ; ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ; ✓ les registres comptables ; ✓ les pièces justificatives de recettes et de dépenses.	2. Communiquer : ✓ le compte de gestion ; ✓ le procès-verbal d'arrêté de caisse ; ✓ le grand livre ; ✓ le tableau des ressources ✓ le détail des charges et des produits ; ✓ les états de rapprochement bancaire ; ✓ le relevé bancaire ; ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ; ✓ les registres comptables ; les pièces justificatives de recettes et de dépenses	2. Non exécutée.
3. Le parti n'a pas communiqué les livres de	3. Communiquer les livres de recettes et de dépenses, le	3. Non exécutée.

recettes et de dépenses, le livre comptable, le grand livre et le registre des immobilisations.	livre comptable, le grand livre et le registre des immobilisations.	
4. Le parti n'a pas communiqué le compte de gestion.	4. Communiquer le compte de gestion.	4. Non exécutée.
5. Le parti n'a pas communiqué les annexes au compte de gestion	5. Communiquer les annexes au compte de gestion.	5. Non exécutée.
6. Le parti n'a pas communiqué les pièces justificatives.	6. Communiquer les pièces justificatives.	6. Non exécutée.
7. Le parti n'a pas communiqué l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.	7. Communiquer l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.	7. Non exécutée.
8. Le parti n'a pas communiqué la situation financière à partir du compte de gestion.	8. Communiquer la situation financière à partir du compte de gestion.	8. Non exécutée.
9. Le parti n'a pas communiqué la situation des produits.	9. Communiquer la situation des produits.	9. Non exécutée.
10. Le parti n'a pas communiqué la situation des charges.	10. Communiquer la situation des charges.	10. Non exécutée.

A l'exception de la première recommandation, le parti n'a exécuté aucune recommandation telle qu'il ressort du tableau ci-dessus.

F. Documents communiqués

Le parti B.U.C. a communiqué :

- la lettre datant du 03 mars 2020 adressée au Président de la Section des Comptes ayant pour objet la demande de financement public des activités du BUC ;
- la lettre n°0061/MDEAF-SG datant du 17 mars 2016 du Secrétariat Général du Ministère des domaines de l'Etat et des Affaires foncières ayant pour objet la demande d'un siège de parti politique ou la rénovation de l'ancien siège ;
- la lettre n°01842/MAT-SG datant du 23 novembre 2015 du Secrétariat Général du Ministère de l'Administration territorial ayant pour objet la demande d'un nouveau siège ou la rénovation de l'ancien siège et le financement des activités du parti ;
- les statuts du parti ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- le récépissé de déclaration de candidature à l'élection du Président de la République (scrutin du 29 juillet 2018) ;
- le récépissé de déclaration de candidatures à l'élection du Président de la République (scrutin du 28 juillet 2013) ;
- le document intitulé « Déclaration du parti » ;
- la copie de la carte d'identité du Président du parti ;
- le curriculum vitae du Président du parti ;
- le document de l'Etude de Maitre Mamadou Kanda KEITA attestant le siège du parti au quartier du Fleuve rue 323 porte 415 ;
- le bordereau de dépôt de la caisse d'Epargne et de crédit NYESIGISO ;
- le tarif de location du Centre International de conférence ;
- la tarification des prestations ;
- le bilan des dépenses du parti politique « exercices 2014 à 2020 » ;
- le décret n°02-119/P-RM du 8 mars 2002 fixant le modèle de déclaration de candidature à l'élection du Président de la République ;
- les copies des rapports définitifs de la Section des Comptes au titre des exercices 2015 et 2017.

Observation n°1 :

Le parti n'a pas communiqué :

- ✓ le compte de gestion ;
- ✓ le procès-verbal d'arrêté de caisse ;

- ✓ le grand livre ;
- ✓ le tableau des ressources
- ✓ le détail des charges et des produits ;
- ✓ les états de rapprochement bancaire ;
- ✓ le relevé bancaire ;
- ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- ✓ les registres comptables ;
- ✓ les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes/dépenses : non communiqués

G.1.2. Livre comptable : non communiqué

G.1.3. Grand livre : non communiqué

G.1.4. Registre des immobilisations : non communiqué

Observation n°2 :

Le parti n'a pas communiqué les livres de recettes et de dépenses, le livre comptable, le grand livre et le registre des immobilisations.

G.2. Compte de gestion : non communiqué

Observation n°3 :

Le parti n'a pas communiqué le compte de gestion.

G.3. Annexes au compte de gestion : non communiquées

Observation n°4 :

Le parti n'a pas communiqué les annexes au compte de gestion.

G.4. Pièces justificatives : non communiquées

Observation n°5 :

Le parti n'a pas communiqué les pièces justificatives.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

Observation n°6 :

Le parti n'a pas communiqué l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles

I. Situation financière à partir du compte de gestion

Observation n°7 :

Le parti n'a pas communiqué la situation financière à partir du compte de gestion.

I.1. Vérification des produits

Observation n°8 :

Le parti n'a pas communiqué la situation des produits.

I.2.Vérification des charges

Observation n°9 :

Le parti n'a pas communiqué la situation des charges.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

Solde du compte de gestion: **Non communiqué**

- Banque : Non communiqué
- Caisse : Non communiqué

J. Recommandations

Sur la base des constatations, la Section des Comptes recommande :

CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS
1. Le parti n'a pas produit les documents suivants : ✓ le compte de gestion ; ✓ le procès-verbal d'arrêté de caisse ; ✓ le grand livre ; ✓ le tableau des ressources ✓ le détail des charges et des produits ; ✓ les états de rapprochement bancaire ; ✓ le relevé bancaire ; ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ; ✓ les registres comptables ; ✓ les pièces justificatives de recettes et de dépenses	1. Produire les documents suivants : ✓ le compte de gestion ; ✓ le procès-verbal d'arrêté de caisse ; ✓ le grand livre ; ✓ le tableau des ressources ✓ le détail des charges et des produits ; ✓ les états de rapprochement bancaire ; ✓ le relevé bancaire ; ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ; ✓ les registres comptables ; ✓ les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour ne certifie pas que les comptes annuels du Bloc Universitaire pour le Changement (B.U.C) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

CONCERTATION DEMOCRATIQUE (C.D.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30/03/2020 sous le n°0230.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Concertation Démocratique.

Siège : Bamako, commune IV, Djicoroni – Para Troukabougou, Rue 46, Porte 189, Tel : 66 73 18 00 / 76 31 18 72

Sigle : C.D.

Devise : « Transparence – Tolérance – Développement »

Emblème : Un cercle au milieu est dressé un arbre à palabre sous lequel se tient le conseil des sages.

Référence du récépissé : n°044/MATS-DNAT du 12 février 1998.

Référence du compte bancaire : n°ML135 - 01001 – 72907790000 - 22 Banque Atlantique Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la mission effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence d'un siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : le parti dispose d'un compte bancaire justifié par la copie du relevé bancaire délivrée par la Banque Atlantique Mali

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 3ème Congrès Ordinaire les 02 et 03 juillet 2017 au Centre Islamique de Bamako. (Réf : Résolution du Congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°385/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections législatives du 29 mars 2020 (Réf : copie spécimen de candidatures).

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Le Parti n'est pas à sa première année de vérification des comptes. Les comptes de l'exercice 2018 n'ont pas été vérifiés par la Section des Comptes. Toutes fois les comptes de l'exercice 2009 ont été vérifiés par la Section des Comptes.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué : les états financiers comprenant :

- ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
- ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
- ✓ le tableau des ressources au 31/12/2019 ;
- ✓ le détail des charges et produits ;
- ✓ le grand livre des comptes 2019 ;
- ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
- ✓ le relevé bancaire au 31/12/2019 ;
- ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;

- le registre « livre de recettes-dépenses banque » ;
- le registre « livre de recettes-dépenses caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- la liste des membres du bureau politique national ;
- l'attestation bancaire ;
- la demande de confirmation du solde ;
- la liste du bureau de la commission de conciliation et d'arbitrage ;
- les résolutions du Conseil National du parti tenu le 24 juin 2017 au Centre Djoliba ;
- le contrat de bail enregistré au service des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1 Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « livre de recettes-dépenses banque » enregistre les opérations de recettes et de dépenses de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

Le registre « livre de recettes et de dépenses caisse » enregistre les opérations de recettes et dépenses de la caisse. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : le parti a fourni un registre des immobilisations coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV du District de Bamako. Il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace le montant des produits et des charges et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits.
- le relevé bancaire au 31/12/2019.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 21 avril 2020 au siège du Parti a permis de constater l'existence des biens figurant sur l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 6 035 000 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Produits internes	6 035 000
• Autres produits	0
Total	**6 035 000**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (20 000 FCFA) et de contributions volontaires et souscriptions (6 015 000 FCFA).

- **Autres produits** :

Le parti n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 6 030 000 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
• Achats	570 000
• Transports	0
• Autres charges	3 960 000
• Charges de personnel	1 500 000
• Charges financières	0
• Impôts	0
Total	**6 030 000**

Le poste « Achats » concerne les achats d'équipements sportifs et d'eau minérale.

Le poste « Autres charges » porte sur des frais divers : confection des tees shirts, dépliants et calendriers, des honoraires du comptable et de la location du siège.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités payées au permanent (75 000 FCFA/mois) et au gardien (50 000 FCFA/mois).

Toutes les dépenses sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**5 000**
• Banque	0
• Caisse :	5 000

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des **partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Concertation Démocratique » (C.D) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

CONVENTION SOCIALE DEMOCRATE (C.D.S.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n° 0246.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Convention Sociale Démocrate.

Siège : Bamako, Commune III, Dravéla Rue 364 Porte 256.

Téléphone : (223) 20 29 26 / 66 74 25 41.

Sigle : C.D.S.

Devise : Equité – Solidarité.

Emblème : Cheval blanc scellé qui entame le galop dans un rectangle présentant deux triangles opposés, l'un blanc et l'autre bleu clair.

Référence du récépissé : n°0071/MATS/DNAT du 26 janvier 1996.

Référence du compte bancaire : n°215 061 63701-54 Bank Of Africa Mali (BOA).

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la mission effectuée le 28 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater que le Parti C.D.S dispose à l'adresse indiquée d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.

- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par l'extrait du compte du 01/01/2019 au 31/12/2019 à la BOA-Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu sa Conférence Nationale le 23 juin 2018 au Pavillon des Sports de Bamako (Réf. compte rendu).

Le parti a tenu son 3ème congrès ordinaire les 17 et 18 mars 2012 dans la salle de conférence de la Bibliothèque Nationale (Réf. résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°315/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a communiqué aucun document attestant sa participation aux dernières élections communales du 20 novembre 2016.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; Aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le Parti C.D.S a communiqué :

- les états financiers du Parti C.D.S au titre de l'exercice 2019 contenant :
    - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - le grand livre des comptes ;
    - le tableau des ressources ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
    - le détail des comptes des produits et des charges ;
    - les états de rapprochement bancaire mensuels ;
    - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
    - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre de banque » ;
- le registre « livre de caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- le compte rendu de la Conférence Nationale tenu le 23 juin 2018 ;
- la liste des membres du bureau politique national ;
- les pièces justificatives de dépenses et de recettes.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Les registres « livre de banque » et « livre de caisse », cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque. Ils sont tenus conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre comptable

Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako. Il enregistre à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations du livre de recettes et de dépenses en partie double. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.3. Grand livre

Il centralise mensuellement et par compte les opérations réalisées au cours de l'exercice conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations

Il enregistre les biens détenus par le parti et est présenté conformément au modèle préconisé par le manuel, à savoir : nature, quantité, date d'acquisition, valeur, numéro d'identification, localisation, état.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées des souches de carnets de reçus pré-numérotées, des factures, des états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 28 avril 2020 par la Section des Comptes au siège du parti a permis de vérifier l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 40 082 135 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	19 895 423
- Autres produits :	20 186 712
Total	**40 082 135**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (10 194 423 FCFA) et des contributions volontaires (9 701 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 20 186 712 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'État aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 34 598 304 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats :	6 233 500
- Transports :	2 500 000

- Autres charges :	24 635 000
- Charges de personnel :	1 080 000
- Charges financières :	113 804
- Impôts :	36 000
Total	**34 598 304**

Les « Achats » sont relatifs à l'achat de produits alimentaire et des fournitures de bureau.

Les « Transports » portent sur les frais de location de véhicules et l'achat de carburant.

Les « Autres charges » comportent les frais divers (location du siège, confection de tee-shirts, casquettes, portes clé, agendas, affiches et perdiems pour la formation).

Les « Charges de personnel » sont relatives aux indemnités payées au permanent (50 000 FCFA/mois) et au secrétaire (40 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » concernent les agios bancaires.

Les dépenses sont justifiées par des factures, des reçus, du relevé bancaire et d'états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/ 2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**5 483 831**
- Banque :	5 478 780
- Caisse :	5 051

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier Général du Parti.

J. Recommandation

La Section des comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Convention**

Sociale Démocrate » (C.D.S.) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

CONVENTION NATIONALE POUR UNE AFRIQUE SOLIDAIRE-FASO HERE (C.N.A.S.-Faso Hèrè)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 24/03/2020 sous le n°0163

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Convention Nationale pour une Afrique Solidaire- Faso Hèrè.

Siège : Bamako, Hamdallaye Rue 30 Porte 619, Commune IV.

Sigle: C.N.A.S- Faso Hèrè.

Devise: « Le Mali pour tous, des chances égales pour chacun »

Emblème : Un cercle représentant le globe terrestre et mettant en valeur le Mali et l'Afrique avec le fond blanc, or, rouge et vert.

Référence du Récépissé : n° 180 /MATCL-DNI du 22 août 2011.

Référence du compte bancaire : n° 400001227999 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : elle est confirmée par l'attestation de domiciliation bancaire et le relevé de compte bancaire délivrés par la BNDA au nom du parti le 28/01/2020.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 2e Congrès Ordinaire le 24 décembre 2016 à la maison des ainés. (Résolutions du 2e Congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°363/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales de novembre 2016 (Réf : copie récépissé de dépôt de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes et aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le C.N.A.S a communiqué :

- le document intitulé « Etats financiers » :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- un registre « de caisse recettes et dépense » ;
- un registre « de banque recettes et dépenses » ;
- un registre « de livre comptable » ;
- un registre des immobilisations ;
- le récépissé de déclaration de partis politiques ;
- les résolutions et recommandations du 2ème Congrès Ordinaire ;
- la liste des membres du bureau politique national ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- les statuts et règlement intérieur du parti ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des impôts ;
- des pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livre de recettes et de dépenses

Le registre « de recettes et de dépenses caisse » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel.

Le registre « de recettes et de dépenses banque » enregistre dans l'ordre chronologique, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.
Les deux registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable

Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Il enregistre à la fin de chaque mois et en fin d'année, les totaux des opérations du livre de recettes et de dépenses en partie double. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Le grand livre : il retrace la situation des comptes mouvementés au cours de l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué:

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnets de reçus, de factures, d'états émargés et de relevé bancaire.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de vérifier l'existence des biens énumérés et codifiés.

I-. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 13 850 915 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	8 969 992
- Autres produits	4 880 923
Total	**13 850 915**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (7 196 992 FCFA), des cotisations (720 000 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (1 053 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 4 880 923 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par le relevé bancaire, le procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, le décret de répartition de l'aide financière de l'Etat et les souches de carnets de reçus pré-numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 8 539 672 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	343 500
- Transports	0
- Autres charges	7 222 302
- Charges de personnel	900 000
- Charges financières	73 870
- Impôts	0
Total	**8 539 672**

Le poste « Achats » est constitué d'achats de fournitures bureautiques et de denrées alimentaires.

Les « Autres charges » comprennent les frais divers : location du siège, confection d'agenda, de calendrier et de porte clef, factures d'eau, d'électricité, de téléphone, de connexion internet, et d'annonces radiophoniques.

Les «Charges de personnel » concernent des indemnités payées au secrétaire permanent (45 000 FCFA/mois) et au gardien (30 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » porte sur les agios et autres frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des quittances de loyer, des états de paiement émargés et le relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	5 311 243
- Banque:	5 309 591
- Caisse :	1 652

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Convention Nationale pour une Afrique Solidaire- Faso Hèrè » (C.N.A.S) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

CONGRES NATIONAL D'INITIATIVE DEMOCRATIQUE FASO YIRIWA TON (C.N.I.D. – F.Y.T.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0242.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Congrès National d'Initiative Démocratique Faso Yiriwa Ton.

Siège : Bamako, derrière le Tribunal de Grande Instance de la commune V

Tel : 20 21 42 75 / 66 73 43 49

Sigle : C.N.I.D–F.Y.T

Devise : Rassembler pour construire.

Emblème : Un cercle contenant le sigle CNID, écrit en vert et représentant la forme du Mali avec un enfant debout saluant le jour nouveau.

Couleur du parti : Le vert et le blanc en bandes verticales égales, formant un rectangle.

Hymne du parti : Tilé Kura « Soleil levant ».

Référence du récépissé : n°513/MATS-DNAT du 6 juin 1991 modifié par le n°574/MATS-DNAT du 05 octobre 1995.

Références des comptes bancaires : n°26001037858–13 BDM-SA et n°050173103001–80 ORABANK.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 22 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence des deux comptes bancaires est confirmée par deux attestations bancaires et deux extraits de comptes :
  - ✓ Pour le compte n°050173103001–80 ORABANK. attestation du 05 Février 2020 et extrait du compte du 01/01/2019 au 31/12/2019 édité le 03/02/2020
  - ✓ Pour le compte n°26001037858–13 BDM-SA. attestation sans date et extrait du compte du 01/01/2019 au 31/12/2019 édité le 10/02/2020

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 6ème Congrès Ordinaire les 19 et 20 décembre 2015 au théâtre Tientiguiba DANTE de Ségou (Réf : résolutions générales du Congrès).

Le parti a tenu son 12ème Conseil National les 17 et 18 août 2020 à Bamako (Réf : recommandations du Conseil).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°353/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé à l'élection présidentielle du 28 juillet 2013 (Réf : copie du récépissé de déclaration de candidature à l'élection du Président de la République ; copie arrêt n°2013-05/CC-EP du 07 aout 2013 de la Cour Constitutionnelle).

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (Réf : copie de la synthèse des résultats du Ministère de l'Administration Territoriale).

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le CNID a communiqué :

- « les Etats Financiers exercice 2019 » contenant :
    - le compte de gestion ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
    - le tableau des ressources ;
    - le détail des comptes de charges et de produits ;
    - le grand livre ;
    - les états de rapprochement bancaire ;
    - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
    - la copie du récépissé de déclaration du parti ;
    - la copie de la quittance du paiement de la caution à l'élection présidentielle du 29 juillet 2018 ;
    - les attestations bancaires (BDM SA et ORABANK) ;
    - les relevés bancaires ;
    - la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;

- le registre « livre comptable » ;
- le registre « livre de recettes/dépenses caisse » ;
- le registre « livre de recettes/dépenses banque » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie des statuts et règlement intérieur ;
- la liste des membres du Comité Directeur ;
- les résolutions générales du 6ème Congrès Ordinaire ;
- la copie des recommandations du 12ème Conseil National ;
- la copie de la quittance du paiement de la caution à l'élection présidentielle du 29 juillet 2018 (scrutin du 29 juillet 2018) ;
- la copie de la synthèse des résultats du Ministère de l'Administration Territoriale des communales du 20 novembre 2016 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « livre de recettes/dépenses caisse » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Le registre « livre de recettes/dépenses banque » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les deux registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune V du District de Bamako. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque et est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune V du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il récapitule mensuellement en débit et crédit et par nature de compte, l'ensemble des opérations effectuées par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre l'ensemble des biens détenus par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il regroupe la situation des charges et des produits et est tenu conformément au modèle préconisé par le manuel

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué :

- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- les relevés bancaires.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de reçus, d'états de paiement émargés et des relevés bancaires. Les pièces justificatives sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est conforme au manuel.

La visite effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les recettes se chiffrent à 108 069 964 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Produits internes :	55 233 481
• Autres produits :	52 836 483
Total	**108 069 964**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « Produits internes » sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (- 8 361 519 FCFA) et des contributions volontaires (63 595 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 52 836 483 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos au 31/12/2019, du décret de répartition et des relevés bancaires.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 105 878 504 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	7 100 000
- Transports	0
- Autres charges	93 065 000
- Charges de personnel	4 020 000
- Charges financières	1 513 504
- Impôts	180 000
Total :	**105 878 504**

Le poste « Achats » est constitué, de fournitures de bureau, de produits alimentaires et de cartes téléphoniques.

Le poste « Autres charges » comprend les frais de location du siège et de salle, de confection des calendriers, de perdiems des délégués pour la formation et d'appuis des différentes sections du parti.

Le poste « Charges de personnel » est relatif aux indemnités payées au permanent (175 000 FCFA/mois), au secrétaire (100 000 FCFA/mois), au gardien (45 000 FCFA/mois) et au coursier (15 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » porte sur les agios bancaires et les autres frais bancaires.

Le poste « Impôts » est relatif à l'enregistrement du contrat de bail aux services des impôts.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états émargés et des relevés bancaires.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
- Solde du compte de gestion :	2 191 460
- Banque (BDM-SA) :	735 589
- Banque (ORABANK) :	1 452 890
- Caisse :	2 981

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux Finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Congrès National d'Initiative Démocratique (C.N.I.D. – F.Y.T.) » sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

CONVENTION NATIONALE POUR L'UNION FASO.DJO.TON (C.N.U-FASO.DJO.TON.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 25/03/2020 sous le n° 0177.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Convention Nationale pour l'Union FASO.DJO.TON.

Siège : Bamako, Commune VI, Magnambougou Faso Kanu.

Téléphone : 76.08.89.55 / 79.43.18.41.

Sigle: C.N.U-FASO.DJO.TON.

Devise : Unité - Progrès – Justice.

Emblème : un coq dans un cercle sur fond blanc, laissant voir un soleil levant.

Référence du Récépissé : n° 0254/MATCL-DNI du 29 mars 2002.

Référence du compte bancaire : 251 480 43901-34 BOA Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la mission effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 a permis de constater l'existence à l'adresse indiquée d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire au nom du Parti, délivré par la BOA Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le parti n'a communiqué aucun document attestant la tenue de ses instances statutaires.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°319 /P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui ont répondu par lettre sans numéro du 02 octobre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le Parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (Réf : récépissé de déclaration de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. Aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le Parti Convention Nationale pour l'Union a communiqué :

- le compte de gestion au 31/12/2019 ;
- le tableau des ressources ;
- le grand livre des comptes ;
- le détail des charges et des produits ;
- le relevé bancaire au 31/12/2019 ;
- les états de rapprochement mensuels ;
- le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles du Parti.
- le récépissé de déclaration de candidatures ;
- le récépissé de déclaration de parti politique ;
- les statuts et règlement intérieur ;

- le registre de caisse ;
- le registre de banque ;
- le « registre de livre journal » ;
- le registre « Grand livre » ;
- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.
- le contrat de bail enregistré aux services des impôts.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Les registres de caisse et de banque, cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque. Ils sont tenus conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre comptable

Le livre comptable dénommé « registre de livre journal » est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il enregistre à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations du livre de recettes et de dépenses en partie double. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.3. Grand livre

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, il centralise mensuellement et par compte les opérations réalisées au cours de l'exercice. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations

Il enregistre les mouvements de biens (acquisitions réalisations et aliénations). Il est Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion

Il retrace la situation des charges et des produits. Il est conforme au modèle préconisé par le manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses produites sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotées, de factures, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel :

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles précise la nature, la quantité, la date d'acquisition, le numéro d'identification, la localisation et l'état. Il est tenu conformément au manuel.

La mission effectuée au siège du Parti par la Section des Comptes le 23 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens figurant sur « l'inventaire des biens meubles et immeubles ».

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 7 202 849 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	3 368 255
- Autres produits	3 834 594
Total	**7 202 849**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (18 255 FCFA) et des contributions volontaires (3 350 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 7 197 600 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	446 000
- Transports	0
- Charges de personnel	600 000
- Charges financières	26 600
- Impôts	0
- Autres charges	6 125 000
Total	**7 197 600**

Les « Achats » sont relatifs aux dépenses de fournitures de bureau et de produits alimentaires.

Le poste « Transports » porte sur les frais de location de véhicules et de carburant.

Les « Charges de personnel » correspondent aux indemnités payées au secrétaire permanent du Parti (50 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » concernent les agios bancaires.

Les « Autres charges » portent sur divers frais : confection de tee-shirts et casquettes, loyer du siège, perdiems de formation.

Les dépenses sont justifiées par des factures, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/ 2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**5 249**
- Banque :	- 3 751
- Caisse :	9 000

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier général du Parti.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des

partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Convention Nationale pour l'Union Faso.Djo.Ton » (CNU-FASO-DJO-TON) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

CONVERGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI (C.O.D.E.M.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2019 sous le numéro 0239.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Convergence pour le Développement du Mali.

Siège : Bamako, Commune I, Djélibougou Rue 281 Porte 162.

Téléphone : 20 77 75 20.

Sigle : C.O.D.E.M

Devise : Comptons d'abord sur nos propres forces.

Emblème : Un cercle sur fond bleu à l'intérieur duquel se trouve une quenouille en mouvement avec du fil blanc de coton enroulé.

Référence du Récépissé : n° 167 /MATCL-DNI du 07 août 2008.

Référence du compte bancaire : n° 370001201599 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence d'un siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par l'attestation de domiciliation bancaire et le relevé bancaire au nom du parti, délivrés par la BNDA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu sa première conférence nationale le 27 mars 2010 à Mopti. Les résolutions générales de ladite conférence ont été fournies.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0372/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a pas produit les documents relatifs à sa participation aux élections communales du 20 novembre 2016.

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. Aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

La C.O.D.E.M a communiqué :

- Les états financiers contenant
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le grand livre ;
  - ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - ✓ l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre Caisse Recettes/Dépenses » ;
- le registre « livre Banque Recettes/Dépenses » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1. 1. Livres de recettes et de dépenses

Le registre « livre banque recettes/dépenses » enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le registre « livre caisse-recettes/dépenses » enregistre chronologiquement les opérations effectuées en espèces.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I et sont tenus conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre Comptable

Le registre « livre comptable » est Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I. Il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des registres des recettes /dépenses

(caisse et banque). Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.3. Grand Livre

Il donne le détail de chaque compte et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I, le registre des immobilisations enregistre l'inventaire des biens détenus par le Parti et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de reçus pré-numérotés, de factures et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 75 301 905 FCFA et se présentent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	5 725 581
- Autres produits :	69 576 324

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du solde de clôture de l'exercice 2018 (45 581 FCFA), des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (5 680 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 69 576 324 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'État aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a bénéficié ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de la caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

Observation :

La nature des recettes n'est pas précisée sur les reçus pré numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 73 993 260 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	13 125 000
- Transports :	23 825 000
- Charges de personnel :	4 440 000
- Charges financières :	30 500
- Impôts :	0
- Autres charges :	32 572 760
Total :	**73 993 260**

Le poste « Achats » est relatif à l'acquisition de motos.

Le poste « Transports » porte sur les frais de location de véhicules.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités versées au coordinateur (150 000 FCFA/mois), aux deux coursiers (l'un à 80 000 FCFA/mois et l'autre à 40 000 FCFA/mois), au gardien (50 000 FCFA/ mois) et à la secrétaire (50 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » sont relatives aux agios et autres frais bancaires.

Les « Autres charges » sont constituées de frais de confection de calendriers, de spécimen, d'affiches, de couverture médiatique et de loyers du siège.

Les charges sont justifiées par des factures acquittées, des reçus et des états de paiement émargés et relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**1 308 645**
- Banque :	1 304 362
- Caisse :	4 283

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier du Parti.

Le solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BNDA-SA.

J. Recommandation

Sur la base de la constatation, la Section des Comptes formule la recommandation suivante :

Constatation	Recommandation
La nature des recettes n'est pas précisée sur les reçus pré numérotés.	Préciser la nature des recettes sur les reçus pré numérotés.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Convergence pour le Développement du Mali » (CODEM) sont réguliers et sincères** et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

COALITION POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI (CODEMA-KODUMA)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°194.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : COALITION POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI.

Siège : Bamako, Commune VI, 1008 Logements Secteur IV lot n°124, Rue 616, Porte 12.

Téléphone : 76 28 49 41/ 76 47 62 25/69 52 53 25.

Sigle : CODEMA-KODUMA.

Devise : « Recherche-Unité-Développement».

Emblème : une mangue mûre fixée sur une branche brun foncé par un pédoncule portant une feuille verte et le tout dans un fond blanc.

Référence du récépissé : n°123/MATDAT-DGAT du 21/06/2013.

Référence du compte bancaire : n° 460001203488 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la mission effectuée le 20 avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 confirme l'existence d'un compte bancaire ouvert dans les livres de la BNDA au nom du parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti n'a produit aucun document attestant la tenue de ses instances statutaires.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°309/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016. (Réf : récépissé de dépôt de déclaration de candidatures).

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes du parti ont été vérifiés. Aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué les documents suivants :

- les états financiers au 31/12/2019 comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de produits et de charges;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la caisse ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la banque;
- le registre « livre comptable» ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- l'annexe au décret N°07040/P-RM du 31 janvier 2007 fixant le modèle de déclaration de candidatures à l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- la copie du récépissé de dépôt de déclaration de candidature pour les élections communales de 2016;
- le relevé d'identité bancaire ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : ils enregistrent dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « livre comptable» enregistre en partie double à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le

Président du Tribunal de grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune VI du district de Bamako, il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de produits et de charges ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 20 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens qui y sont énumérés.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 7 400 150 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	7 400 150
- Autres produits :	0
Total	**7 400 150**

- **Produits internes** (ressources propres)

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (10 150 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (7 390 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 7 399 158 FCFA et se décomposent comme suit :

		FCFA
-	Achats	332 500
-	Transports	60 000
-	Charges de personnel	1 800 000
-	Charges financières	6 658
-	Impôts	0
-	Autres charges	5 200 000
	Total	**7 399 158**

Le poste « Achats » est constitué d'achat de fournitures de bureau et de produits d'entretien.

Le poste « Charges de personnel » comprend les indemnités payées au permanent (100 000 FCFA par mois) et au gardien (50 000 FCFA par mois).

Le poste « Autres charges » concerne les frais de location du siège, les frais d'assistance comptable, de confection de Tee-shirts et les perdiems payés aux militants dans le cadre de la formation sur la prévention et gestion des conflits tenue du 19 au 24 août 2019 à Bamako.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**992**
- Banque:	-6 508
- Caisse :	7 500

Observation :

Le solde de la banque est déficitaire.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé bancaire communiqué par la BNDA.

J. Recommandation

Sur la base de la constatation faite, la Section des Comptes recommande :

Constatation	Recommandation
Le solde de la banque est déficitaire.	Eviter un solde bancaire déficitaire à l'avenir.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Coalition pour le Développement du Mali » (CODEMA-KODUMA) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

CONVENTION DE REFLEXION ET D'ACTION POUR LE MALI (CO.RE.A.M)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0243

A. Identification du parti

1. Informations générales

Dénomination complète : Convention de Réflexion et d'Action pour le Mali

Siège : Bamako, Commune IV, Kanadjiguila « mougandan » ; Téléphone : 74 55 06 33 / 69 82 80 80 ; Email : etcaetera@gmail.com

Sigle : « CO.RE.A.M ».

Devise : « Un grand Mali - Une Afrique Intégrée - Un monde Meilleur ».

Emblème : «Un rectangle dans lequel se trouve une famille dont le chef pointe du doigt l'horizon comme pour indiquer la voie à suivre ; à l'angle, un aigle qui veille symbolise l'ambition du parti à avancer vers des lendemains meilleurs pour les populations maliennes».

Référence du récépissé : n°0021/MATCL-DNI – du 16/02/2007.

Référence du compte bancaire : n°ML041-01247-25119888601-21 BIM SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 27 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par le relevé de compte bancaire délivré par la BIM-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le Parti n'a communiqué aucun document attestant la tenue régulière de ses instances.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0373/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre SN° du 13 octobre 2020. Leurs observations ont été prises en compte.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a communiqué aucun document attestant sa participation aux dernières élections communales.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. Aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- les états financiers du Parti CO.RE.A.M contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire mensuels ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- le registre « livre des recettes/dépenses banque » ;
- le registre « livre des recettes/dépenses caisse » ;
- le registre «livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail du siège ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Les registres « livre de recettes/dépenses » banque et caisse enregistrent les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque et en espèces.

Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV et sont tenus conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre comptable

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de de la Commune IV, il enregistre à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations du livre de recettes et de dépenses en partie double. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre

Il indique les comptes individuels des opérations de recettes et de dépenses et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations

Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV du District de Bamako. Il enregistre les mouvements de biens (acquisitions réalisations et aliénations). Il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnet de reçus pré numérotés, de factures, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont classées et portent des numéros.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 27 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens figurant dans l'état d'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 7 905 695 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	3 629 538
- Autres produits :	4 276 157
Total	**7 905 695**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (9 538 FCFA), des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (3 620 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 4 276 157 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'État aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de la caisse pour l'exercice clos et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 7 884 755 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	345 000
- Transports :	0
- Charges de personnel :	660 000
- Charges financières :	4 755
- Impôts :	0
- Autres charges :	6 875 000
Total :	**7 884 755**

Le poste « Achats » est constitué des achats de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de matériels et équipements sportifs, de boissons et d'eau minérale.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités versées au permanent (55 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » concernent les agios bancaires.

Les « Autres charges » sont constituées de frais de location du siège, de confection d'affiches, de tees shirts, de calendriers, d'agendas et des prix aux finalistes du tournoi de foot ball et d'honoraire du comptable.

Les dépenses sont justifiées par des factures acquittées, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**20 940**
- Banque :	16 667
- Caisse :	4 273

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et la Trésorière.

Le montant solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BIM-SA.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Convention de Réflexion et d'Action pour le Mali » (COREAM) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

CONGRES POPULAIRE MALIEN POUR LA RENAISSANCE (C.P.M.R)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 06 mars 2020 sous le n°0123.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Congrès Populaire Malien pour la Renaissance.

Siège : Commune urbaine de Kati ; Kati-koko ; Rue 28 Porte 341.

Téléphone : 76 46 99 85 / 69 70 65 63.

Sigle : « C.M.P.R ».

Devise : « Unité - Loyauté - Vigilance».

Emblème : Une main ouverte avec la carte du Mali au milieu.

Référence du récépissé : n°247/MAT-DGAT – du 21/12/2015.

Référence du compte bancaire : n°ML102-27029-36790201401-17 BMS-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 30 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par le relevé de compte bancaire délivré par la BMS-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti n'a communiqué aucun document relatif à la tenue des ses instances statutaires.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°355/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre n°06/07/09/2020/BPN/CMPR du 07 septembre 2020. Leurs observations n'ont pas été prises en compte.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (Réf. récépissé de dépôt de déclaration de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- Un document intitulé « les Etats financiers du Parti C.P.M.R-exercice 2019 » contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources au 31/12/2019 ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le grand livre des comptes ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - la copie du relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- la copie du contrat bail enregistré aux services des impôts ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- le récépissé de dépôt de déclaration de candidature pour les élections des conseillers de cercle dans la circonscription électorale de Sikasso ;
- les quatre (04) registres « dépenses » ;
- les pièces justificatives de dépenses.

Observation n°01 : le parti n'a pas communiqué le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Deux (02) registres « dépenses » enregistrent les opérations de recettes de dépenses effectuées par la banque. Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati.

Deux (02) registres « dépenses » enregistrent les opérations de recettes et de dépenses effectuées en espèces. Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati.

Observation n°02 : le livre de caisse dépenses fait ressortir en fin d'année un montant de 27 148 FCFA dans le poste « Virement interne » alors qu'aucune écriture comptable n'a été enregistrée.

G.1.2. Livre comptable

Il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati.

Observation n°03 : le registre livre comptable n'enregistre pas toutes les opérations.

G.1.3. Grand livre

Il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

Observation n°04 : les montants enregistrés au compte virement internes en caisse (3 281 000 FCFA) et banque (3 815 000 FCFA) sont différents. Il ressort un écart de 534 000 FCFA entre le montant des opérations enregistrées dans le poste « Virement interne » de la banque et celui de la caisse.

G.1.4. Registre des immobilisations

Il enregistre les biens détenus par le parti. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati. Toutefois il est intitulé « livre de dépenses » en lieu et place du registre des immobilisations.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures et d'états de paiement émargés.

Observation n°05 : les pièces justificatives ne sont ni classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 30 avril 2020 a permis de constater l'existence de tous les biens énumérés dans l'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 9 797 589 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	5 962 995
- Autres produits :	3 834 594
Total	**9 797 589**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (22 995 FCFA), des cotisations des membres (650 000 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (5 290 000 FCFA), des produits de biens patrimoniaux (37 995 FCFA).

Observation n°06 : les cotisations des membres, contributions volontaires et souscriptions communes des membres et les produits de biens patrimoniaux ne sont pas justifiées.

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 824 594 FCFA

correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 9 745 043 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	0
- Transports :	0
- Autres charges :	8 500 000
- Charges de personnel :	1 200 000
- Charges financières :	45 043
- Impôts :	0
Total :	**9 745 043**

Le poste « Autres charges » d'un montant de 8 500 000 FCFA est relatif aux frais de confection d'affiches, de Tee-shirts, de calendriers, de débat radiophonique et de règlement du loyer annuel du siège (50 000 FCFA par mois) et d'honoraire du comptable.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités versées au Permanent (50 000 FCFA par mois) et au Trésorier (50 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » est relatif aux agios et autres frais bancaires.

Observation n°07 : Sur un montant total de 9 745 043 FCFA de dépenses,8 745 043 FCFA sont justifiés par des pièces régulières (NIF, RC, états de paiement émargés), le reste soit 1 000 000 FCFA n'est pas justifié.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**52 546**
- Banque :	-8 454
- Caisse :	61 000

Observation n°09 : le solde caisse au 31/12/2019 soit 61 000 FCFA n'a pas été reversé en banque.

Observation n°10 : le solde banque au 31/12/2019 est déficitaire.

Il existe un écart de 3 035 FCFA entre le relevé bancaire communiqué par le Parti et celui de la BMS-SA. Cet écart est dû aux agios.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes ne formule les recommandations suivantes :

Constatations	Recommandations
1. Non tenue d'une comptabilité régulière conformément au manuel pour la tenue des comptes des Partis Politiques ;	1. Tenir d'une comptabilité régulière conformément au manuel pour la tenue des comptes des Partis Politiques ;
2. Des recettes et des dépenses ne sont pas justifiées.	2. Justifier les recettes et les dépenses.
3. Des dépenses sont justifiées par des pièces irrégulières ;	3. Justifier toutes les dépenses par des pièces régulières ;
4. le solde banque au 31/12/2019 est déficitaire.	4. Eviter d'avoir un solde bancaire déficitaire.
5. Le solde de la caisse au 31/12/2019 d'un montant de 61 000 FCFA n'a pas été reversé en banque.	5. Reverser le solde de la caisse en banque au 31/12 de chaque année.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, la **Cour ne certifie pas que les comptes annuels du Parti « Congrès Populaire Malien pour le Renaissance » (C.P.M.R) sont réguliers et**

sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

FRONT AFRICAIN POUR LA MOBILISATION ET L'ACTION (F.A.M.A.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31/03/2020 sous le n°256.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Front Africain pour la Mobilisation et l'Alternance.

Siège : Bamako, commune VI, Magnambougou Projet Rue 322, Porte 168, Tél. : 69 62 88 79 / 76 11 25 53 / 76 48 36 14, BP : E 4033.

Sigle : F.A.M.A.

Devise : « Fraternité-Tolérance-Développement. »

Emblème : une carte blanche d'Afrique sur un fond vert traversée par le sigle.

Référence du récépissé : n° 0427/MATS-DNAT du 02 juillet 1997.

Référence du compte bancaire : n°400001208334 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 24 avril 2020 à l'adresse indiquée, a permis de constater l'existence d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire au nom du parti est confirmée par le relevé bancaire et l'attestation bancaire délivrés par la BNDA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 3ème Congrès Ordinaire le 11 mars 2017 à Kati (Réf : copie résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°310/P-SC du 20rAoût 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti a participé aux dernières élections communales de novembre 2016 (Réf : copies récépissés de dépôt de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le F.A.M.A a communiqué :

- les états financiers 2019 contenant :
    - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - les états mensuels de rapprochement bancaire;
    - le tableau des ressources ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
    - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
    - le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
    - le grand livre des comptes ;
    - le détail des comptes de produits et de charges ;
    - le livre comptable ;
    - les livres caisse recettes/dépenses ;
    - les livres banque recettes/dépenses ;
- le registre livre de caisse recettes/dépenses ;
- le registre livre de banque recettes/dépenses ;
- le registre livre comptable ;
- le registre grand livre ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie des statuts et règlement intérieur du parti ;
- la copie de l'attestation de domiciliation bancaire ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des impôts ;
- la copie du récépissé de modification statutaire ;
- la copie des résolutions générales du 3ème Congrès Ordinaire du Parti tenu le 11 mars 2017 à Kati ;
- les copies des récépissés de dépôt de déclaration de candidature aux élections communales du 20 novembre 2016 ;
- la liste des membres du mouvement national des jeunes ;
- la liste des membres du mouvement national des femmes ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre livre de recettes/dépenses caisse enregistre de façon chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse.

Le registre livre de recettes/dépenses banque enregistre de façon chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Les deux registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du district de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune VI du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace la situation des produits et des charges du parti et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes:

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de produits et de charges.

Ces annexes sont tenues conformément au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de factures acquittées, de reçus, d'états de paiement émargés et de relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 24 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 4 321 933 FCFA et se présentent comme suit :

	FCFA
• Produits internes	293 758
• Autres produits	4 028 175
Total	**4 321 933**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (32 758 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (261 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 4 028 175 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du relevé bancaire et du décret de répartition.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 4 284 787 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Achats	1 170 000
• Transports	250 000
• Charges de personnel	300 000
• Charges financières	14 787
• Impôts	0
• Autres charges	2 550 000
Total :	**4 284 787**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de fournitures de bureau (carton papier A4, encre pour imprimante), de produits alimentaires et sanitaires.

Le poste « Transports » concerne les frais de transport des participants à l'atelier sur le code électoral.

Les « Charges du personnel » comprennent les indemnités payées au permanent du siège (25 000 FCFA par mois).

Les « Charges financières » concernent les agios bancaires et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » est relatif aux frais de location du siège, d'impression d'en-tête et de frais de formation des formateurs sur l'élaboration d'un projet de société

Les charges sont justifiées par des factures acquittées, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	37 146
• Banque:	36 881
• Caisse :	265

Il existe un écart de 3 588 FCFA entre le solde bancaire au 31/12/2019 (36 881 FCFA) et le solde du relevé bancaire communiqué par la BNDA (40 469 FCFA) ; cet écart est dû aux agios.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux Finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Front Africain pour la Mobilisation et l'Action (FAMA) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.R

FORCES ALTERNATIVES POUR LE RENOUVEAU ET L'EMERGENCE AN KA WULI (F.A.R.E - AN KA WULI)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0221.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Forces Alternatives pour le Renouveau et l'Emergence – An Ka Wuli.

Siège : Bamako, Commune III Dravéla-Bolibana, Rue 404 face ex Imacy, Avenue Cheick Zayed BP : 2134

Sigle: FARE, AN KA WULI.

Devise : Patrie -Justice - Solidarité.

Emblème : Un grand arbre protecteur, accueillant, bien enraciné dans le sol, à l'ombre duquel se rassemblent des citoyens debout.

Référence du Récépissé : n° 067/MATDAT-DGAT du 03/04/2013.

Référence du compte bancaire : n° 400001239551 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes à l'adresse indiquée a permis de constater l'existence d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par l'attestation de domiciliation et le relevé bancaire délivrés par la BNDA au nom du Parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu sa 3ème Convention Nationale le 23 décembre 2017 à la maison des aînés. (Réf. Résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0374/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le Parti n'a communiqué aucun document attestant sa participation aux dernières élections législatives ou communales.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes.

L'état d'exécution de la recommandation est consigné dans le tableau ci-dessous :

Constatation	Recommandation	Etat d'exécution
Les registres « livre de banque/caisse recettes et dépenses », « le livre comptable » et « le registre des immobilisations » sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de la Commune IV du District de Bamako.	Faire coter et parapher les registres comptables par le Président du Tribunal de la Commune III du District de Bamako.	Exécutée.

F. Documents communiqués

Le Parti a communiqué :

- les « Etats Financiers exercice 2019 » contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- le registre « livre de banque recettes/dépenses » ;
- le registre« livre de caisse recettes/dépenses » ;
- le registre« livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- les résolutions de la Convention Nationale d'investiture du candidat des FARE à l'élection présidentielle tenue le 12 mai 2018 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Le registre « livre de banque recettes et dépenses » enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le registre « livre de caisse recettes et dépenses » enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées en espèces.

Les deux registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et enregistre conformément au manuel en partie double les totaux des opérations des livres de recettes et de dépenses.

G.1.3. Grand Livre :

Il retrace la situation de tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G1.4. Registre des immobilisations

Côté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, il enregistre les mouvements de biens (acquisitions réalisations et aliénations). Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué :

- l'inventaire annuel des biens meubles ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de charges et de produits.

Les annexes sont conformes au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont composées de factures acquittées, de souches de carnets de reçus pré-numérotés, d'états de paiement émargés, de reçus et du relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H .Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens précise la nature, la quantité, la date d'acquisition, le numéro d'identification, la localisation et l'état. Il est tenu conformément au manuel.

La visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 au siège du Parti a permis de constater l'existence des biens énumérés sur l'état d'inventaire des biens meubles.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 75 806 993 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	32 363 384
- Autres produits	43 443 609
Total :	**75 806 993**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du solde de gestion de l'exercice précédent (13 384 FCFA), de contributions volontaires et de souscriptions communes des membres (32 350 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié d'un montant de 43 443 609 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Le parti n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par le relevé bancaire, le procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos et les souches de carnets de reçus pré- numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges du Parti se chiffrent à 62 178 993 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	6 935 000
- Transports	78 200
- Autres charges	47 581 899
- Charges de personnel	7 560 000
- Charges financières	23 894
- Impôts	0
Total :	**62 178 993**

Le poste «Achats » est relatif à l'achat de fournitures de bureau, d'équipements sportifs, de produits alimentaires et de produits d'entretien.

Le poste « Transports » porte sur les frais de carburant.

Le poste « Autres charges » comprend les frais de confection de calendriers, de travaux d'entretien et de décoration du siège, de confection d'affiches géantes, de location du siège, de règlement de factures EDM et Malitel et de perdiems de formation des militants.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités payées au permanent (150 000 FCFA), au Web master (100 000 FCFA), au protocole (75 000 FCFA), à l'assistante permanente (150 000 FCFA), à la secrétaire (75 000 FCFA), au gardien (40 000 FCFA) et au planton (40 000 FCFA).

Le poste « Charges financières » est relatif aux agios bancaires.

Les dépenses sont justifiées par des factures, du relevé bancaire, des reçus et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	13 628 000
- Banque :	13 621 173
- Caisse :	6 827

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux Finances du Parti.

Le montant du solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BNDA-SA.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du parti « Forces Alternatives pour le Renouveau et l'Emergence An Ka Wuli » (FARE AN KA WULI) sont réguliers et sincères** et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

FORCE CITOYENNE ET DEMOCRATIQUE (F.C.D.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 24 mars 2020 sous le numéro 159.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Force Citoyenne et Démocratique.

Siège : Bamako Commune IV, Lafiabougou Rue 214 Porte 151.

Tél. : 73.43.80.81 / 65 14 14 50 BP : 3115.

Sigle : « F.C.D ».

Devise : « Unité – Égalité – Solidarité ».

Emblème : « Cinq (5) étoiles successives de la plus petite à la plus grande en arc de cercle dans un triangle bleu, un enfant tenant un sac entre un homme et une femme dans un autre triangle blanc ».

Référence du récépissé : n°0161/MATCL-DNI du 16/03/2007.

Référence du compte bancaire : n°400001226871 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 confirme l'existence d'un compte bancaire ouvert dans les livres de la BNDA au nom du parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son congrès les 6, 7 et 8 mai 2011 à Sikasso dans la salle Lamissa BENGALY (rapport de vérification – exercice 2018).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°311/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a produit aucun document attestant sa participation aux élections communales de novembre 2016.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes. Aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- le document intitulé « Etats financiers 2019 » comprenant :
  - le compte de gestion ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le tableau des ressources ;
  - le grand livre ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre des immobilisations ;
- le registre « livre comptabilité »;
- le registre « livre recettes et dépenses » ;
- la copie du contrat de bail enregistrée aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livre de recettes et de dépenses : le registre de recettes et dépenses, coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako, enregistre chronologiquement les recettes et les dépenses du parti conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre de comptabilité qui correspond au livre comptable, est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako ;il retrace les totaux des opérations mensuelles et de fin d'année conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il donne la situation des comptes et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako, il enregistre le mouvement des biens du parti conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes du compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de produits et de charges ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de reçus, d'états de paiement et de relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel.

La visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 7 854 160 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Produits internes :	3 051 661
- Autres produits :	4 802 499
Total	**7 854 160**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (2 001 661 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (1 050 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 4 802 499 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges sont de 6 482 520 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	275 000
- Transports :	1 145 000
- Charges de personnel :	1 200 000
- Charges financières :	37 520
- Impôts	0
- Autres charges	3 825 000
Total	**6 482 520**

Le poste « Achats » est constitué d'achat de fournitures de bureau.

Le poste « Transports » est relatif aux frais d'achat de carburant.

Le poste « Charges du personnel » concerne les indemnités payées au permanent (50 000 FCFA par mois) et au gardien (50 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » porte sur les agios bancaires et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » comprend les frais de location du siège, de confection de Tee-shirts, d'affiches, de banderoles, de casquettes et des perdiems des délégués à la conférence nationale du 30/11/2019.

Les charges sont justifiées par des factures, reçus, états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**1 371 640**
- Banque :	1 366 640
- Caisse :	5 000

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances du parti.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n°05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Force Citoyenne et Démocratique (F.C.D) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

FRONT POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI
MALI NIETA JEKULU (F.D.M. – M.N.J.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0255.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Front pour le Développement du Mali « Mali Nièta Jèkulu ».

Siège : Bamako, commune V, Kalaban-Coura, Route de l'aéroport près de l'agence Bank Of Africa,

Tel : 66 78 50 88 / 66 79 99 81 / 76 56 76 56

Sigle : F.D.M – M.N.J.

Devise : Travail – Justice – Développement.

Emblème : « Un cercle divisé par deux bandes bleu rouge encadrant la carte du Mali, comportant à l'intérieur deux écoliers (une fille et un garçon et une case puis le nom du parti en bambara (Mali Nièta Jekulu-MNJ) et ensemble pour développer le Mali, tout autour en gros caractères. Le Front pour le Développement du Mali et le sigle FDM-MNJ en blanc ».

Référence du récépissé : n° 058/MATCL-DNI du 14 mars 2008.

Référence du compte bancaire : n°26001237479-50 BDM-SA Agence Dramane Diakité Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège**: la mission effectuée le 30 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du parti à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BDM-SA au nom du Parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 2ème congrès ordinaire statutaire le 27 décembre 2014 à la Maison des Ainés à Bamako (Réf. : résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0375/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti n'a produit aucun document attestant sa participation aux dernières élections.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes.

L'état d'exécution de la recommandation est consigné dans le tableau ci-dessous :

Constatation	Recommandation	Etat d'exécution
Le carnet de recette enregistre les virements internes comme des recettes.	Enregistrer uniquement les recettes dans le carnet de recette.	1. Exécutée.

F. Documents communiqués

Le FDM - MNJ a communiqué :

- un document intitulé « Comptabilité 2019 du Parti FDM-MNJ » contenant :
  - le grand livre des comptes ;
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le livre comptable ;
  - les livres de Banque recettes/dépenses ;
  - les livres de Caisse recettes/dépenses ;
  - le tableau des ressources au 31/12/2019 ;
  - le détail des produits et des charges au 31/12/2019 ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- un document intitulé « Documents Administratifs au 31/12/2019 » contenant :
  - les statuts et règlement intérieur ;
  - les pièces justificatives de dépenses ;
  - les résolutions et recommandations du deuxième Congrès Ordinaire tenu le 27 décembre 2014 ;
  - la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
  - l'attestation de domiciliation bancaire.
- un document intitulé « Pièces justificatives de dépenses de l'exercice 2019 » contenant des factures, des reçus et des états de paiement émargés.

- un carnet de reçus pré-numéroté ;
- un registre « livre comptable » ;
- un registre « livre de recettes/dépenses banque » ;
- un registre « livre de recettes/dépenses caisse » ;
- un registre des immobilisations.

G. Tenue de comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « livre de recettes/dépenses banque » enregistre les opérations de recettes et de dépenses de la banque.

Le registre « livre de recettes/dépenses caisse » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées en espèces.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres de recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako.

G.1.3. Grand Livre : il enregistre l'ensemble des comptes utilisés par le parti.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, il enregistre l'ensemble des biens détenus par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Le compte de gestion tenu conformément au manuel donne le montant des produits et des charges.

G.3. Annexes au compte de gestion

Les annexes au compte de gestion fournies par le Parti sont :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnet de reçus pré numérotés, de factures, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'inventaire des biens meubles et immeubles produit est conforme au manuel.

La visite effectuée par la Section des Comptes le 30 avril 2020 a permis de constater l'existence de biens figurant sur l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 4 797 998 FCFA et se répartissent comme suit :

FCFA

- Produits internes	824 224
- Autres Produits	3 973 774
Total	**4 797 998**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (79 224 FCFA) et des contributions volontaires (745 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 973 774 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par le relevé bancaire, le procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos et les souches de carnets de reçus pré- numérotés et le décret de répartition.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 4 655 610 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats	890 000
- Transports	0
- Autres charges	2 855 000
- Charges de personnel	900 000
- Charges financières	10 610
- Impôts	0
Total :	**4 655 610**

Le poste « Achats » est constitué d'achats de fournitures bureautiques et de produit alimentaire.

Le poste « Charges de personnel » porte sur les indemnités payées au permanent (75 000 FCFA par mois).

Les « Charges financières » sont relatives aux agios de la banque.

Le poste « Autres charges » concerne les frais d'impression des documents, de confection de calendriers, d'affiches, de location du siège et de frais d'entretien du siège.

Les charges sont justifiées par des factures, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	142 388
- Banque	142 388
- Caisse	0

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des

Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Front pour le Développement du Mali - MALI NIETA JEKULU (F.D.M. –M.N.J.) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

FRONT POPULAIRE MALIEN (F.P.M)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°238.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : FRONT POPULAIRE MALIEN.

Siège : Bamako, Banconi Farada, Rue 700, Porte 240.

Téléphone : 65 69 18 83.

Sigle : « F.P.M ».

Devise : « Justice, Solidarité, Progrès».

Emblème : « la carte de l'Afrique, contenant une carte du Mali à l'intérieur de laquelle se trouve un Colomb entouré par huit étoiles dans un carré vert ».

Référence du récépissé : n°185/MIS-DGAT du 29/07/2014.

Référence du compte bancaire : n° 54328901401-74 BMS.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la mission effectuée le 22 Avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le parti dispose d'un compte bancaire justifié par la copie du relevé bancaire.
- **B. Tenue régulière des instances statutaires**

Le parti a tenu sa 1ère conférence nationale le 07 juillet 2018 au siège du parti (réf : les résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°306/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par lettre sans numéro du 28 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a fourni aucun document attestant sa participation aux dernières élections.

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution des recommandations est retracé dans le tableau ci-après :

Constatations	Recommandations	Etat d'exécution
1. Le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts.	1. Faire enregistrer le contrat de bail aux services des impôts.	1. Non exécutée.
2. Le solde de la caisse (17 500 FCFA) n'a pas été reversé à la banque.	2. Reverser à la banque tout solde de la caisse supérieur à 10 000 FCFA.	2. Exécutée.

F. Documents communiqués

Le F.P.M a communiqué les documents suivants :

- les états financiers au 31/12/2019 comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019;
  - le tableau des ressources au 31/12/2019;
  - le détail des comptes de produits et de charges;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la caisse ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la banque;
- le registre « livre comptable» ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail ;
- un document intitulé « la déclaration de création d'un parti politique » ;
- le récépissé de déclaration de parti politique ;
- le relevé d'identité bancaire ;
- les résolutions générales de la 1ère conférence nationale tenue le 07 juillet 2018 au siège du parti ;
- la liste des membres du Bureau Politique National » ;
- la copie du récépissé de dépôt de candidature aux élections législatives du 29 mars 2020 ;

- la copie de la déclaration de recette relative au versement de la caution pour les élections législatives du 29 mars 2020 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

Observation n°1:

Le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : ils enregistrent dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune I du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « livre comptable» enregistre en partie double à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune I du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune I du district de Bamako, il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire ;
- l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;

Elles sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de souches de carnets de reçus pré numérotés, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 22 Avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens qui y sont énumérés.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 4 953 875 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	4 953 875
- Autres produits :	0
Total	**4 953 875**

- **Produits internes** (ressources propres)

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (98 875 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (4 855 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le Parti n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralités en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés et le relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 4 952 612 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	647 500
- Transports	70 000
- Charges de personnel	1 260 000
- Charges financières	35 112
- Impôts	0
- Autres charges	2 940 000
Total	**4 952**

612

Le poste « Achats » est constitué d'achat de fournitures de bureau, d'eau minérale et de matériels sportifs.

Le poste « Transports » concerne les frais de carburant.

Le poste « Charges de personnel » comprend les indemnités payées à la Secrétaire (45 000 FCFA par mois et au Permanent (60 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » est constitué des agios et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » concerne les frais de location du siège, de confection de Tee-shirts et de calendriers, les perdiems payés aux arbitres et hôtesses dans le cadre du tournoi de Football organisé par le parti le 25 août 2019 à Bamako et les prix donnés aux deux équipes finalistes dans le cadre du même tournoi.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et le relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**1 263**
- Banque:	-3 737
- Caisse :	5 000

Observation n°2:

Le solde de la banque est déficitaire.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la BMS.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes recommande :

Constatations	Recommandations
1. Le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts.	1. Faire enregistrer le contrat de bail aux services des impôts.
2. Le solde de la banque est déficitaire.	2. Eviter à l'avenir un solde bancaire déficitaire.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Front Populaire Malien (F.P.M) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI JAMAA

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 17 mars 2020 sous le n°144.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : JAMAA.

Siège : Bamako, Commune V, SEMA GEXCO Badalabougou, Rue : 139 ; Porte 113 Bis.

Tel : 76 43 77 11/ 66 43 77 11.

Sigle : « JMA ».

Devise : Unité-Travail-Discipline.

Emblème : « des manifestants porteurs de messages sur un parchemin orange symbole de l'énergie, sous un nouveau jour symbolisé par la couleur jaune du fond, ainsi que sous un ciel radieux symbolisé par le bleu ».

Référence du récépissé : n° 198/MAT-DGAT du 03 octobre 2013.

Référence du compte bancaire : 01245/25128724501-61 BIM-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la mission effectuée le 20 avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BIM – SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le parti n'a apporté aucune preuve de la tenue de ses instances statutaires.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°312/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le Parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes. Aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le Parti JAMAA a communiqué :

- un document intitulé « Etats financiers du parti JAMAA-Exercice 2019 » contenant:
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources ;
  - le livre comptable ;
  - le grand livre des comptes ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le relevé bancaire ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - le récépissé de déclaration de parti politique ;
  - le contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
  - les livres de recettes/dépenses caisse ;
  - les livres de recettes/dépenses banque ;
- les résolutions de son congrès constitutif ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- les termes de référence du congrès constitutif ;
- le projet de programme du premier congrès du parti ;
- le registre de recettes/dépenses caisse ;
- le registre de recettes/dépenses banque ;
- le registre livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre de recettes / dépenses caisse enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées en espèces.

Le registre de recettes / dépenses banque enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées en banque.

Les deux registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « livre comptable » est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel, et enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres de recettes/dépenses de la caisse et de la banque.

G.1.3. Grand Livre : il donne le détail de chaque compte et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, il enregistre le mouvement des biens et est tenu conformément au manuel.

Observation :

Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako où siège le parti.

G.2. Compte de gestion : il retrace les recettes et les dépenses du parti et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes suivantes:

- l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire ;
- le détail des comptes de charges et de produits.

Elles sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de factures acquittées, de reçus, de souches de carnets de reçus pré-numérotés, d'états de paiements émargés et de relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 20 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 13 143 273 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Produits internes	7 990 345
- Autres produits	5 152 928
Total	**13 143 273**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du solde de gestion de l'exercice précédent (3 169 345 FCFA), des cotisations des membres (98 000 FCFA), des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (4 723 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié d'un montant de 5 152 928 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par les souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges sont d'un montant de 7 924 718 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	1 005 000
- Transports :	364 200
- Charges de personnel	1 200 000
- Charges financières :	70 200
- Impôts :	0
- Autres charges :	5 285 318
Total	**7 924 718**

Le poste « Achats » est relatif aux achats de fournitures de bureau.

Le poste « Transports » est relatif aux frais de carburant et de péage.

Le poste « Charges du personnel » concerne les indemnités payées au secrétaire (60 000 FCFA par mois) et au gardien (40 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » porte sur les agios bancaires.

Le poste « Autres charges » comprend les frais de location du siège, de paiement de factures d'eau, de confection de banderoles, de Tee-shirts, et l'appui aux différentes sections dans le cadre des prochaines élections législatives.

Les charges sont justifiées par des factures, des états de paiement émargés, des quittances de loyer, des reçus, et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**5 218 555**
- **Banque :**	5 212 703
- **Caisse :**	5 852

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la BIM-SA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier du parti.

J. Recommandation

Sur la base de la constatation faite, la Section des Comptes formule la recommandation suivante :

Constatation	Recommandation
Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V où se trouve le siège du parti.	Faire coter et parapher les registres par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V où se trouve le siège du parti.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions

des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, la **Cour certifie que les comptes annuels du parti «JAMAA » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

MOUVEMENT AFRICAIN POUR LA DEMOCRATIE ET L'INTEGRATION (M.A.D.I.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0227.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Mouvement Africain pour la Démocratie et l'Intégration.

Siège : Bamako, commune II N'Golonina ; Rue 339 ; Porte n°17.

Téléphone : 76 36 80 19 / 76 43 74 52.

Sigle : « M.A.D.I. ».

Devise : « Travail – Justice – Honneur ».

Emblème : « Assemblage de bâtonnets bien attachés au milieu dans un fond blanc ».

Référence du récépissé : n°0014/MATS-DNAT du 09/01/1998.

Référence du compte bancaire : n°215 063 03001–73 BOA-Mali

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée le 23 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du Parti à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** la copie du relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 confirme l'existence d'un compte bancaire ouvert dans les livres de la Bank Of Africa – Mali au nom du parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le Parti a tenu son 3ème congrès ordinaire le 22 novembre 2014 au foyer des jeunes de Moribabougou (Réf. : Résolutions générales).

Le Parti a tenu sa 4ème conférence nationale le 05 juin 2019 au foyer des jeunes de Quinzambougou (Réf. : Résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°358/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre n°0166-BPN-MADI du 16 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (Réf : récépissés de dépôt de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Compte et aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le M.A.D.I a communiqué :

- le document intitulé « compte de gestion et ses annexes » contenant :
    - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - les états de rapprochement bancaire ;
    - le tableau des ressources ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
    - le détail des comptes de charges et de produits ;
    - la copie du relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- le registre « livre de recettes/dépenses» ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- le grand livre des comptes ;
- les résolutions générales du 2ème congrès ordinaire tenu le 21 janvier 2007 aux foyers des jeunes de Moribabougou ;
- les résolutions générales du 3ème congrès ordinaire tenu le 22 novembre 2014 aux foyers des jeunes de Moribabougou ;
- les résolutions générales de la 3ème conférence nationale tenue le 24 mai 2013 au foyer des jeunes de Quinzambougou ;
- les résolutions générales de la 4ème conférence nationale tenue le 05 juin 2019 au foyer des jeunes de Quinzambougou ;
- la liste des membres du comité national ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- la copie du récépissé de dépôt de déclaration de candidature aux élections communales du 20 novembre 2016 ;
- les procès-verbaux de différentes réunions du parti ;

- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livre de recettes et de dépenses : il est tenu dans un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako et enregistre chronologiquement les encaissements et les décaissements de la banque et de la caisse. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il est tenu dans un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako et enregistre les totaux des opérations mensuelles et en fin d'année. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il enregistre sur des feuillets informatisés l'ensemble des comptes utilisés par le parti conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est tenu dans un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako et enregistre le mouvement des biens du parti conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de charges et de produits.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire; elles sont numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'inventaire des biens meubles et immeubles est conforme au manuel. La visite effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 au siège du parti a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 4 981 018 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Produits internes	1 146 424
- Autres produits	3 834 594
Total	**4 981 018**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde de l'exercice précédent (27 424 FCFA), de cotisations des membres (1 032 000 FCFA), de contributions volontaires (80 000 FCFA) et du placement des cartes de membres (7 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 824 594 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 4 950 861 FCFA, et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	325 000
- Transports	86 000
- Autres charges	3 070 000
- Charges de personnel	1 440 000
- Charges financières	29 861
- Impôts	0
Total	**4 950 861**

Le poste « Achats » est constitué d'achat de boissons, de thé, de sucre et de fournitures et consommables bureautique.

Le poste « Transports » est relatif aux frais de transport.

Le poste « Autres charges » est relatif aux frais de location et d'entretien du siège, de perdiems des délégués lors de la conférence nationale, des appuis pour la mobilisation du Parti.

Le poste « Charges de personnel » porte sur les indemnités payées au Secrétaire permanent (60 000 FCFA/mois), du gardien (30 000 FCFA/mois) et à la servante « femme de ménage qui s'occupe du nettoyage du siège » (30 000 FCFA/ mois).

Le poste « Charges financières » concerne les agios et autres frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**30 157**
- Banque :	26 157
- Caisse :	4 000

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier du parti.

J. Recommandation :

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des **partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Mouvement Africain Pour la Démocratie et l'Intégration (M.A.D.I) » sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

PARTI MOUVEMENT CITOYEN POUR L'ALTERNANCE, LE TRAVAIL ET LA TRANSPARENCE (MC-ATT)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 27 mars 2020 sous le n°182.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : PARTI MOUVEMENT CITOYEN POUR L'ALTERNANCE, LE TRAVAIL ET LA TRANSPARENCE.

Siège : Badalabougou Séma face au Palais de la Culture près du 1er pont, commune V, Rue : 242, Porte : 753.

Téléphone : 79.02.60.61– Bamako.

Sigle : « MC.ATT ».

Devise : « Retrouvons ce qui nous unit ».

Emblème : « cinq étoiles disposées de la plus petite à la plus grande en arc de cercle dans le triangle bleu, une jeune fille et un jeune garçon se tenant les mains entre un homme et une femme dans l'autre triangle blanc».

Référence du récépissé : n°001/MATDR – DGAT du 26/01/2017.

Référence du compte bancaire : n°26001325421–49 BDM-sa.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée le 28 avril 2020 par la Section des Comptes à l'adresse indiquée a permis de constater l'existence du siège du parti, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par la copie certifiée conforme du relevé bancaire délivrée par la BDM-sa.
- **B. Tenue régulière des instances statutaires**

Le parti a tenu son 1er Congrès ordinaire le 24 et 25 septembre 2019 à son siège à Bamako (Réf : Résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°313/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par lettre N°001/09/21/20/CEN/MC-ATT du 20 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a pas communiqué de document attestant sa participation aux dernières élections.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Le parti est à sa première année de vérification.

F. Documents communiqués

Le MC-ATT a communiqué :

- un document intitulé « Etats financiers 2019 » contenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019;
  - ✓ le détail des comptes de produits et de charges ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le grand livre des comptes ;
  - ✓ le relevé bancaire;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- les résolutions du 1er congrès extraordinaire du parti ;
- le récépissé de déclaration de parti politique ;
- la copie du contrat de bail ;
- la liste des membres du bureau du Comité Exécutif National (CEN) ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- le registre caisse recettes/dépenses ;
- le registre banque recettes /dépenses ;
- le registre des immobilisations ;
- le registre livre comptable ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

Observation n°1:

Le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre intitulé « livre de recettes et de dépenses » est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque.

G.1.2 .Livre comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il enregistre en partie double les totaux récapitulés des livres de caisse et de banque.

G.1.3. Grand livre : il enregistre l'ensemble des comptes conformément au manuel.

G.1.4.Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du district de Bamako, il est tenu conformément au manuel.

G.2.Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le relevé bancaire du 01/01 au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

G.4. Pièces justificatives : elles sont constituées de factures, de reçus, de souches de carnets de reçus et du relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

Observation n°2 :

Les souches de carnet de reçus ne sont pas pré-numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 28 avril 2020 au siège du parti a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 6 654 835 FCFA et comprennent :

	FCFA
• Produits internes :	6 654 835
• Autres produits :	0
Total :	**6 654 835**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (39 835 FCFA) des contributions volontaires (6 615 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a pas bénéficié de l'aide financière.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus et le relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 6 628 297 FCFA et comprennent :

	FCFA
• Achats :	0
• Transport	0
• Charges du personnel	3 600 000
• Charges financières :	13 297
• Impôts :	0
• Autres charges :	3 015 000
Total :	**6 628 297**

Le poste «Charges de personnel » est constitué d'indemnités payées au permanent (200 000 FCFA par mois) et au gardien (100.000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » se compose d'agios et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » est constitué de frais de location du siège et de confection d'affiches.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

Solde du compte de gestion :	**26 538 FCFA**
• Solde banque:	21 538 FCFA
• Solde caisse:	5 000 FCFA

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes recommande :

Constatations	Recommandations
1. Le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts.	1. Faire enregistrer le contrat de bail aux services des impôts.
2. Les souches de carnet de reçus ne sont pas pré-numérotées.	2. Justifier les recettes par des pièces régulières (souches de carnet de reçus pré-numérotés).

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Mouvement Citoyen pour l'Alternance, le Travail et la Transparence (MC-ATT) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

MOUVEMENT POUR L'INDEPENDANCE, LA RENAISSANCE ET L'INTEGRATION AFRICAINE (M.I.R.I.A.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 24 mars 2020 sous le numéro 0162.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Intégration Africaine.

Siège : Bamako, Commune VI, Faso Kanu Magnambougou Rue 61 Porte 399.

Téléphone : 20 29 29 81 /66 78 48 19/66 90 26 40/73 20 14 71.

Sigle : M.I.R.I.A.

Devise : « Un Mali solidaire dans une Afrique Unie ».

Emblème : « une bande rectangulaire sur fond blanc avec une étoile rouge à cinq branches au milieu ».

Référence du Récépissé : n° 0775 /MATS-DNAT du 16/12/1994.

Référence du compte bancaire : n° 21505008601- 37 BOA Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée le 23 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par une attestation bancaire au nom du parti délivrée par la BOA Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 5ème Congrès Statutaire les 24 et 25 novembre 2018 à Bamako. (cf. récépissé de modification statutaire) mais n'a pas pu tenir le délai imparti la Conférence Nationale à cause de la pandémie du COVID 19.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°376/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre sans numéro du 17 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections législatives et communales de 2013 et 2016 (voir : Rapport annuel de vérification-Exercice 2017).

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution de la recommandation est consigné dans le tableau ci-dessous :

Constatation	Recommandation	
Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI où se trouve le siège du parti.	Faire coter et parapher les registres par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune VI où se trouve le siège du parti.	Exécutée.

F. Documents communiqués

Le M.I.R.I.A. a communiqué :

- le document intitulé « Etats financiers – Exercice 2019 » contenant :
  - ✓ la note explicative de l'origine et de l'utilisation des fonds du parti au titre de l'année 2019 ;
  - ✓ le formulaire N°4 de l'état de déclaration des dons, legs et libéralités au titre de l'exercice 2019 ;
  - ✓ la lettre de transmission des documents ;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - ✓ la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
  - ✓ la copie du récépissé de modification statutaire ;
  - ✓ la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
  - ✓ la copie de l'attestation bancaire ;
  - ✓ les livres Banque et Caisse, recettes et dépenses ;
  - ✓ le grand livre ;
  - ✓ le livre comptable ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le compte de gestion ;

- ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
- ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- ✓ les immobilisations au 31/12/2019 ;
- ✓ le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse.

- le registre de recettes et de dépenses Banque et Caisse ;
- le registre livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre contenant l'ensemble des livres de recettes/dépenses est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il enregistre chronologiquement les opérations sur la base des pièces justificatives et est tenu conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations de recettes et de dépenses et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il donne le détail de chaque compte et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est tenu dans un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et enregistre le mouvement des biens conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes du compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes suivantes:

- ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- ✓ le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- ✓ le détail des comptes de charges et de produits.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de factures acquittées, de reçus, de souches de carnet de reçus pré-numérotés, d'états de paiements émargés et de relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 23 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 18 929 551 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
• Produits internes :	5 059 033
• Autres produits :	13 870 518
Total	**18 929 551**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (3 038 543 FCFA), des cotisations des membres (212 000 FCFA), des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (1 808 490 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié d'un montant de 13 870 518 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a bénéficié ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnet de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 11 782 296 FCFA et se décomposent comme suit:

	FCFA
• Achats :	1 041 250
• Transports :	130 000
• Autres charges :	9 496 370
• Charges de personnel :	1 020 000
• Charges financières :	31 676
• Impôts :	63 000
Total	**11 782 296**

Le poste « Achats » est constitué d'achat de fournitures de bureau, d'imprimante, d'armoire métallique, de crédit énergie ISAGO, d'accessoires bureautiques et de produits de nettoyage.

Le poste « Transports » concerne les frais de carburant.

Le poste « Charges de personnel » porte sur les indemnités payées au gardien/coursier (50 000 FCFA par mois) et au gardien de nuit (35 000 FCFA).

Les « Charges financières » concernent les agios et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » comprend les frais de location du siège, d'électricité, d'eau, de téléphone, confection de tee-shirts, banderoles, casquettes, calendriers et cartes de vœux, les appuis aux différentes sous-sections dans le cadre du financement de leurs activités politiques.

Le poste « Impôts » concerne les frais d'enregistrement du contrat de bail.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, du relevé bancaire et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**7 147 255**
• Banque :	7 143 671
• Caisse :	3 584

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier Général.

J. Recommandation

La Section des comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, la **Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Intégration Africaine » (M.I.R.I.A) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

MOUVEMENT POUR UN DESTIN COMMUN (MO.DE.C.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0259.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Mouvement pour un Destin Commun.

Siège : Bamako, commune IV, Hamdallaye ACI 2000 Immeuble ABK 1, Bureau N°110, Avenue CHEICK ZAYED,

Téléphone : 76.40.20.30.

Sigle : « MO.DE.C. ».

Devise : « Fraternité – Justice – Travail ».

Emblème : « Une famille de trois éléphants en mouvement sur fond de couleur verte et rouge dans un cadre circulaire ».

Référence du récépissé : n°101/MATDAT – DGAT du 31/05/2013.

Récépissé de modification statutaire : n°0001/MATD-DGAT du 04 février 2019.

Référence du compte bancaire : n°400001240030 BNDA-Siège Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence à l'adresse indiquée d'un siège, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le parti dispose d'un compte bancaire justifié par le relevé bancaire et une attestation bancaire.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son Congrès extraordinaire le 24 novembre 2018 à la maison des ainés (Réf : les résolutions du congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°320/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé au scrutin du 24 novembre 2013 (Réf. : Journal officiel spécial n°11 d'octobre 2013).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le MO.DE.C a communiqué :

- les états financiers contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre des comptes;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire ;
- le registre livre des recettes et dépenses banque ;
- le registre livre des recettes et dépenses caisse ;
- le registre «livre comptable et grand livre » ;
- le « registre des immobilisations et fiche d'inventaire » ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- la copie du récépissé de modification statutaire ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- les résolutions du Congrès extraordinaire ;
- le journal officiel spécial n°11/octobre 2013 ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Le registre « livre de recettes/dépenses caisse » enregistre les opérations de recettes et de dépenses effectuées en espèces.

Le registre « livre de recettes/dépenses banque » enregistre les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako.

G.1.2. Livre comptable

Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre

Il retrace la situation de tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations

Le registre des immobilisations est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV. Il enregistre les mouvements de biens (acquisitions réalisations et aliénations). Il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le relevé bancaire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des produits et des charges.

Les annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnets de reçus pré numérotées, de factures, de reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel :

La visite effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 19 303 841 FCFA et comprennent :

- Produits internes :	10 407 160
- Autres produits :	8 896 681
Total :	**19 303 841**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (10 277 160 FCFA), des cotisations (30 000 FCFA) et des contributions volontaires (100 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 8 896 681 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 6 044 972 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Achats :	434 250
- Transports :	2 123 330
- Autres charges:	3 446 867
- Charges financières :	40 525
- Impôts :	0
Total	**6 044 972**

Les « Achats » sont relatifs, à l'achat d'un réfrigérateur, de fournitures de bureau, de produits alimentaires.

Le poste « Transports » porte sur les frais de carburant, les locations de véhicules et de déplacement accordés à certains membres du Parti.

Les « Autres charges » concernent les frais de location du siège, d'électricité et d'eau, de nettoyage du siège, de communication et de location de salles.

Les « Charges financières » concernent les agios et frais bancaires.

Les dépenses sont justifiées par des factures, des reçus et d'états émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**13 258 869**
• Solde banque:	13 230 820
• Solde caisse:	28 049

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Secrétaire aux finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Mouvement pour un Destin Commun (MODEC) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

MOUVEMENT NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT (MONADE FASO-GNETA)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°0179.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Mouvement National pour le Développement Faso - Gnèta.

Siège : Boulkassoumbougou près du groupe scolaire Rue 608, porte 50

Tel: 66 23 96 46/79 25 90 63

Sigle: MONADE FASO - GNETA.

Devise : Union-Travail-Développement.

Emblème : une aiguille portant un fil blanc en spiral.

Référence du récépissé : n°0190/MIS-DGAT du 14 août 2014.

Référence du compte bancaire : n° 370001209503-ML043-01370-43 BNDA Mali

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 a permis de constater que le parti MONADE dispose d'un siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile ou d'un bureau privé.

- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par un relevé bancaire et une attestation bancaire délivrée par la BNDA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son premier Congrès Ordinaire les 22 et 23 décembre 2017 au Centre Multifonctionnel de Djélibougou (Réf. Résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°325/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (voir : récépissés de dépôt de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le Parti MONADE FASO-GNETA a communiqué :

- Un document unique intitulé « Etats Financiers 2019 » contenant :
  - le tableau des ressources ;
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - les états de rapprochement bancaire mensuels ;
  - le détail des charges et des produits ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le grand livre des comptes ;
- le registre caisse recettes /dépenses ;
- le registre banque recettes/dépenses ;
- le registre « livre journal » qui est en fait le registre livre comptable ;
- le registre du grand livre ;
- le registre des immobilisations ;
- une copie de l'attestation de domiciliation bancaire ;
- le récépissé de déclaration de parti politique ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- les résolutions du 1er congrès ordinaire du parti tenu à Bamako les 22 et 23 décembre 2017 ;
- la liste des membres du comité exécutif du parti ;
- la copie du contrat bail enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses :

Le registre banque recettes/dépenses enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le registre caisse-recettes/dépenses enregistre chronologiquement les opérations effectuées en espèces.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I et sont tenus conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des registres des recettes /dépenses (caisse et banque). Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.3. Grand livre : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, il donne le détail de chaque compte et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande de la Commune I du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion : il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019 ; il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion :

Le parti a communiqué les annexes suivantes :

- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : les pièces justificatives produites à l'appui des recettes et des dépenses sont constituées par des souches de carnets de reçus pré-numérotées, de factures, de reçus, d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 6 809 457 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	2 920 462
- Autres produits :	3 888 995
Total	**6 809 457**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (2 620 462 FCFA) et des contributions volontaires (300 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 888 995 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par de souches de carnet de reçus pré numérotées et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 3 642 850 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats :	1 026 750
- Transports :	0
- Charges de personnel :	420 000
- Charges financières :	35 100
- Impôts :	36 000

- Autres charges : 2 125 000

Total : 3 642 850

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de produits alimentaires, de produits sanitaires, de fournitures de bureau et de consommables informatiques.

Le poste « Charges de personnel » est constitué des indemnités payées au permanent (35 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » concerne les agios bancaires.

Le poste « Impôts » est relatif au droit d'enregistrement du contrat de bail.

Le poste « Autres charges » est constitué des frais de confection de tee-shirts, de location du siège, de couverture médiatique, et de perdiems de mission pour la mise en place des sections dans différentes localités.

Les charges sont appuyées de factures, de reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**3 166 607**
- Banque :	3 166 357
- Caisse :	250

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la BNDA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Mouvement National pour le Développement (MONADE) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

MOUVEMENT DES PATRIOTES POUR LA JUSTICE SOCIALE (M.P.J.S.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0247.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Mouvement des Patriotes pour la Justice Sociale.

Siège : Bamako – Commune V – Daoudabougou Rue 420 Porte 180 –

Téléphone : 78 69 67 66 / 66 18 30 03.

Sigle : « M.P.J.S. ».

Devise : « Travail – Justice – Progrès. ».

Emblème : « Un pouce placé dans un carré de couleur blanche signifiant la justice sociale ; la couleur verte qui entoure le carré symbolisant le progrès».

Référence du récépissé : n°0030/MATCL-DNI du 20 février 2008 modifié par le récépissé n°211/MATCL-DNI du 07 octobre 2008.

Référence du compte bancaire : n°04183901401-85 BMS SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes à l'adresse indiquée a permis de constater l'existence à l'adresse indiquée d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BMS-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 3ème congrès ordinaire les 18 et 19 janvier 2018 au Centre Islamique de Hamdallaye. (cf. compte rendu).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°327/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (Réf. : récépissés de dépôt de déclaration de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le MPJS a communiqué :

- un document intitulé « états financiers 2019 » comprenant :
  - le tableau des ressources ;
  - le compte de gestion ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le livre comptable ;
  - le livre banque recettes/dépenses ;
  - le livre caisse recettes/dépenses ;
  - le grand-livre 2019 ;
- le registre de Caisse/Banque ;
- le registre de livre comptable ;
- le registre de grand-livre ;
- le registre des immobilisations ;
- le récépissé de déclaration de parti politique ;
- deux récépissés de dépôt de candidatures aux élections communales du 20 novembre 2016 les statuts et règlement intérieur ;
- la liste des membres du Bureau Politique National ;
- le compte rendu du 3ème Congrès Ordinaire du Parti tenu les 17 et 18 janvier 2018 ;
- le relevé bancaire au 31/12/2019 ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Les registres livres de recettes/dépenses banque et caisse, cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, enregistrent chronologiquement les encaissements et les décaissements. Ils sont tenus conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre Comptable

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, il enregistre les totaux des opérations mensuelles et de fin d'année conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.3. Grand livre

Il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, il enregistre le mouvement des biens du Parti conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il enregistre le montant des contributions volontaires et l'aide financière de l'Etat. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnet de reçus pré-numérotées, de factures, de quittances de paiement de loyer, du relevé bancaire et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 4 126 848 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Produits internes :	292 254
- Autres produits :	3 834 594
Total :	**4 126 848**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (3 254 FCFA) qui est conforme au solde de sortie de l'exercice 2018 et des contributions volontaires des membres (289 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 4 142 557 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Achats :	280 000
- Transports :	450 000
- Charges de personnel :	300 000
- Charges financières :	37 557
	0

- Impôts : 3 075 000
- Autres charges :

Total : 4 142 557

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de fournitures de bureau, de réfrigérateur et de produits alimentaires.

Le poste « Transports » est relatif aux frais de transport payés aux délégués.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités payées au Secrétaire permanent (25 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » porte sur les agios.

Le poste « Autres charges » comprend les frais de location du siège, d'impression de tee-shirts, de casquettes, de banderoles et de cartes de membres.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des quittances, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**-15 709**
- Banque :	-16 209
- Caisse :	500

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandation

La Section des comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Mouvement des Patriotes pour la Justice Sociale (MPJS) » sont réguliers et sincères et** qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

MOUVEMENT PATRIOTIQUE POUR LE RENOUVEAU (M.P.R.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 09 mars 2020 sous le n°128.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Mouvement Patriotique pour le Renouveau.

Siège : Bamako, Commune IV, Hamdallaye ACI 2000 Rue 425 Porte 572.

BPE : 1434 Bamako (République du Mali) Tel : 20 21 55 46 / 20 21 55 43.

Sigle : M.P.R.

Devise : Unité et Défense de la Patrie Malienne.

Emblème : « Bande de couleur verte portant au centre un tigre debout de couleur d'or. Le symbole du parti est le tigre ».

Référence du récépissé : n°018/MATS/DNAT du 16 janvier 1995.

Références des comptes bancaires : n°26001006666 – 54 BDM-SA ;
n°26002006666 - 70 BDM-SA; n°26003006666 - 86 BDM-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la visite effectuée par la Section des Comptes le 20 avril 2020 a permis de constater que le Parti dispose d'un siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.

- **Existence du compte bancaire** : l'existence des comptes bancaires est confirmée par les relevés bancaires délivrés par la BDM – SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 5ème congrès ordinaire les 10 et 11 décembre 2016 dans la salle des spectacles du stade Omnisport Modibo Keïta de Bamako (Réf. : les résolutions dudit congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°322/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections législatives de novembre-décembre 2013 et communales du 20 novembre 2016.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes aucune recommandation n'a été formuée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- le « compte annuel 2019 » comprenant :
    - ✓ la lettre de dépôt du dossier des comptes du parti ;
    - ✓ la fiche de transmission des états financiers ;
    - ✓ le rapport de présentation des états financiers ;
    - ✓ le compte de gestion ;
    - ✓ les états de rapprochement bancaire ;
    - ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
    - ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
    - ✓ les copies des relevés bancaires ;
    - ✓ le tableau des ressources ;
    - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
- un document intitulé « tenue des instances, Direction nationale, liste des élus, bail location du siège » contenant :
    - ✓ la copie de la convocation au 5ème congrès ordinaire du parti tenu les 10 et 11 décembre 2016 à Bamako;
    - ✓ la copie du programme des activités du congrès ;
    - ✓ la copie des résolutions générales du 5ème congrès ;
    - ✓ les copies des motions de soutien au Président de la République et aux Forces armées et de sécurité ;
    - ✓ la copie des statuts et règlement intérieur ;
    - ✓ la liste des membres du bureau exécutif central du parti ;
    - ✓ la liste des membres du comité de conciliation et d'arbitrage ;
    - ✓ la répartition du nombre des députés à l'Assemblée nationale ;
    - ✓ la liste des partis ayant participé aux élections communales du 20 novembre 2016 ;

- ✓ la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- ✓ la copie de l'attestation bancaire ;

- le grand livre ;
- le registre livre de Caisse/Recettes;
- le registre livre de Caisse /Dépenses;
- le registre livre de Banque /Recettes ;
- le registre livre de Banque /Dépenses ;
- le registre livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses ;

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres « livres de banque recettes et dépenses » enregistrent chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Les registres « livres de caisse recettes et dépenses » enregistrent chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées en espèces.

Les quatre registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako, le registre « livre comptable » enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako, il enregistre les biens

détenus par le parti ainsi que leurs mouvements et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est présenté conformément au modèle préconisé par le manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le Parti a produit les annexes suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- les relevés bancaires.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de souches de carnets de reçus pré-numérotées, de factures acquittées, de reçus, d'états de paiement émargés et des relevés bancaires. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel.

La visite effectuée le 20 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 151 242 943 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Produits internes :	107 464 679
• Autres produits :	43 778 264
Total	**151 242 943**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du solde de clôture de l'exercice 2018 (99 564 679 FCFA), et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (7 900 000 FCFA).

- Autres produits

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 43 778 264 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu en 2019, ni don, ni legs, ni libéralité.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et des relevés bancaires.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 22 365 552 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Achats :	1 279 735
• Transports :	3 500 000
• Charges de personnel :	5 700 000
• Charges financières :	15 552
• Impôts :	0
• Autres charges :	11 870 265
Total	**22 365 552**

Le poste « Achats » est constitué d'acquisitions de matériels informatiques et de bureau, de matériels de plomberie et d'achat de produits alimentaires.

Le poste « Transports » est relatif aux frais de location de véhicule et de carburant.

Les « Charges de personnel » concernent les indemnités payées au secrétaire permanent (300 000 FCFA par mois), au gardien (50 000 FCFA par mois) et au planton (100 000 FCFA par mois).

Les « Charges financières » sont les agios et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » est relatif aux frais de communication, d'électricité, d'eau, d'internet, de confection d'affiches et de banderoles, de location de salle et d'insertion de message dans le journal « l'Indépendant ».

Les charges sont justifiées par des factures, des relevés bancaires, des reçus et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	128 877 391
• Banque (relevés bancaires) :	128 877 391
• Caisse :	0

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Trésorier Général et le 1er Vice-président.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, la **Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Mouvement Patriotique Pour le Renouveau (M.P.R) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

MOUVEMENT DES POPULATIONS LIBRES, UNIES ET SOLIDAIRES/ RASSEMBLEMENT MALIEN POUR LE TRAVAIL ET L'ALTERNANCE (RA.MA.T.A./ P.L.U.S.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 27 mars 2020 sous le N°0186.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Mouvement des Populations Libres, Unies et Solidaires/Rassemblement Malien pour le Travail et l'Alternance.

Siège : Bamako – Commune VI - Faladiè Sokoro Rue 345 Porte 174

Téléphone : 20.20.56 76 / 20.20.56.86 / 66.78.49.17 / 76.01.50.30.

Sigle : « RA.MA.T.A./P.L.U.S.».

Devise : « Rassemblement - Travail – Alternance ».

Emblème : « Soleil levant sur une bande verte contenant 9 étoiles symbolisant le Mali, les 8 régions et le District. ».

Référence du récépissé : n°0914/MATCL-DNI du 20 novembre 2001.

Références des comptes bancaires : ECOBANK Mali N°20121503602501/BDM-SA N°26001037856-19.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti** : la visite effectuée le 30 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du Parti à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence des comptes bancaires au nom du Parti est confirmée par les relevés bancaires délivrés par la BDM – SA. et ECOBANK-Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le Parti a tenu son troisième Congrès Ordinaire le 28 mai 2015 à Bamako (Réf. : récépissé de modification statutaire).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0381/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le Parti a participé aux élections communales de 2016 (Réf. : récépissés de dépôt de déclaration de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le Parti RA.MA.TA/P.L.U.S. a communiqué :

- la fiche de transmission des états financiers ;
- les « Etats Financiers 2019 », contenant :
    - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - le détail des comptes de charges et de produits ;
    - le tableau des ressources.
    - l'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
    - les relevés bancaires au 31/12/2019 (ECOBANK-Mali et BDM-SA) ;
    - l'attestation de solde bancaire délivrée par la BDM-SA ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
- le registre de recettes/dépenses –BDM-SA ;
- le registre de recettes/dépenses –ECOBANK ;
- le registre de Caisse ;
- le registre « Journal général » ;
- le registre de grand-livre ;
- le registre des immobilisations ;
- les états mensuels de rapprochement bancaire ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- le récépissé de modification statutaire relatif au changement de sigle du parti ;
- la lettre adressée à la Section des Comptes, par laquelle il fait connaître la modification du sigle du parti ; ainsi le nouveau sigle du parti est RAMATA-PLUS au lieu de MPLUS-RAMATA.
- les copies de dépôt de déclaration de candidature aux élections communales de 2016 ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les livres de banque (ECOBANK-Mali et BDM-SA) sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Ils enregistrent chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par banque.

Le livre de caisse recettes et dépenses coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées en espèces.

Les trois livres sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « Journal Général » qui est en fait le livre comptable, coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, enregistre les totaux des opérations mensuelles. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il est tenu dans un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il enregistre l'ensemble des comptes utilisés par le Parti conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et enregistre le mouvement des biens du Parti conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- les relevés bancaires du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de charges et de produits.

Les annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de reçus, de relevés bancaires et d'états de paiement émargé. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'inventaire des biens meubles et immeubles est conforme au manuel.

La visite effectuée par la Section des Comptes le 30 avril 2020 au siège du Parti a permis de constater l'existence des biens meubles et immeubles figurant sur l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 5 195 366 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Produits internes	1 058 389
- Autres produits	4 136 977
Total	5 195 366

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (178 389 FCFA) tel qu'il ressort du rapport de la vérification des comptes des partis politiques au titre de l'exercice 2018, des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (880 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 4 136 977 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et des relevés bancaires.

I.2.Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 5 195 366 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Achats	85 700
- Transports	452 650
- Charges de personnel	3 408 000
- Charges financières	50 310
- Impôts	0
- Autres charges	1 078 727
Total	5 075 387

Le poste « Achats » est constitué des dépenses de fournitures de bureau et d'encre pour imprimante.

Le poste « Transports » concerne les frais de carburant.

Le poste « Charges du personnel » porte sur les indemnités versées au comptable (97 000 FCFA/mois), au permanent (92 000 FCFA/mois), au chauffeur (55 000 FCFA/mois) et au gardien (40 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » est relatif aux frais bancaires.

Le poste « Autres charges » comprend les frais de location du siège, de téléphone, d'entretien et réparations, d'eau, d'électricité, d'abonnement internet et d'enlèvement d'ordure.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et des relevés bancaires.

I.3.Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	119 979
- Banque BDM-SA :	55 237
- Banque ECOBANK :	64 741
- Caisse :	1

Les soldes bancaires communiqués par le parti sont conformes à ceux des relevés communiqués par ECOBANK et BDM).

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Mouvement des Populations Libres, Unies et Solidaires/Rassemblement Malien pour le Travail et l'Alternance» (RAMATA / PLUS) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

MOUVEMPENT SOCIAL POUR LE RENOUVEAU (M.S.R)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0232.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Mouvement Social pour le Renouveau

Siège : Bamako, Commune V, Sabalibougou route de l'aéroport à l'étage sur Immeuble contigu à la radio Nièta - Rue 105.

Téléphone : 65 73 15 32 / 76 23 80 00

Sigle : M.S.R.

Devise : Unité-Paix-Progrès.

Emblème : un arbre qui évoque la stabilité, la durabilité, la solidité, la prospérité, l'aspiration du peuple malien et à une gestion transparente de la République, les valeurs paysannes ancestrales et le bon sens.

Référence du récépissé : n°008/MAT-DGAT du 13 juin 2016.

Références de compte bancaire : n°25132018101– 69 BIM-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- Existence du siège : la mission effectuée le 30 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- Existence du compte bancaire : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BIM- SA le 24/01/2020.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu son 1er Congrès statutaire le 26 novembre 2017.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°350/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (Réf : récépissé des résultats du bureau de vote ; copie spécimens de candidatures).

E. État d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution de la recommandation est retracé dans le tableau ci-après:

Constatation	Recommandation	Etat d'exécution
Le Parti n'a pas communiqué le contrat de bail du siège.	Communiquer le contrat de bail du siège du Parti.	Exécutée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- un document intitulé « Comptabilité du parti M.S.R » contenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - ✓ le grand livre ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
  - ✓ le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - ✓ l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre recettes/dépenses banque/caisse» ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- le récépissé de déclaration de parti politique ;
- les statuts et règlement du parti ;
- la liste des membres du bureau national ;
- la copie des résolutions du 1er congrès statutaire ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres livre recettes/dépenses banque et caisse enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse ou par la banque. Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il est ténu conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il est ténu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre les biens détenus par le parti. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il est ténu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il donne le montant des produits et des charges et est présenté conformément au formulaire 5-B du manuel pour la tenue des comptes des Partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de : souches de carnets de reçus pré-numérotées, factures acquittées, états de paiement émargés et relevé bancaire. Elles sont numérotées mais mal classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 30 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 5 625 543 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	1 682 147
- Autres produits :	3 943 396
Total :	**5 625 543**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes du Parti sont constitués du report de solde au 31/12/2017 (517 147 FCFA) et de contributions volontaires (1 165 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 3 943 396 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par les souches de carnets de reçus pré-numérotées.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 4 504 000 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	1 742 000
- Transports :	0
- Charges de personnel :	900 000
- Charges financières :	117 000
- Impôts :	0
- Autres charges :	1 745 000
Total :	**4 504 000**

Le poste «Achats » est relatif aux achats de produit d'entretien, de fournitures bureautiques et de denrées alimentaires.

Le poste «Charges du personnel » concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (75 000 FCFA/mois).

Le poste «Charges financières » est relatif aux agios bancaires et autres frais bancaires.

Le poste «Autres charges» est constitué de frais location du siège, de location de salle, de location de chaise et de bâche, de confection d'agendas, de confection d'affiches.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, du relevé bancaire et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	1 121 543
- Banque:	1 121 543
- Caisse :	0

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier général.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Mouvement Social pour le Renouveau (M.S.R) » sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

PARTI POUR L'ACTION CIVIQUE ET PATRIOTIQUE (PACP)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°226.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti pour l'Action Civique et Patriotique

Siège : Bamako, commune V, Kalaban Coura Rue 228 Porte 433

Tel : 00 223 62 29 70 55/ 70 39 19 92.

Sigle : **P.A.C.P**

Devise : « Unité- Travail- Progrès.»

Emblème : soleil levant dans un champ d'espoir, le sigle PACP en couleur blanche sur un fond vert et en dessous la devise en couleur noire.

Référence du récépissé : n°230/MATCL-DNI du 24 octobre 2011.

Référence de compte bancaire : n°26001306297 BDM.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 à l'adresse indiquée, a permis de constater l'existence du siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BDM.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu sa deuxième Conférence Nationale Ordinaire le 24 février 2018 à la maison des Ainés. (Réf : copie résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°339/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par lettre N°004-2020/PACP-BEN du 17/09/2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales de novembre 2016 (Réf : copie récépissé de dépôt de candidatures).

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- le registre de banque ;
- le registre de caisse ;
- le registre « livre journal » ;
- le registre des immobilisations ;
- les états financiers comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le tableau des ressources ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - le procès–verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- la copie des résolutions générales du 1er Congrès extraordinaire tenu le 25 septembre 2016 à la Maison des Ainés ;
- la copie de l'attestation de domiciliation bancaire ;
- les copies des récépissés de dépôt de candidature aux dernières élections communales de novembre 2016 ;
- la copie des résolutions de la 2ème Conférence Nationale Ordinaire tenue le 24 février 2018 ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- la liste des membres du BEN ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres de banque et de caisse enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse ou par la banque. Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre livre journal tenant lieu de livre comptable est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion :

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire ;
- le détail des comptes de produits et de charges.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de souches de carnets de reçus, de factures acquittées, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés sur l'inventaire à l'exception de l'ordinateur qui se trouverait en réparation.

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 9 120 316 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Produits internes	4 082 545
• Autres produits	5 037 771
Total	**9 120 316**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes du Parti sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (1 922 545 FCFA), de cotisations (10 000 FCFA) et de contributions volontaires (2 150 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 5 037 771 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu en 2019 ni don, ni legs, ni libéralités.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du décret de répartition, du procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 8 004 589 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
• Achats	0
• Transports	0
• Charges de personnel	1 120 000
• Charges financières	28 103
• Impôts	0
• Autres charges	6 856 486
Total	**8 004 589**

Le poste «Charges du personnel» concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (100 000 FCFA pendant onze mois) et du gardien (20 000 FCFA).

Les « Charges financières » sont constituées d'agios et de frais bancaires.

Le poste « Autres charges » porte sur les frais de loyer du siège, le règlement des factures MALITEL, SOMAGEP, EDM, la confection de tee-shirts, affiches et agendas.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**1 115 727**
• Banque	1 112 251
• Caisse	3 476

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la BDM-sa.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandation

Sur la base de la constatation, la Section des Comptes recommande :

Constatation	Recommandation
Le bureau secrétaire n'était pas codifié.	Codifier tous les biens du parti.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti pour l'Action Civique et Patriotique (P.A.C.P) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI POUR LA RENAISSANCE NATIONALE (PA.RE.NA.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le numéro 0261.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti pour la Renaissance Nationale

Siège : Bamako – Commune III - Ouolofobougou Bolibana Rue Soundiata KEITA Porte n°1397 BP: E2235

Téléphone : 20.23.49.54 / 66.85.11.41 - Fax. : 20.22.98.08.

Sigle : « PA.RE.NA. ».

Devise : « Pour une société démocratique et solidaire ».

Emblème : « Bélier blanc sur fond bleu ».

Référence du récépissé : n°0593/MATS – DNAT du 13/10/1995.

Référence du compte bancaire : n°21506016201- 40 BOA-MALI.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la mission effectuée le 28 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater que le Parti PARENA dispose d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 confirme l'existence d'un compte bancaire ouvert dans les livres de la Bank Of Africa – Mali au nom du parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 2ème Conseil National Extraordinaire les 25 et 26 Mai 2018 au Palais de la Culture (Réf : résolutions du conseil).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0377/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a pas produit les documents attestant sa participation aux dernières élections.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le PARENA a communiqué :

- le document intitulé « états financiers au 31/12/2019 » comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le détail des comptes des produits et des charges.
  - le tableau des ressources propres ;
  - le grand-livre ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre journal de banque Recettes/Dépenses » ;
- le registre « livre journal de caisse Recettes/Dépenses » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- le contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : ils enregistrent chronologiquement les encaissements et les décaissements de la caisse et de la banque et sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et enregistre en fin de mois les totaux des opérations en partie double du livre de recettes/dépenses conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et il récapitule mensuellement en débit et crédit et par nature de compte, l'ensemble des opérations effectuées par le Parti conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et enregistre le mouvement des biens du parti conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire au 31/12/2019 ;
- le détail des produits et les charges.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles portent des numéros d'enregistrement et sont classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 28 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 33 820 436 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	3 186 615
- Autres produits :	30 633 821
Total	**33 820 436**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (1 886 615 FCFA), des cotisations (800 000 FCFA) et des contributions volontaires (500 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 30 633 821 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide

financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Ce montant correspond à la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.
Le Parti n'a reçu en 2019 ni don, ni legs, ni libéralité.
Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 8 026 181 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	0
- Transports :	0
- Autres charges :	6 831 605
- Charges de personnel :	1 170 000
- Charges financières :	24 576
- Impôts:	0
Total	**8 026 181**

Le poste « Autres Charges » comprend divers frais : électricité et eau, loyer du siège, avis de décès, confection de banderoles.
Le poste « charges de personnel » correspond aux indemnités de permanence (97 500 FCFA).
Le poste « Charges financières » porte sur les agios et autres frais bancaires.
Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**25 794 255**
- Banque :	25 791 223
- Caisse :	3 032

Le montant du solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BOA-MALI.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti pour la Renaissance Nationale (PA.RE.NA) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI AFRICAIN POUR LE RENOUVEAU ET L'INTEGRATION (P.A.R.I.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 24 mars 2020 sous le n°0165.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Africain pour le Renouveau et l'Intégration.

Siège : Bamako, commune V, Kalaban Coura, Rue 112, Porte 85, BP : 1277

Téléphone : 76 10 67 35.

Sigle : P.A.R.I.

Devise : Union - Intégrité - Courage.

Emblème : Le grenier et un panier de poissons.

Référence du récépissé : n°0131/MATS/DNAT du 21/02/1996.

Référence du compte bancaire : n° D 0041 01211 36400550-82 BIM-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 à l'adresse indiquée, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BIM-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 5ème Congrès ordinaire le 26 novembre 2017 à Bamako (Réf. Résolutions générales) ainsi que sa 18ème Conférence nationale le 15 septembre 2018 à Dialakorodji (Réf. compte rendu de la conférence).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0378/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016, dans la commune de Bandiagara (cf. récépissé de déclaration de candidature).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes, aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le PARI a communiqué :

- Les états financiers contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le grand livre ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des charges et des produits;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - les états mensuels de rapprochements bancaires;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019.
- le registre « livre de recettes caisse » ;
- le registre « livre de dépenses caisse » ;
- le registre « livre de recettes banque »;
- le registre « livre de dépenses banque »;
- le registre des immobilisations ;
- le registre « livre comptable » ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les statuts et règlement intérieur du Parti ;
- les résolutions générales du 5ème congrès ordinaire tenu le 26 novembre 2017 au Centre Islamique de Hamdallaye ;
- les résolutions de la 19ème Conférence Nationale tenue le 10 novembre 2019 à la Maison des Aînés à Bamako ;
- la copie du récépissé de dépôt de déclaration de candidature aux élections communales du 20 novembre 2016 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le Parti a communiqué quatre registres : un livre de recettes caisse, un livre de dépenses caisse, un livre de recettes banque et un livre de dépenses banque cotés et paraphés par le Président du Tribunal de

Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Ils enregistrent de façon chronologique les opérations de recettes et de dépenses du parti.

Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes et est tenu conformément au manuel.

G1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : Il retrace la situation des recettes et des dépenses du Parti et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 4 494 846 FCFA et se présentent comme suit :

		FCFA
-	Produits internes :	660 252
-	Autres produits :	3 834 594
	Total :	**4 494 846**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « Produits internes » sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (95 252 FCFA) et des contributions volontaires (565 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 4 400 200 FCFA et se répartissent comme suit :

		FCFA
-	Achats	0
-	Transports	0
-	Autres charges	3 790 000
-	Charges de personnel	540 000
-	Charges financières	70 200
-	Impôts	0

	Total	4 400 200

Les « Autres charges » comprennent les frais de location du siège, de restauration des participants à la 19ème Conférence Nationale et de confection de banderoles.

Les « Charges de personnel » sont constituées d'indemnités payées au secrétaire permanent du siège (45 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » sont relatives aux agios bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures acquittées, du relevé bancaire et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**94 646**
- Banque :	91 767
- Caisse :	2 879

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président du Parti et le Trésorier.

Le montant du solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BIM-SA.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Africain pour le Renouveau et l'Intégration (PARI) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI CITOYEN POUR LE RENOUVEAU (P.C.R.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0234.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Citoyen pour le Renouveau.

Siège : Bamako, Commune II, Hippodrome, Rue 230, Porte 34, BP 245,

Téléphone : 20 21 70 73 / Tel : 66 78 21 62 / 66 72 09 88.

Sigle: P.C.R.

Devise : Unité – Paix – Progrès.

Emblème : L'étoile du berger placée en haut à droite sur fond bleu et rouge en bande oblique.

Référence du récépissé : n°0124/MATCL-DNI du 11/08/2005.

Référence du compte bancaire : n°26002321459-83 BDM-SA Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la mission effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence à l'adresse indiquée d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le parti dispose d'un compte bancaire justifié par le relevé et l'attestation bancaire.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 2ème congrès ordinaire les 18 et 19 octobre 2014 au CICB. (Réf. résolutions du congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0379/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a pas apporté la preuve de sa participation aux dernières élections communales.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; Aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le P.C.R a communiqué :

- l'état financier comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre intitulé « le livre de banque recettes/dépenses » ;
- le registre intitulé « le livre de recettes/dépenses caisse » ;
- le registre intitulé « le livre comptable » ;
- le registre des immobilisations et inventaire du Parti ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- l'attestation bancaire délivrée par la BDM-SA ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1.Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Le registre «livre de banque recettes/dépenses» enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le registre « livre de recettes/dépenses caisse » enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées en espèces.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako, il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les

totaux des opérations des livres de recettes et dépenses. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre

Il retrace la situation de tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako, il enregistre les mouvements de biens (acquisitions réalisations et aliénations). Il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il donne le montant des produits et des charges. Il est conforme au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, d'états de paiement émargés, de souches de carnets de reçus pré-numérotés et du relevé bancaire. Les pièces justificatives sont numérotées et classées dans un registre.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles précise la nature, la quantité, la date d'acquisition, le numéro d'identification, la localisation et l'état. Il est tenu conformément au manuel.

La visite effectuée par la Section des Comptes le 22 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 10 066 808 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	3 456 366
- Autres produits	6 610 442
Total	**10 066 808**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les Produits internes sont constitués du report de solde de l'exercice 2018 d'un montant de 21 366 FCFA (12 441 FCFA pour la banque et 8 925 FCFA pour la caisse) et des contributions volontaires (3 435 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 6 610 442 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'État aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Le Parti n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 10 050 320 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	0
- Transports :	0
- Autres charges	8 700 000
- Charges de personnel :	1 320 000
- Charges financières :	30 320
- Impôts	0
Total	**10 050 320**

Le poste «Autres charges » concerne les frais de location du siège du Parti et de confection d'affiches.

Le poste « Charges de personnel » est relatif aux indemnités payées au permanent (75 000 FCFA par mois) et au gardien (35 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » porte sur les agios bancaires.

Les dépenses sont justifiées par des factures, des reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	16 488
- Banque :	12 563
- Caisse :	3 925

Le solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BDM-sa.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier du Parti.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Citoyen pour le Renouveau (PCR) sont réguliers et sincères** et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA SOLIDARITE (P.D.E.S.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°198.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti pour le Développement Économique et la Solidarité.

Siège : Bamako – Commune V – BADALABOUGOU près du supermarché SHOPREATE

Téléphone : 76 46 03 64, 76 38 27 25.

Sigle : « P.D.E.S. ».

Devise : « Consensus – Travail – Justice. ».

Emblème : «Dans un cadre vertical, une famille formée d'un homme et d'une femme tenant par la main un enfant ; famille ayant le regard tourné vers l'horizon et auréolée d'une flamme constellée de cinq (5) étoiles symbolisant l'espoir et la paix. Le tout est marqué sur un fond blanc d'où émerge le sigle PDES en couleur bleue au bas du cadre et la devise du Parti. ».

Référence du récépissé : n°1721/MATCL-DNI du 14/09/2010.

Référence du compte bancaire : n°71500510006 Banque Atlantique.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la visite effectuée le 23 Avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti a permis de constater l'existence du siège du Parti à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par un relevé bancaire au 31/12/2019 délivrée par la Banque Atlantique du Mali

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le parti a tenu son congrès les 5 et 6 Mai 2018 au Pavillon des Sports du Stade Modibo Keita (Réf : résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°340/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti n'a communiqué aucun document attestant sa participation aux dernières élections.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes et aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le Parti PDES a communiqué :

- le document intitulé « Etats financiers 2019 » comprenant:
  - le compte de gestion ;
  - le détail des comptes e produits et de charges ;
  - le tableau des ressources propres ;
  - le grand livre des comptes;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01 au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre de Banque – Recettes et dépenses ;
- le registre de Caisse – Recettes et dépenses;
- le registre de livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail ;
- la copie de la résolution du 2ème Congrès ordinaire du parti ;
- la liste des membres du comité directeur national ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

Observation n°1:

Le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres de Banque et Caisse, cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du

District de Bamako, enregistrent chronologiquement les encaissements et les décaissements conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : il est tenu dans un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako, il enregistre conformément au manuel, la situation des biens meubles et immeubles.

Observation n°2:

Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune V où siège le parti.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le relevé bancaire du 01/01 au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de produits et de charges ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de souches de carnet de reçus pré-numérotés, de relevé bancaire, de reçus et d'états émargés.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 23 Avril 2020 au siège du Parti a permis de constater l'existence de biens énumérés dans l'inventaire.

I. Situation financière du Parti (à partir du compte de gestion)

	FCFA
- Produits internes :	44 710 878
- Autres produits :	23 941 778

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme 68 652 656 FCFA et se décomposent comme suit :

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « Produits internes » sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (38 510 878 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (6 200 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 23 941 778 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnet de reçus pré numérotés, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 41 378 000 FCFA, et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	3 000 000
- Transports	0
- Charges de personnel :	1 680 000
- Charges financières :	0
- Impôts	0
- Autres charges :	36 698 000
Total	**41 378 000**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat d'équipement sportifs.

Le poste « Charges de personnel » est relatif aux indemnités payées au permanent (100 000 FCFA par mois) et au gardien (40 000 FCFA par mois).

Le poste « Autres charges » comprend le loyer du siège, les frais de confection de Tee-shirts, d'affiches géantes, d'agendas, de casquettes, de calendriers et les perdiems des délégués dans le cadre du retour de ATT.

Les charges sont justifiées par des factures, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31 décembre 2019

- **Solde du compte de gestion : 27 274 656 F CFA**
- Solde banque : 27 271 664 FCFA
- Solde caisse : 2 992 FCFA

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la Banque Atlantique.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes recommande :

Constatations	Recommandations
1. Le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts.	1. Faire enregistrer le contrat de bail aux services des impôts.
2. Les registres ne sont pas cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune V où siège le parti.	2. Faire coter et parapher les registres par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune V où siège le parti.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du**

Parti pour le Développement Économique et la Solidarité (PDES) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI DE LA DIFFERENCE AU MALI (P.D.M.)

Date de Dépôt des comptes à la section des comptes: le 31 mars 2020 sous le n°258.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti de la Différence au Mali.

Siège : Kalaban Coro-Coco/près du marché Rue 569 Porte 174.

Téléphone : 20 28 73 90 / 66 78 40 32 / 76 27 87 71.

Sigle : P.D.M.

Devise : « Travail - Justice ».

Emblème : une femme portant un bébé au dos avec les couleurs verte, blanche et rouge.

Référence du récépissé : n°187/MATCL-DNI du 25/08/2008.

Référence du compte bancaire : n°400001226146 BNDA Agence Centrale Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti** : la visite effectuée le 20 Avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : le Parti dispose d'un compte bancaire à son nom justifié par une copie du relevé bancaire et l'attestation de domiciliation bancaire délivrés par la BNDA.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le parti a tenu son congrès le 25 mars 2017 à l'ex-C.R.E.S. (Centre Régional d'Energie Solaire) de Badalabougou. (cf. : résolutions dudit congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°341/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du parti qui y ont répondu par lettre Réf. 03/10/P/2020 du 05 octobre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti a participé aux élections communales de novembre 2016 (Réf. : Attestation de participation aux élections communales du 20 novembre 2016).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes. Aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le P.D.M a communiqué les documents suivants :

- les états financiers 2019 contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019;
  - le tableau des ressources ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les livres banque recettes-dépenses ;
  - les livres caisse recettes-dépenses ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - les relevés mensuels bancaires ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le livre comptable ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles;
- les textes de base contenant :
  - la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
  - la déclaration de création de parti politique ;
  - le procès-verbal de la réunion constitutive du parti ;
  - la liste de présence à l'Assemblée constitutive ;
  - les statuts et le règlement intérieur ;
- les résolutions du Congrès du Parti tenu le 25 mars 2017 à l'ex-C.R.E.S. (Centre régional d'Energie solaire de Badalabougou);
- la copie du contrat bail enregistré aux services des impôts;
- le registre intitulé « livre recettes/dépenses caisse et banque» ;
- le registre intitulé « livre comptable » ;
- le registre intitulé « registre des immobilisations » ;
- l'attestation de participation aux élections communales du 20 novembre 2016 ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres « journal de caisse » et « journal de banque », cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati, il enregistre les totaux des opérations mensuelles et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il centralise mensuellement et par compte les opérations réalisées au cours de l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace les charges et les produits du parti et est conforme au modèle du manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- les relevés mensuels bancaires ;
- le détail des comptes de produits et de charges.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures, de reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 20 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 4 974 340 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	1 085 345
- Autres produits :	3 888 995
Total	**4 974 340**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (10 845 FCFA) et de contributions volontaires et souscriptions communes des membres (1 074 500 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 888 995 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu, ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêté de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 4 962 081 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	1 474 500
- Transports :	0
- Charges de personnel :	300 000
- Charges financières :	75 081
- Impôts :	0
- Autres charges :	3 112 500
Total	**4 962 081**

La rubrique « Achats » est constituée d'achat de ballons de football, de crampons et de fournitures de bureau.

La rubrique « Charges de personnel » est relative aux indemnités payées à la permanente (25 000 FCFA par mois).

Les charges financières sont relatives aux agios et autres frais bancaires.

La rubrique « Autres charges » est constituée du paiement du loyer du siège et des frais pour la confection de Tee-shirts, de casquettes et de banderoles.

Les dépenses sont justifiées par des factures acquittées, des états de paiement émargés, des reçus et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**12 259**
- Banque (relevé bancaire) :	12 259
- Caisse (PV d'arrêt de caisse):	0

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la BNDA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti de la Différence au Mali (P.D.M) sont réguliers et sincères et qu'ils** donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI DEMOCRATIQUE DU PEUPLE MALIEN (P.D.P.M)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 02 mars 2020 sous le n°0104.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Démocratique du Peuple Malien

Siège : Bamako, Commune V, Kalaban coura ; Rue 353, Porte 881 ;

Téléphone : 66 01 68 51 / 75 32 96 52

Sigle : P.D.P.M.

Devise : Tolérance – Dialogue – Paix.

Emblème : un rectangle dans lequel se trouve un panier rempli de riz placé au beau milieu de la couleur bleue et blanche pour signifier l'autosuffisance alimentaire, la couleur bleue signifiant l'eau qui est source de vie et la couleur blanche, elle signifie la propriété, la clairvoyance.

Référence du récépissé : n°196/MATCL/DNI du 09 septembre 2011.

Références de compte bancaire : n°50801200116–08 BSIC-Mali-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- Existence du siège: la mission effectuée le 21avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- Existence du compte bancaire : l'existence du compte bancaire est attestée par le relevé bancaire délivré par la BSIC-Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu son premier congrès ordinaire le 25 février 2017 à son siège à Bamako. (Réf : résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°314/P-SC du 20 aout 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016. (Réf : copie de la liste électorale ; récépissé de dépôt de déclaration de candidatures).

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune la recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- un document intitulé « Etats Financiers 2019 » contenant :
  - le compte de gestion ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le grand livre ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre caisse recettes/dépenses » ;
- le registre « livre banque recettes/dépenses » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- le récépissé de déclaration de parti politique ;
- les statuts et règlement du parti ;
- la liste des membres du bureau politique national ;
- la copie de la liste électorale ;
- le récépissé de dépôt de déclaration de candidature ;
- les résolutions du premier congrès ordinaire ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses :

Les registres « livre recettes/dépenses banque/caisse » enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque et par la caisse. Les deux (02) registres sont cotés et paraphés par le

Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il donne le montant des produits et des charges.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de souches de carnets de reçus pré-numérotées, de factures acquittées, d'états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 10 953 921 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	7 064 926
- Autres produits :	3 888 995
Total :	**10 953 921**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « produits internes » sont composés du report de solde au 31/12/2018 (-25 074 FCFA), des cotisations (100 000 FCFA) et des contributions volontaires (6 990 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 888 995 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par les souches de carnets de reçus pré-numérotées.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 10 953 024 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	2 277 000
- Transports :	128 050
- Autres charges :	7 750 000
- Charges de personnel :	720 000
- Charges financières :	77 974
- Impôts :	0
Total :	**10 953 024**

Le poste « Achats » concerne l'achat de produits alimentaires, des matériels sportifs et de table de conférence.

Le poste « Transports » est relatif à l'achat de carburant.

Le poste «Autres charges» est constitué de frais de loyer du siège, de confection de tee-shirt, de confection des affiches, de calendriers, des honoraires du comptable et des perdiems des délégués pour la révision des listes.

Le poste «Charges du personnel » concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (60 000 FCFA/mois).

Le poste «Charges financières» est relatif aux agios et frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus de paiement et d'états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**897**
- Banque:	0
- Caisse :	897

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Démocratique du Peuple Malien (P.D.P.M) sont réguliers et sincères et** qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE SOCIAL (P.D.S.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 27 mars 2020 sous le n°0181

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti pour le Développement et le Social.

Siège : Korofina Nord côté Est du 6ème Arrondissement commune I, Rue 107 Porte 498.

Téléphone : 76.46.31.67 - Fax : 20.24.74.32 - BP : E 315 – Bamako.

Sigle : « P.D.S. ».

Devise : « Travail – Discipline – Fraternité ».

Emblème : « Croissant de lune dans un rectangle au fond jaune ».

Référence du récépissé : n°0174/MATCL – DNI du 01/02/2002.

Référence du compte bancaire : n°21506308901–28 BOA-Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée le 29 avril 2020 par la Section des Comptes à l'adresse indiquée a permis de constater l'existence du siège du parti, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par la copie certifiée conforme de l'attestation bancaire délivrée par la BOA Mali.
- **B. Tenue régulière des instances statutaires**

Le parti a tenu son 4ème Congrès ordinaire le 04 mars 2017 à Bamako (Réf : Résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°392/P-SC du 27 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales de novembre 2016. (Réf : copie du récépissé de dépôt de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes.

L'état d'exécution des recommandations faites, apparait dans le tableau ci-après :

Constatations	Recommandations	Etat d'exécution
1. Le registre des immobilisations enregistre l'inventaire des biens meubles et immeubles en lieu et place du modèle préconisé par le manuel.	1. Enregistrer les mouvements des biens du parti (acquisitions, réalisations, aliénations) dans le registre des immobilisations comme indiqué à la page 20 du manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.	1. Exécutée.
2. Les achats de carburant et les frais de péage ont été respectivement imputés à tort aux postes « Achats » et « Autres charges » au lieu du poste « Transport ».	2. Imputer les achats de carburant et les frais de péage au poste « Transport ».	2. Exécutée.

F. Documents communiqués

Le P.D.S a communiqué :

- un document intitulé « Annexes 2019 » contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le relevé bancaire du 01/01 au 31/12/2019 ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - une situation « Fiches de comptes » correspondant au Grand Livre des Comptes ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
- le registre « Livres de recettes et de dépenses » ;
- le registre livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- le bilan d'activités exercice 2019 ;
- le récépissé de dépôt de déclaration de candidature pour les élections communales du 20 Novembre 2016 ;
- la copie certifiée conforme de l'attestation de domiciliation bancaire ;

- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts en 2014;
- les résolutions du 4ème congrès ordinaire du parti tenu le 04 mars 2017 à Bamako;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre intitulé « Livre de recettes et de dépenses » est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako et enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque.

G.1.2 .Livre comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako. Il enregistre en partie double les totaux récapitulés des livres de caisse et de banque.

G.1.3. Grand livre : le parti a communiqué des « fiches de comptes » tenant lieu de grand livre qui donnent la situation des comptes.

G.1.4.Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du district de Bamako, il est tenu conformément au manuel.

G.2.Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- un relevé bancaire du 01/01 au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles.

G.4. Pièces justificatives : elles sont constituées d'une facture, de tickets de péage routier, de reçus, de souches de carnets de reçus pré-numérotés et du relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 29 avril 2020 au siège du parti a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 4 415 804 FCFA et comprennent :

	FCFA
• Produits internes :	526 809
• Autres produits :	3 888 995
Total :	**4 415 804**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (**24 809** FCFA), des contributions volontaires (502 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 3 888 995 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par les souches de carnets de reçus pré-numérotés, le procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos et le relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 4 401 550 FCFA et comprennent :

	FCFA
• Achats :	250
• Transport	0
• Charges du personnel	0
• Charges financières :	0
• Impôts :	0
• Autres charges :	4 401 300
Total :	**4 401 550**

Le poste « Achats » est composé d'achat de trombones.

Le poste « Autres charges » est constitué de frais de location du siège, de frais de photocopie et de perdiem des délégués.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus et des états émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

Solde du compte de gestion : 14 250 FCFA

- Solde banque: 4 384 FCFA
- Solde caisse: 9 870 FCFA

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par la Présidente et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti pour le Développement et le Social (P.D.S) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

PARTI ECOLOGISTE DU MALI (P.E. du MALI)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°211.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Écologiste du Mali.

Siège : Bamako – Commune VI - Magnambougou Projet Rue 396; Porte 103;

Téléphone : 66.79.14.00 / 76.11.29.09

Sigle : « P.E. du Mali. ».

Devise : « Pour l'avenir».

Emblème : « Un couple de cigognes debout dont l'une tend le cou vers les œufs dans un nid sur fond vert clair surmonté d'un bleu ciel ».

Référence du récépissé : n°0289/MATCL-DNI du 12 avril 2002.

Référence du compte bancaire : n°400001211587 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège**: la visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence du siège du parti à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 confirme l'existence d'un compte bancaire ouvert dans les livres de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA).

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 2ème congrès ordinaire le 28 janvier 2012 au foyer des jeunes à Tienfala (Rapport de vérification – exercice 2018).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°342/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui ont répondu par lettre N°001/09/SENA/20 du 17 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a produit aucun document attestant sa participation aux dernières élections.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution des recommandations faites est retracé dans le tableau ci-après :

Constatations	Recommandations	Etat d'exécution
1. Le détail des comptes de charges produit n'enregistre pas l'ensemble des charges pris individuellement.	1. Communiquer un détail des comptes de charges et de produits conforme au manuel.	1. Non exécutée.
2. Le solde reporté par le parti dans ses comptes de l'exercice 2018 (3 266 327 FCFA) est différent de celui arrêté par la Section des Comptes au 31/12/2017 (3 248 777 FCFA) soit un écart de 17 550 FCFA.	2. Procéder à la correction du solde à reporter sur l'exercice 2019.	2. Exécutée.

F. Documents communiqués

Le P.E. du Mali a communiqué :

- un document intitulé « Bilan annuel, exercice 2019» comprenant :
  - ✓ la fiche de transmission des états financiers ;
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019;
  - ✓ le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le détail des comptes de charges intitulé « Détail des dépenses » ;
  - ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - ✓ le grand-livre ;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire.
- La copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les registres de Recettes/Dépenses (Banque et Caisse) ;
- registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

Observation n°1:

Le parti n'a pas fourni :

- *le détail des comptes de produits ;*

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : ils sont tenus dans un registre (banque et caisse) coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et enregistrent chronologiquement les encaissements et les décaissements conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : il est tenu dans un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et enregistre les totaux des opérations mensuelles et de fin d'année conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : Il est tenu dans un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et enregistre les comptes utilisés par le parti.

Observation n°2:

Dans le grand livre les postes Autres charges, Charges du personnel, Impôt, Charges financières, Produits internes, Autres produits, Contributions volontaires et souscriptions communes des membres ont pour solde zéro (0 FCFA) alors que leur solde respectif devrait être :

- *Autres charges : 3 290 998 FCFA*
- *Charges du personnel : 780 000 FCFA*
- *Impôt : 18 000 FCFA*
- *Charges financières : 59 670 FCFA*
- *Produits internes : 4 746 929 FCFA*
- *Autres produits : 4 330 558 FCFA*
- *Contributions volontaires et souscriptions communes des membres : 35 000 FCFA.*

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune VI du District de Bamako et enregistre le mouvement des biens du parti conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire ;
- le détail des comptes de charges.

Observation n°3 :

Le détail des comptes de charges n'enregistre pas l'ensemble des charges pris individuellement (chaque ligne doit correspondre à une charge).

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel.

La visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes au siège du parti a permis de constater l'existence de tous les biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 9 077 487 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Produits internes :	4 746 929
• Autres produits :	4 330 558
Total	**9 077 487**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (4 711 929 FCFA), et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (35 000 FCFA).

Il existe un écart de 17 550 FCFA entre le solde reporté par le parti dans ses comptes de l'exercice 2019 (4 711 929 FCFA) et celui arrêté par la Section des Comptes au 31/12/2018 (4 729 479 FCFA) ; cet écart est dû aux agios.

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié d'un montant de 4 330 558 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni de don, ni de legs, ni de libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés le relevé bancaire et le décret de répartition.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 4 148 668 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Achat	0
• Transports	0
• Charges de personnel :	780 000
• Charges financières :	59 670
• Impôts	18 000
• Autres charges :	3 290 998
TOTAL :	**4 148 668**

Le poste « Charges de personnel » est relatif aux indemnités payées au secrétaire (65 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » correspond aux agios et autres frais bancaires.

Le poste « impôts » concerne le droit d'enregistrement du contrat bail.

Le poste « Autres charges » concerne le paiement du loyer du siège, le règlement des factures EDM et les perdiems des délégués pour la formation en écologie tenue du 23 au 24 décembre 2019 au siège du parti.

Observation n°4:

Des dépenses d'un montant de 14 200 FCFA relatives à l'achat de sucre, Lipton, thé et de cadenas ont été imputées à tort au poste « Autres charges » au lieu du poste « Achats ».

Observation n°5

Des dépenses d'un montant de 1 100 000 FCFA relatives à la réhabilitation du siège sont justifiées par des devis au lieu des factures en bonne et due forme.

Les charges sont justifiées par des factures acquittées, des reçus et des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

Solde du compte de gestion :	**4 928 819 FCFA**
• Solde banque :	4 928 817 FCFA
• Solde caisse :	2 FCFA

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la BNDA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes recommande :

Constatations	Recommandations
1. Le parti n'a pas fourni le détail des comptes de produits ;	1. Fournir le détail des comptes de produits.
2. Dans le grand livre les postes Autres charges, Charges du personnel, Impôt, Charges financières, Produits internes, Autres produits, Contributions volontaires et souscriptions communes des membres ont pour solde zéro (0 FCFA) alors que leur solde respectif devrait être : - Autres charges : 3 290 998 FCFA - Charges du personnel : 780 000 FCFA - Impôt : 18 000 FCFA - Charges financières : 59 670 FCFA - Produits internes : 4 746 929 FCFA - Autres produits : 4 330 558 FCFA - Contributions volontaires et	2. Renseigner tous les postes figurant dans le grand livre conformément à leur solde respectif.

souscriptions communes des membres : 35 000 FCFA.	
3. Le détail des comptes de charges produit n'enregistre pas l'ensemble des charges pris individuellement.	3. Produire un détail des comptes de charges qui enregistre chaque charge individuellement.
4. Des dépenses d'un montant de 14 200 FCFA relatives à l'achat de sucre, Lipton, thé et de cadenas ont été imputées à tort au poste « Autres charges » au lieu du poste « Achats ».	4. Imputer les achats de sucre, Lipton, thé et cadenas au poste « Achats ».
5. Des dépenses d'un montant de 1 100 000 FCFA relatives à la réhabilitation du siège sont justifiées par des devis au lieu des factures en bonne et due forme.	5. Justifier toutes les dépenses par des pièces régulières (factures, reçus, états de paiement émargés…).

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour ne certifie pas que les comptes annuels du Parti Ecologique du Mali (PE du MALI) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI POUR L'EDUCATION, LA CULTURE, LA SANTE ET L'AGRICULTURE AU MALI (P.E.C.S.A.M.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°0205.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti pour l'Education, la Culture, la Santé et l'Agriculture au Mali.

Siège : Bamako, Commune I, Sangarébougou – Marseille, Immeuble Vincent DIALLO,

Téléphone : 76 49 92 16 / 60 35 31 59 / 74 09 00 48.

Sigle : P.E.C.S.A.M.

Devise : « Union - Travail - Justice ».

Emblème : le Bic - la Daba - la Seringue.

Référence du récépissé : n°0361/MATCL-DNI du 18/04/2003.

Référence du compte bancaire : n° 26001007288 -31 BDM–SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la mission effectuée le 27 Avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le Parti dispose d'un compte bancaire en son nom justifié par le relevé bancaire en date du 28 janvier 2020 et l'attestation de domiciliation bancaire.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le Parti a tenu sa douzième Conférence Nationale le 30 décembre 2018 à son siège (Réf : Résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°356/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti n'a produit aucun document attestant sa participation aux élections présidentielles de 2013, communales de novembre 2016 et présidentielles de 2018.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes, aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le P.E.C.S.A.M. a communiqué les documents suivants :

- les états financiers au 31/12/2019 comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2018 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de produits et de charges;
  - le grand livre ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre de recettes » pour la caisse ;
- le registre « livre de dépenses » pour la caisse;
- le registre « livre de virement de fonds » qui enregistre les entrées et sorties de la banque ;
- le registre « bouclage des opérations en fin de mois » qui enregistre le livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux impôts ;
- la copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du parti ;
- les résolutions des douze (12) conférences nationales tenues par le parti dont la dernière tenue le 30 décembre 2018 ;
- les résolutions de la treizième conférence nationale du parti tenue le 17 novembre 2019 ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- les Statuts et Règlement Intérieur du parti ;
- la liste des membres du bureau exécutif national du parti ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « livre de recettes » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes effectuées en espèces.

Le registre « livre de dépenses » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de dépenses effectuées en espèces.

Le registre « livre de virement de fonds » est en fait un livre de recettes/dépenses banque. Il enregistre les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Les trois livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « bouclage des opérations en fin de mois » est en fait le livre comptable. Il enregistre en partie double à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de carnets de reçus pré numérotés, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'inventaire des biens meubles et immeubles produit est conforme au manuel.

Les biens énumérés sur l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles sont conformes à ceux constatés lors de la visite effectuée par la Section des Comptes le 27 Avril 2020 au siège du Parti.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 8 114 356 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	4 279 762
- Autres produits :	3 834 594
Total	**8 114 356**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués de report de solde au 31/12/2018 (9 762 FCFA), des cotisations (315 000 FCFA) et des contributions volontaires (3 955 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 8 105 910 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	0
- Transports	0
- Autres charges	3 574 000
- Charges de personnel	4 500 000
- Charges financières	31 910
- Impôts	0

Total	**8 105 910**

Le poste « Charges de personnel » comprend les indemnités payées au garçon de salon 115 000 FCFA/mois, au permanent 135 000 FCFA/mois et à la secrétaire particulière 125 000 FCFA/mois.

Le poste « Autres charges » regroupe les frais de location du siège, de confection de tee-shirts, de calendriers et d'indemnités de formation des délégués.

Le poste « Charges financières » est relatif aux agios bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**8 446**
- Banque:	2 864
- Caisse :	5 582

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux Finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des **partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti pour**

l'Education, la Culture, la Santé et l'Agriculture au Mali (PECSAM) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI ECOLOGISTE POUR L'INTEGRATION (P.E.I.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30/03/2019 sous le n°0212.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Ecologiste pour l'Intégration.

Siège : Bamako, commune IV Hamdallaye ACI 2000, Immeuble BAMBA Bamako-Mali, Rue 483, Porte 216 ; Tél : 20 73 87 62/ 76 11 83 38/76 41 46 61.

Sigle : P .E.I.

Devise : Développer sans détruire.

Emblème : Cigogne sur fond vert surmonté d'un bleu où perle le soleil.

Référence du récépissé : n° 377/MATS du 03 mai 1991 modifié par le n° 201/MATCL du 14 mars 2002.

Référence du compte bancaire : n° 21506165101-24/BOA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la visite effectuée par la Section des Comptes le 27 avril 2020, a permis de constater que le parti dispose d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le parti a fourni un relevé bancaire qui atteste qu'il dispose d'un compte ouvert à la Bank Of Africa Mali (BOA-Mali).

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 5ème congrès ordinaire le 21 mai 2017 à Siby (Réf : résolutions du congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0335/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (Réf. Récépissés de dépôt de déclaration de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes.

L'état d'exécution de la recommandation est indiqué dans le tableau ci- après :

Constatation	Recommandation	Point d'exécution
Les différents livres comptables et registres sont cotés et paraphés en Commune V alors que le siège du parti se trouve à Hamdallaye ACI 2000 en commune IV.	Faire coter et parapher les différents livres et registres par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune IV du District de Bamako dès épuisement des livres encours.	Non Exécutée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- le registre Caisse Recettes/Dépenses ;
- le registre Banque Recettes/Dépenses ;
- le registre des immobilisations ;
- le registre livre comptable ;
- les états financiers comprenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le détail des comptes de charges et de produits;
  - ✓ le grand livre des comptes ;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - ✓ le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des impôts ;
- les récépissés de déclaration de dépôt de candidature aux élections communales de 2016 ;
- les résolutions du 5ème Congrès Ordinaire tenu le 21 mai 2017 à Siby ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le livre de banque enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le livre de caisse recettes et dépenses enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées en espèces.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre-comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, il récapitule mensuellement les opérations de recettes et de dépenses du Parti et est établi conformément au manuel.

G.1.3. Grand-livre : il récapitule mensuellement en débit et en crédit les opérations effectuées par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

Observation :

Les différents livres comptables et registres sont cotés et paraphés en Commune V alors que le siège du parti se trouve à Hamdallaye ACI 2000 en commune IV.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

Ces annexes sont établies conformément au manuel.

G.4. Pièces justificatives : les pièces justificatives produites à l'appui des recettes et des dépenses sont constituées par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, des factures, des états de paiement émargés, du relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 27 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés sur l'inventaire des biens et immeubles.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 13 252 945 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	9 418 351
- Autres produits	3 834 594
Total	**13 252 945**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du solde du compte de gestion de l'exercice précédent 2018 (4 613 351 FCFA), des cotisations (130 000 FCFA) et des contributions volontaires (4 675 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralités en 2019.

Les produits sont justifiés par le relevé bancaire, le procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, le décret de répartition et les souches de carnets de reçus pré-numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 11 295 841 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	185 000
- Transports	41 000
- Autres charges	8 940 000
- Charges de personnel	2 100 000

- Charges financières	29 841
- Impôts	0
	--- ---------
Total :	**11 295 841**

Le poste « Achats » porte sur les fournitures de bureau, d'eau minérale et de produits de nettoyage.

Le poste « Transports » est constitué de frais de carburant.

Le poste « Autres charges » porte sur les frais de confection de tee-shirts et de calendriers, les perdiems accordés aux militants pour la formation sur la révision des listes électorales, les frais de location du siège.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités payées au permanent (100 000 FCFA/mois) et au secrétaire (75 000 FCFA/mois).

Le poste «Charges financières » est relatif aux agios et autres frais bancaires.
Toutes les charges sont justifiées par des reçus, des factures, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	1 957 104
- Banque :	1 954 794
- Caisse :	2 310

Le solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BOA.
Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le secrétaire aux finances.

J. Recommandation

Sur la base de la constatation, la Section des Comptes recommande :

Constatation	Recommandation
Les différents livres comptables et registres sont cotés et paraphés en Commune V alors que le siège du parti se trouve à Hamdallaye ACI 2000 en commune IV.	Faire coter et parapher les différents livres et registres par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Ecologiste pour l'Intégration (P.E.I) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI ELAN PATRIOTIQUE (P.E.P. FASO N'GNETA KANOU)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°231.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Elan Patriotique (P.E.P - Faso N'Gnèta Kanou).

Siège : Bamako, Commune IV, Hamdallaye ACI 2000, Immeuble Demba DOUCOURE, Rue 405, Porte 400.

Téléphone : 78 88 15 70 / 66 46 17 17; BPE 628.

Sigle: P.E.P - Faso N'Gneta Kanou

Devise : Egalité - Loyauté - Patriotisme.

Emblème : il est constitué des symboles suivants :

- « les lettres **E et P** sur fonds Ocre circonscrites en noire ;
- un homme debout en boubou bleu –vert avec un chéchia blanc entre E et P montrant du doigt le soleil du renouveau à ses concitoyens. Le tout formant la carte du Mali ;
- l'emblème intercalé entre le parti Elan et PATRIOTIQUE inscrit en bleu ;
- Fasso N'Gneta Kanu en arc au bas de l'emblème de couleur Ocre ;
- la devise du parti (Egalité, loyauté, patriotisme) en rouge sous Fasso Kanou ».

Référence du Récépissé : n° 0121/MATDT-DNI du 15/08/2012.

Référence du compte bancaire : n° 400001239508 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 20 avril 2020, à l'adresse indiquée, a permis de constater l'existence du siège, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par une attestation bancaire et le relevé bancaire au nom du parti, délivrés par la BNDA.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le Parti a tenu sa première convention nationale ordinaire le 06 juin 2015 à Koulikoro (cf. rapport).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°343 P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti a participé aux élections des conseillers régionaux et à l'élection législative du 25/11/2018 dans la circonscription électorale de la commune IV (Réf. : les récépissés de dépôt de déclaration de candidature).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le P.E.P a communiqué :

- le document intitulé «Etats financiers du Parti Elan patriotique exercice 2019» comprenant :
    - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - le tableau des ressources ;
    - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
    - le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
    - le livre banque dépenses ;
    - le livre banque recettes ;
    - le livre caisse recettes ;
    - le livre caisse dépenses ;
    - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
    - le détail des comptes de produits et de charges ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
    - le grand livre des comptes ;
    - l'attestation de domiciliation bancaire ;
- les statuts et règlement intérieur du parti ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- les récépissés de dépôt de déclaration de candidature aux élections des conseillers régionaux et du District de Bamako dans la circonscription électorale du district de Bamako et à l'élection législative du 25/11/2018 dans la circonscription électorale de la commune IV ;

- le rapport de la 1ère convention nationale ordinaire du parti tenue le 06 juin 2015 à Koulikoro ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- le registre livre caisse recettes et dépenses ;
- le registre livre banque recettes et dépenses ;
- le registre livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives des recettes et dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres « recettes/dépenses caisse » et « recettes/dépenses banque » sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est côté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de produits et de charges ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : les pièces justificatives de recettes et de dépenses sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures, de reçus, du relevé bancaire et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 20 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière du Parti (à partir du compte de gestion)

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 3 164 344 FCFA et se présentent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	3 164 344
- Autres produits :	0
Total :	**3 164 344**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les ressources sont constituées du solde de clôture de la banque au 31/12/2018 (36 754 FCFA), du solde de clôture de la caisse au 31/12/2018 (2 590 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (3 125 000 FCFA).

Il existe un écart de 5 850 FCFA entre le solde de clôture de la banque figurant sur le rapport de l'exercice 2018 (42 604 FCFA) et le solde de clôture de la banque au 31/12/2018 figurant sur le relevé bancaire fourni par le parti (36 754 FCFA).Cet écart est dû aux agios.

- **Autres produits** :

Le parti n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du relevé bancaire et du procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 3 150 990 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	287 590
- Transports :	0
- Charges de personnel :	840 000

- Impôts :	0
- Charges financières :	23 400
- Autres charges :	2 000 000
TOTAL:	**3 150 990**

Le poste « achats » est relatif à l'achat d'eau minérale et de boissons.

Le poste « Charges de personnel » est composé des indemnités versées au secrétaire permanent (70 000 FCFA par mois).

Le poste « charges financières » concerne les agios bancaires.

Les « Autres charges » sont constituées de frais de location du siège du parti et de frais de confection de Tee-shirts.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, du relevé bancaire et des états émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
- **Solde du compte de gestion :**	**13 354**
Banque :	13 354
- Caisse :	0

Le montant du solde bancaire au 31/12/2019 (13 354 FCFA) est différent du montant du solde du relevé bancaire communiqué par la BNDA (19 204 FCFA) soit un écart de (5 850 FCFA) dû aux agios.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Elan Patriotique (P.E.P) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI HUMANISTE MALIEN DES DROITS HUMAINS (P.H.M.D.H.)

Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31/03/2020 sous le n°0222.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Humaniste Malien des Droits Humains

Siège : Faladié Avenue de l'OUA à 100 mètres de l'EFTIC, contigu à l'hôtel Royal Tel : 76 03 54 24.

Sigle : P.H.M.D.H

Devise : Paix– Force – Joie.

Emblème : Le signe infini de couleur orange.

Référence du récépissé : n°0171/MATCL-DNI du 23 novembre 2005.

Référence du compte bancaire : n°01288401401-09 BMS.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée par la Section des Comptes le 27 Avril 2020 à l'adresse indiquée, a permis de constater l'existence du siège du parti distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par un extrait bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 au nom du parti délivré par la BMS le 20/02/2020.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti n'a pas communiqué les documents attestant la tenue régulière de ses instances statutaires.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°359/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a pas communiqué les documents attestant sa participation aux dernières élections.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune la recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti PHMDH a communiqué :

- les états financiers comprenant :
  - le compte de gestion ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des charges et des produits ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire mensuels ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre de recettes/dépenses caisse »;
- le registre « livre de recettes/dépenses banque »;
- le registre « livre comptable »;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres livres banque et caisse de recettes/dépenses cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses du parti. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre livre comptable coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, il enregistre en partie double les totaux récapitulés du livre de recettes/dépenses et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne le détail de chaque compte et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, il regroupe la situation des charges et des produits et est tenu conformément au manuel et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Elles sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : les pièces justificatives fournies sont composées de : souches de carnets de reçus pré-numérotés, factures acquittées, états de paiements émargés et relevé bancaire. Elles sont classées mais non numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 27 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 8 336 988 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	8 336 988
- Autres produits:	0
Total	**8 336 988**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « produits internes » sont composés du report de solde au 31/12/2018 (5 041 988 FCFA) et de contributions volontaires (3 295 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 5 351 500 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats :	750 000
- Transports :	61 500
- Charges de personnel :	1 440 000
- Charges financières:	0
- Impôts :	0
- Autres charges :	3 100 000
Total	**5 351 500**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat d'équipement sportif et des produits d'entretien.

Le poste « Transports » est relatif essentiellement à l'achat de carburant et des frais de péage.

Le poste «Personnel » est constitué des indemnités payées au permanent (75 000 FCFA par mois) et au gardien (45 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » est relatif aux frais bancaires.

Le poste «Autres charges» est constitué du paiement du loyer du siège, d'honoraires du comptable, de confection d'agendas et des cartes de vœux.

Les charges sont justifiées par des états de paiement émargés, des factures et des reçus.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	2 985 488
- Banque:	2 979 938
- Caisse :	5 550

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des

chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Humaniste Malien des Droits Humains (P.H.M.D.H.) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

PARTI DE L'INDEPENDANCE, DE LA DEMOCRATIE ET DE LA SOLIDARITE (P.I.D.S.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 28 mars 2020 sous le n°0228.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti de l'Indépendance, de la Démocratie et de la Solidarité.

Siège : Bamako, commune IV, Hamdallaye ACI 2000, Cheick Zayed, Immeuble ABA1, Bureau N°100, BPE 1515.

Téléphone : 20 29 00 97 / 66 74 53 86 / 76 43 55 90.

Sigle : P.I.D.S.

Devise : Travail – justice– Solidarité.

Emblème : un rectangle vert et blanc avec un baobab au centre.

Référence du récépissé : n°0723/MATS-DNAT du 14/09/2001.

Référence du compte bancaire : n°01251107006640 BCS - SA- Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du parti** : la mission effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence à l'adresse indiquée d'un siège, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par une attestation bancaire au nom du parti délivrée par la BCS - SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 4ème congrès ordinaire les 21 et 22 juin 2014 au CICB. (cf. résolutions générales) et son comité directeur national le 24 mars 2018 à la maison des Ainés de Bamako. (cf. résolution générale).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°317/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (Réf : synthèse des résultats complets des élections communales du 20 novembre 2016).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes.

L'état d'exécution de la recommandation est consigné dans le tableau ci-dessous :

Constatation	Recommandation	Etat d'exécution
Les registres « livre de banque/caisse recettes et dépenses », « le livre comptable » et « le registre des immobilisations » sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako.	Faire coter et parapher les registres comptables par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako.	Exécutée.

F. Documents communiqués

Le P.I.D.S a communiqué :

- l'état financier comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire mensuels ;
  - le relevé bancaire au 31/12/2019 ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.
- le registre intitulé « registre de livre recettes et dépenses banque» ;
- le registre intitulé « registre de livre recettes et dépenses caisse» ;
- le registre intitulé « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;

- les statuts et règlement intérieur ;
- la résolution générale du 4ème congrès ordinaire du parti tenu les 21 et 22 juin 2014 ;
- la résolution générale du comité directeur national du parti tenu le 24 mars 2018 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes/dépenses

Le registre intitulé « livre de recettes et dépenses banque» enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako.

Le registre intitulé « livre de recettes et dépenses caisse » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako.

Les deux registres sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable

Le livre comptable coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako, enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres de recettes et dépenses caisse/banque.

G.1.3. Grand livre

Il retrace la situation de tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations

Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et enregistre les mouvements de biens (acquisitions réalisations et aliénations). Il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il enregistre le montant total des dons, legs et libéralités et celui de l'aide financière de l'Etat. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de factures, de reçus, d'états de paiement émargés, du relevé bancaire et de souches de carnet de reçus pré-numérotées. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles précise la nature, la quantité, la date d'acquisition, le numéro d'identification, la localisation et l'état. Il est tenu conformément au manuel.

La visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 10 155 324 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	4 784 792
- Autres produits	5 370 532
Total	**10 155 324**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde de l'exercice 2018 (144 792 FCFA), des cotisations (90 000 FCFA) et des contributions volontaires (4 550 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 5 370 532 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Le Parti n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées, du procès-verbal d'arrêt de la caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 10 141 740 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	230 000
- Transports :	115 000
- Charges de personnel :	1 680 000
- Charges financières :	16 740
- Impôts :	0
- Autres charges :	8 100 000
Total :	**10 141 740**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de fournitures de bureau, de produits alimentaires et produits divers.

Le poste « Transports » concerne les frais de carburant.

Le poste «Autres charges » correspond aux frais de confection d'affiches et calendriers, de loyer du siège, d'honoraires du comptable et de formation des militants.

Le poste « Charges de personnel » est relatif aux indemnités payées au permanent (50 000 FCFA/mois), secrétaire (50 000 FCFA) et au gardien (40 000 FCFA/mois).
Le poste « Charges financières » concerne les agios et frais d'extrait bancaire.
Les dépenses sont justifiées par des factures, reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2018

	FCFA
Solde du compte de gestion:	13 584
- Banque :	8 808
- Caisse :	4 776

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.
Le procès-verbal d'arrêt de la caisse est signé par le Président et le Trésorier du Parti.
Le solde est conforme à celui du relevé bancaire.

J. Recommandation

La Section des comptes ne formule la recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti de l'Indépendance, de la Démocratie et de la Solidarité (PIDS) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI INNA MALI BANET (FASO LILY)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°0208.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : « Parti Inna Mali Banet » « FASO LILY ».

Siège : Bamako, Abdoulayebougou, Djicoroni Para, Rue : 28, près du Camp para.

Téléphone : 20 22 43 48/77 44 01 44.

Sigle : « P.I.M.B. ».

Devise : « Hier, Aujourd'hui, Demain ».

Emblème : «une tortue volante aux couleurs variées de son corps (rouge, blanc et bleu) avec cinq étoiles sur le fond».

Référence du récépissé : n°189/MAT-DGAT du 29 Septembre 2015.

Référence du compte bancaire : n°31529601401-43 BMS-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 21 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par le relevé de compte bancaire en date du 24/02/2020 et l'attestation de domiciliation bancaire délivrés par la BMS-SA
- **B. Tenue régulière des instances statutaires**

Le parti a tenu sa conférence nationale extraordinaire le 25 mai 2018 à Kanadjiguila dans la commune du mandé, région de Koulikoro (Cf. résolutions de ladite conférence).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°360/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales de novembre 2016 (Réf : copie récépissé de dépôt de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- les états financiers contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le grand livre des comptes 2019;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - le relevé bancaire du compte bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- le registre «livre comptable » ;
- le registre « livre banque recettes/dépenses » ;
- le registre « livre caisse recettes/dépenses » ;
- le registre des immobilisations ;
- le récépissé de dépôt de déclaration de candidature pour les élections communales de novembre 2016 ;
- les résolutions de sa conférence nationale extraordinaire tenue le 25 mai 2018 à Kanadjiguila, région de Koulikoro ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres « recettes/dépenses-caisse », et « recettes/dépenses-banque » sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Ils enregistrent les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque et par la caisse. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « livre comptable » est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il indique les comptes individuels des opérations de recettes et de dépenses et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : côté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako, il enregistre les mouvements des biens du parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il enregistre les charges et les produits et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnet de reçus pré-numérotés, de factures, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 21 Avril 2020 a permis de constater l'existence des biens figurant dans l'état d'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 8 779 795 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	4 945 201
- Autres produits:	3 834 594
Total	**8 779 795**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (5 201 FCFA), des cotisations des membres (55 000 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (4 885 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 8 775 384 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	387 050
- Transports :	17 500
- Autres charges :	6 990 000
- Charges de personnel :	1 320 000
- Charges financières :	60 834
- Impôts :	0
Total :	**8 775 384**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de fournitures de bureau, de matériels sportifs, d'encre pour imprimante et d'eau minérale.

Le poste « Transports » porte sur les achats de carburant.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités versées à la Secrétaire (60 000 FCFA par mois) et au gardien (50 000 FCFA par mois).

Les « Autres charges » sont constituées de règlement de loyer du siège, de frais de confection de Tee-shirts et cartes de membre, d'affiches, de calendriers et de perdiems des militants pour la formation au code électoral et des agendas.

Les charges sont justifiées par des factures acquittées, des reçus et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	4 411
- Banque :	-4 740
- Caisse :	9 151

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti **« INNA MALI BANET-FASO LILY (P.I.M.B) » sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

PARTI DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE ET DU TRAVAIL (P.R.D.T)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30/03/2020 sous le n°0202.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti du Renouveau Démocratique et du Travail.

Siège : Bamako, commune IV, Hamdallaye à côté du nouveau marché, Rue 42, Porte 418, Tel : 76 49 07 62 / 62 54 70 44 / 66 73 05 03 B.P.E. 5203.

Sigle : P.R.D.T.

Devise : « Travail – Démocratie – Développement. »

Emblème : Croissant lunaire en bas d'une étoile sur fond bleu.

Référence du récépissé : n° 0398/MATS-DNAT du 18 mai 1991.

Référence du compte bancaire : n°400001211343 BNDA-Agence de Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la mission effectuée le 29 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence d'un siège à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : le parti dispose d'un compte bancaire justifié par la copie du relevé bancaire délivrée par la BNDA le 02/03/2020.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son Conseil National le 24 juin 2017 au centre Djoliba à Bamako. (Réf : Résolution du conseil national).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°117/CS-SC du 24 aout 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales de novembre 2016 (Réf : copie récépissé de dépôt de candidatures).

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- les Etats Financiers comprenant :
    - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
    - ✓ le tableau des ressources au 31/12/2019 ;
    - ✓ le détail des charges et produits ;
    - ✓ le grand livre des comptes 2019 ;
    - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
    - ✓ le relevé bancaire ;
    - ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre de recettes-dépenses banque » ;
- le registre « livre de recettes-dépenses caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- les résolutions du Conseil National du parti tenu le 24 juin 2017 au Centre Djoliba ;
- le contrat de bail enregistré au service des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1 Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « livre de recettes-dépenses banque » enregistre les opérations de recettes et de dépenses de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

Le registre « livre de recettes et de dépenses caisse » enregistre les opérations de recettes et dépenses de la caisse. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : le parti a fourni un registre des immobilisations coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV du District de Bamako. Il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace le montant des produits et des charges et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de reçus, du relevé bancaire, d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 29 avril 2020 au siège du Parti a permis de constater l'existence des biens figurant sur l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 8 110 084 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Produits internes	4 221 089
• Autres produits	3 888 995
Total	**8 110 084**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (131 089 FCFA) et de contributions volontaires et souscriptions (4 090 000 FCFA).

- **Autres produits** :

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 888 995 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du

09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 8 088 160 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
• Achats	95 000
• Transports	0
• Autres charges	7 060 000
• Charges de personnel	600 000
• Charges financières	33 160
• Impôts	0
Total	8 088 160

Le poste « Achats » concerne les achats de fourniture de bureau et d'eau minérale ;

Le poste « Autres charges » porte sur des frais divers (perdiems des militants dans le cadre de la conférence régionale, confection des dépliants et calendriers, des honoraires du comptable et de la location du siège).

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités payées à la secrétaire (50 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » est constitué d'agios et autres frais bancaires.

Toutes les dépenses sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	21 924
• Banque	20 844
• Caisse :	1 080

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti du Renouveau Démocratique et du Travail (P.R.D.T) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

PARTI POUR LA RESTAURATION DES VALEURS DU MALI (P.R.V.M.- FASOKO)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 17 mars 2020 sous le n°0146.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti pour la Restauration des Valeurs du Mali (PRVM-FASOKO).

Siège : Bamako, Niamakoro TF 1621, Rue 60 Porte 324.

Téléphone : 75 99 41 79 / 76 45 32 77 / 70 00 41 90.

Sigle : P.R.V.M /FASO-KO.

Devise : Dambé – Danaya - Ladriya.

Emblème : sur un fond vert, au centre un dromadaire blanc, en haut à droite 3 étoiles au firmament et en bas et à droite la devise du parti : Dambé – Danaya-Ladriya.

Référence du récépissé : n°042/MATDAT-DGAT du 20/03/2013.

Référence du compte bancaire : 400001241115 BNDA-Agence Centrale Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège**: la mission effectuée le 23 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du Parti à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par l'attestation de domiciliation et le relevé bancaires délivrés par la BNDA au nom du Parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 1er congrès ordinaire le 02 avril 2016 au Centre International de Conférence de Bamako (Réf. résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0380/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé à l'élection présidentielle de juillet 2018 (reçu caution du candidat).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- le document intitulé « Etats financiers 2019 » comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le détail des produits et des charges ;
  - le tableau des ressources ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire au 31/12/2018 au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « Banque/dépenses-recettes » ;
- le registre « Caisse/ dépenses-recettes» ;
- le registre « Livre comptable » ;
- le registre des « Immobilisations » ;
- la copie du contrat de bail enregistre aux impôts ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- la liste des membres du Bureau exécutif national ;
- les résolutions issues du congrès PRVM/FASOKO le 02 avril 2016 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « Banque/dépenses-recettes» enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le registre « Caisse/dépenses-recettes» enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres de recettes-dépenses caisse/banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.3. Grand Livre : Il indique les comptes individuels des opérations de recettes et de dépenses et est conforme au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion

Il donne le montant des produits et des charges et est présenté conformément au modèle préconisé par le manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion : le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de produits et de charges ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de reçus, de factures, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'inventaire des biens meubles et immeubles produit est conforme au manuel.

La visite effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 a permis de constater l'existence de biens figurant sur l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 48 478 173 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	20 568 773
- Autres produits	27 909 400
Total	**48 478 173**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les ressources propres sont constituées du solde de clôture de l'exercice 2018 (16 823 773 FCFA) tel qu'il ressort du rapport de vérification des comptes des partis politiques au titre de l'exercice 2018 et des contributions volontaires (3 745 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 27 909 400 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'État aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de la caisse et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 27 981 921 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats	2 355 000
- Transports	0
- Autres charges	16 843 478
- Charges de personnel	8 700 000
- Charges financières	83 443
- Impôts	0
Total	**27 981 921**

Le poste « Achats » est constitué d'achat de fournitures de bureau, de téléviseurs, d'ordinateurs MacBook, de tables pour ordinateur, de réfrigérateur, de climatiseurs et de bureaux demi-ministre.

Le poste « Autres charges » comprend : les frais de location du siège, le règlement des factures EDM et Malitel, l'acquisition de tables de réunion, la confection de tee-shirts, de casquettes, d'affiches, de calendriers, de porte-clés, d'agendas, d'écharpes, d'affiches et de cartes de vœux.

Le poste « Charges de personnel » porte sur les indemnités payées au secrétaire permanent (250 000 FCFA/mois), au Comptable (170 000 FCFA/mois), à la Secrétaire particulière (150 000 FCFA), à l'assistante (80 000 FCFA) et au gardien (75 000 FCFA/mois).

Les charges financières sont relatives aux agios et autres frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**20 496 252**
- Banque :	20 494 372
- Caisse :	1 880

Le procès-verbal d'arrêt de la caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

Il ressort un écart de 5 903 FCFA entre le solde du relevé bancaire communiqué par le parti (20 494 372 FCFA) et celui communiqué par la BNDA à la Section des Comptes (20 500 275 FCFA). Cet écart correspond au montant des agios prélevés à la date du 31/12/2019.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti pour la Restauration des Valeurs du Mali (P.R.V.M - FASOKO) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI SOCIAL DEMOCRATE (P.S.D.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le numéro 0206.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Social-Démocrate.

Siège : Bamako, Commune V, Kalaban Coura Sud Extension ; Rue 390 ; Porte 571 Bamako.

Téléphone : 76 19 98 06/66 73 51 76/76 12 82 10 /76 30 44 45.

Sigle : P.S.D.

Devise : Travail – Justice – Paix.

Emblème : Une balance, une colombe et un homme symbolisant le travail.

Référence du récépissé : n°551/ MATS-DNAT du 10 juin 1991.

Référence du compte bancaire : N°45480777401-08 BMS.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège**: la visite effectuée le 24 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du parti à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : elle est confirmée par un relevé d'opérations (BMS-SA) du 01/01/2019 au 31/12/2019 au nom du parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le parti a tenu son 4ème congrès statutaire le 05 mai 2019 à la maison des ainés à Bamako (cf. Résolution finale).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0454/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par lettre n°00387/BN-PSD du 05/10/2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a produit aucun document attestant sa participation aux dernières élections présidentielle et législatives.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont fait l'objet de vérification par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- le document intitulé « Etats financiers 2019» contenant :
  - le compte de gestion ;
  - le tableau des ressources propres ;
  - le détail des produits et des charges ;
  - le grand livre ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles.
- le registre de caisse-banque recettes/dépenses ;
- le registre de livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail du siège enregistré aux services des impôts ;
- la copie de la résolution finale de son 4ème congrès statutaire ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : c'est un registre dans lequel sont collés les imprimés enregistrant chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses de la banque et de la caisse.

Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre les biens et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace la situation des recettes et des dépenses du Parti et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives fournies sont composées de : souches de carnets de reçus pré-numérotés, factures acquittées, états de paiements émargés, et relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 24 Avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 6 531 910 FCFA et se présentent comme suit :

	FCFA
• Produits internes :	2 697 316
• Autres produits :	3 834 594
Total	**6 531 910**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes du parti sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (-2 684 FCFA) et des contributions volontaires des membres (2 700 000 FCFA)

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 3 834 594 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 6 512 239 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	0
- Transports :	0
- Charges de personnel :	720 000
- Charges financières :	12 239
- Impôts :	0
- Autres charges :	5 780 000
Total	**6 512 239**

Les « Charges de personnel » sont relatives aux indemnités payées au secrétaire permanent du parti (60 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » représentent les agios de la banque.

Le poste "Autres charges" est constitué de frais de location du siège, de confections d'agendas, de tee-shirts et de calendriers.

Les charges sont justifiées par des factures acquittées et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**19 671**
- Banque :	17 671
- Caisse :	2 000

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président du Parti et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule la recommandation suivante :

Constatation	Recommandation
Les dépenses d'un montant total de 5 300 000 FCFA sont justifiées par des pièces irrégulières	Justifier toutes les dépenses par des pièces régulières.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour ne certifie pas que les comptes annuels du Parti Social-Démocrate (P.S.D) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

PARTI SIKIKAFO OYEDAMOUYE (P.S.O.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°192.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : PARTI ‘’SIKIKAFO OYEDAMOUYE’’

Siège : Bamako, commune II, Bagadadji Rue : 514 ; Porte : 90

Tel : 66 73 79 02 / 71 22 22 72.

Sigle : P.S.O.

Devise : « Unité - Solidarité – Tolérance. »

Emblème : Une bande horizontale divisée en deux parties égales dont une partie en couleur bleue portant le sigle et l’autre en couleur jaune se dresse un arbre entouré des sages.

Référence du Récépissé : n° 226/MATCL-DNI du 18 Octobre 2011.

Référence du compte bancaire : n°01001/007221030127-73 ORABANK.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la mission effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 à l’adresse indiquée a permis de constater l’existence d’un siège distinct d’un domicile et d’un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l’existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par ORABANK.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu sa conférence annuelle le 27 juin 2018 à Nyamina. (Réf : résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°344/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n’y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections législatives d’octobre 2013. (Réf : Rapport de vérification-exercice 2018).

E. Etat d’exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l’année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n’a été faite.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- le document unique intitulé « États Financiers du parti PSO-Exercice 2019» contenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - ✓ le tableau des ressources 2019 ;
  - ✓ le détail des comptes de produits et de charges ;
  - ✓ le grand livre des comptes ;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - ✓ le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.
- le registre « livre recettes/dépenses caisse» ;
- le registre « livre recettes /dépenses » banque ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des Impôts.
- les résolutions du 1er Congrès Ordinaire tenu le 26 avril 2014 à Nyamina ;
- les résolutions de la Conférence Annuelle tenue le 27 juin 2018 à Nyamina ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres livre recettes/dépenses banque et caisse sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune II du District de Bamako et enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre livre comptable est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune II du District de Bamako. Il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il centralise mensuellement et par compte les opérations réalisées au cours de l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune II du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de produits et de charges ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures, de reçus, d'états de paiement émargés et de relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La mission effectuée par la Section des comptes le 23 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens figurant sur l'état d'inventaire et portant des numéros d'identifications.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 9 353 951 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
• Produits internes	5 519 357
• Autres produits	3 834 594
Total	**9 353 951**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (509 357 FCFA), des cotisations (160 000 FCFA) et des contributions (4 850 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA suivant le décret n°2019-0690 /P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 9 333 235 FCFA et comprennent :

	FCFA
• Achats	235 000
• Transports	113 290
• Autres charges	7 175 000
• Charges de personnel	1 800 000
• Charges financières	9 945
• Impôts	0
Total	**9 333 235**

Le poste « achats » porte sur les achats de fournitures de bureau, de boissons et d'eau.

Le poste « Transports » est relatif aux frais de carburant.

Le poste « Autres charges » est constitué de paiement des loyers du siège, des perdiems, de confection de Tee-shirts, d'affiches et de calendriers.

Le poste « Charges de personnel » correspond aux indemnités payées au permanent (100 000 FCFA par mois) et au gardien (50 000 FCFA par mois).

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/ 2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**20 716**
• Banque:	16 416
• Caisse:	4 300

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé bancaire communiqué par ORABANK.
Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Sikikafo Oyedamouye (P.S.O) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI POUR LA SOLIDARITE ET LE PROGRES (P.S.P)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30/03/2020 sous le n° 0201.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti pour la Solidarité et le Progrès.

Siège : Bamako, commune II, Quinzambougou, Rue 546 Porte 146, Tél. : 20 21 99 60.

Sigle : P.S.P.

Devise : « Union – Travail – Justice.»

Emblème : Deux bandes verticales de couleur noire et or, la tête du buffle au milieu de deux épis sous forme de V sur un fond jaune.

Référence du récépissé : n° 0406/MATS-DNAT du 18/05/1991.

Référence du compte bancaire : n°26001045110 02 BDM-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 30 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : elle est confirmée par l'extrait de compte délivré par la BDM-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 6ème congrès ordinaire les 23 et 24 juin 2019 à Bafoulabé (cf. résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°362/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre n°SN-0118/2020 du 23 septembre 2020. Leurs observations ont été prises en compte

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections législatives du 29 mars 2020 (Réf. : Récépissé de dépôt des candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes et aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le P.S.P a communiqué :

- le document intitulé « Etats Financiers 2019 » comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources 2019 ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre de recettes et de dépenses /caisse ;
- le registre de recettes et de dépenses/banque ;
- le livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux impôts ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- le rapport d'activités du Secrétariat Exécutif National de 2019 ;
- le programme du parti ;
- la copie des résolutions ;
- la liste des membres du Secrétariat Exécutif National ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses :

Le livre de recettes et dépenses/banque enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le livre de recettes et dépenses/caisse enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées en espèces.

Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako. Il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de souches de carnet de reçus pré-numérotés, de factures, d'états de paiement émargés, de reçus de dépenses et du relevé bancaire.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 30 avril 2020 a permis de constater l'inexistence des biens énumérés dans l'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 13 481 980 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	6 980 340
- Autres produits	6 501 640
Total	**13 481 980**

- **Produits internes** (ressources propres)

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (130 340 FCFA), des cotisations des membres (900 000 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes (5 950 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 6 501 640 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 12 468 744 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats	3 300 000
- Transports	0
- Charges de personnel	3 420 000
- Charges financières	9 360
- Impôts	0
- Autres charges	5 739 384
Total	**12 468 744**

Le poste « Achats » est constitué d'acquisition de motos Sanili.

Le poste « Charges de personnel » est relatif aux indemnités payées au permanent (100 000 FCFA/mois), à la secrétaire (75 000 FCFA/mois) au Chauffeur (60 000 FCFA/mois) et au Gardien (50 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » concerne les agios bancaires.

Le poste « Autres charges » concerne les frais d'eau, d'électricité, de connexion internet, du loyer du siège et des indemnités.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	1 013 236
- Banque :	1 011 284
- Caisse :	1 952

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le secrétaire aux finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti pour la Solidarité et le Progrès (P.S.P) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

PARTI SOCIALISTE POUR LE RENOUVEAU (P.S.R.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 13 mars 2020 sous le n°0135.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Socialiste pour le Renouveau.

Siège : Baguineda Camp, située derrière la mairie de Baguineda.

Téléphone : 71 62 88 89 / 66 97 19 10.

Sigle : « P.S.R ».

Devise : « Liberté-Justice-Travail».

Emblème : «le logo représenté dans un cadre vertical dont (2) deux cauris de bout levés marqué en bas du cadre sur fond vert et blanc d'où émerge le sigle du parti PSR en couleur noire au centre».

Référence du récépissé : n°466/MATS-DNAT du 11 juillet 1997.

Référence du compte bancaire : n°251 815 38901-41 BOA-Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 a permis de constater que le P.S.R dispose d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** elle est confirmée par le relevé de compte bancaire et l'attestation bancaire délivrés par la BOA-Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu sa première conférence nationale du 05 au 06 mars 2016 à Baguineda. (Réf : Résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°318/P-SC du 20 aout 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a fourni aucun document attestant sa participation aux dernières élections présidentielles et législatives.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes et aucune observation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- les états financiers du Parti P.S.R contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire mensuels ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre «livre comptable » ;
- le registre « livre des recettes/dépenses banque » ;
- le registre « livre des recettes/dépenses caisse » ;
- le registre des immobilisations ;
- la liste des membres du Bureau Exécutif National (B.E.N) ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts;
- les résolutions de la première conférence nationale ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livre de recettes et de dépenses : il enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses de la banque et de la caisse.

Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati et est tenu conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati, il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre les biens du parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits.
- le relevé bancaire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles au 31 décembre 2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnet de reçus pré numérotées, de factures, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 9 484 033 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	4 983 917
- Autres produits :	4 500 116
Total	**9 484 033**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (1 263 917 FCFA), des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (3 720 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 4 500 116 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par les souches de carnets de reçus pré-numérotées.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 8 919 320 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	1 810 000
- Transports :	73 320
- Autres charges :	6 115 000
- Charges de personnel :	900 000
- Charges financières :	21 000
- Impôts :	0
Total :	**8 919 320**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de matériel sportif et de fournitures de bureau et de produits alimentaires.

Le poste « Transports » porte sur les achats de carburant.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités versées au permanent (50 000 FCFA/mois) et au gardien (25 000 FCFA).

Les « Autres charges » sont constituées de frais de règlement de loyer du siège, d'honoraire du comptable, de confection d'affiches, de tees shirts et de perdiems des organisateurs du tournoi de la coupe de football.

Le poste « charges financières » est relatif aux agios et frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des pièces régulières (factures acquittées, reçus, états de paiement émargés, relevés bancaires).

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**564 713**
- Banque :	559 233
- Caisse :	5 480

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Socialiste pour le Renouveau (P.S.R) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI SOCIALISTE (P.S) YEELEN KOURA

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31/03/2020 sous le n°0216.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Socialiste.

Siège : Bamako, commune III, Badialan III Rue 497 Porte 272

Tel : 66 72 31 26 / 76 12 71 32 / 76 16 07 30.

Sigle : P.S

Devise : « Justice-Créativité-Solidarité »

Emblème : une main tenant le flambeau à l'effigie du Parti Socialiste : PS en dessous la devise, le tout dans un cercle coloré en bleu et blanc.

Référence du récépissé : n°102/MATDAT/DGAT du 31 mai 2013.

Référence de compte bancaire : n°01251107019428 BCS.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 22 Avril 2020 à l'adresse indiquée, a permis de constater l'existence du siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par l'attestation et le relevé bancaire délivrés par la BCS –SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu son 1er Congrès Ordinaire le 29 août 2015 (Réf : copie résolutions générales).

Le parti a tenu sa 1ere Conférence Nationale le 28 mai 2016 (Réf : copie résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°348/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre n°0138/PS-SG du 30 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales de novembre 2016 (Réf : copie récépissé de dépôt de candidatures).

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes, aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti PS-YELEEN KURA a communiqué :

- les états financiers comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès–verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019.
- le registre « livre de banque » ;
- le registre « livre de caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts;
- la copie des résolutions et recommandations de la 1ère Conférence Nationale tenue le 28 mai 2016 ;
- la copie des résolutions générales du 1er Congrès Ordinaire du parti tenu le 15 août 2015 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres livre recettes/dépenses banque et caisse enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse ou par la banque. Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre les biens détenus par le parti. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles au 31 décembre 2019 ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures acquittées, états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées dans des chemises.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 22 Avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'inventaire.

II. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 23 198 429 FCFA et sont et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	18 565 488
- Autres produits	4 632 941
Total	**23 198 429**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (3 250 488 FCFA) et des contributions et souscription volontaire des membres (15 315 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 4 632 941 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par le relevé bancaire, le procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos et le décret de répartition, les souches de carnet de reçus pré numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 20 590 625 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	1 640 000
- Transports	0
- Autres charges	15 865 695
- Charges de personnel	3 060 000
- Charges financières	24 930
- Impôts	0
Total	**20 590 625**

Le poste « Achats » porte sur les achats de fournitures de bureau et de matériels sportifs (ballons, maillots de sport et crampons).

Le poste « Autres charges » porte sur les frais de confection des calendriers, d'agendas, de perdiems pour la formation des militants et de frais de location du siège.

Le poste «Charges du personnel» concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (100 000 FCFA/mois), au secrétaire (75 000 FCFA/mois) à l'agent de nettoyage (40 000 FCFA/mois) et au gardien (40 000 FCFA/mois).

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus et d'états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	2 607 804
• Banque :	2 600 731
• Caisse	7 073

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Socialiste (PS YELEEN KOURA) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

PARTI POPULAIRE DU MALI POUR LE CHANGEMENT- PARTI SOCIALISTE (PPMC-PS)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 27 mars 2020 sous le n°0185.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Populaire du Mali pour le Changement-Parti Socialiste.

Siège : Bamako, Commune V, Baco Djicoroni près du marché rue 680 porte 300.

Téléphone : 60 36 80 50 / 72 72 21 25 Bamako-Mali.

Sigle : P.P.M.C-P.S.

Devise : « Justice –Patriotisme- Développement ».

Emblème : un lapin blanc en course dans un fond vert en face duquel se trouve une bande verticale blanche portant la mention PPMC-PS.

Référence du récépissé : n°0004/MATD-DGAT du 12 septembre 2018.

Références de compte bancaire : n°251115-300038298– 86 BOA-Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège**: la mission effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.

- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BSIC-Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu son assemblée constitutive le 11 mai 2018 à son siège à Bacodjioroni en face du marché (Réf : Procès- verbal de l'assemblée constitutive du Parti).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°316 CS-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui ont pas répondu par lettre n°002-ppmc-ps du 02/10/2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a communiqué un document attestant sa participation aux élections présidentielles de 2018 en alliance avec ADP-MALIBA.

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Le parti est à sa première année de vérification de ses comptes par la Section des Comptes.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- un document intitulé « États Financiers 2019 » contenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019;
  - ✓ le relevé bancaire ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
  - ✓ l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - ✓ le grand livre ;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
- le registre « livre caisse recettes/dépenses banque et caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- les statuts et règlement du parti ;
- la liste des membres du bureau national ;
- le procès- verbal de création du Parti ;
- le contrat de bail du siège enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livre de recettes et de dépenses : le registre livre recettes/dépenses banque et caisse enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse ou par la banque. Il est coté et paraphé par le Président du

Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il donne le montant des produits et des charges et est présenté conformément au formulaire 5-B du manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de : souches de carnets de reçus pré-numérotées, factures acquittées, états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée par la Section des Comptes le 24 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 5 276 756 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	5 276 756
- Autres produits :	0
Total :	**5 276 756**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « Produits internes » sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (1 756 FCFA) et des contributions volontaires (5 275 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a reçu ni aide financière de l'État, ni don, ni legs, ni libéralité en 2018.
Les produits sont justifiés par les souches de carnets de reçus pré-numérotées et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 5 273 348 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	670 000
- Transports :	0
- Charges de personnel :	420 000
- Charges financières :	43 348
- Impôts :	0
- Autres charges :	4 140 000
Total :	**5 273 348**

Le poste «Achats» concerne les achats de fournitures de bureaux et de consommables.
Le poste «Charges du personnel » concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (35 000 FCFA/mois).
Le poste « Charges financières » comprend les agios et les autres frais retenus par la banque.

Le poste «Autres charges» est constitué de frais de loyer du siège, de de formation au code électorale, de confection de tee-shirts de banderoles et de casquettes.
Les charges sont justifiées par des factures et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**3 408**
- Banque:	0
- Caisse :	3 408

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des comptes ne formule la recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti Populaire du Mali pour le Changement - Parti Socialiste (P.P.M.C-P.S.) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

PARTI POPULAIRE POUR LE PROGRES (PPP-JAMA JIGI)

Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0226.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Parti Populaire pour le Progrès.

Siège : Kati, Sananfara, Tel : 78 36 33 50 / 65 86 76 77.

Sigle : P.P.P-JAMA JIGI

Devise : Paix-Justice-Travail.

Emblème : Deux bandes horizontales, le jaune en haut et le vert en bas, centrées d'un cercle blanc dans lequel est placée une lampe tempête.

Référence du récépissé : n°0183/MATCL-DNI du 21 mars 2000.

Référence du compte bancaire : (suivant bordereau de versement le numéro n°ML045 - 01001 - 025106880501 - 29 B.O.A-SA).

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège: la visite n'a pu être effectuée par la Section des Comptes en raison de l'indisponibilité des responsables du Parti**.
- **Existence du compte bancaire :** le bordereau de versement confirme que le parti dispose d'un compte ouvert à la Banque Of Africa - Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 3e Congrès Ordinaire le 21 mars 2020 au centre d'autonomisation des femmes (Réf : résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

D. Participation aux dernières élections générales

Le Parti n'a pas apporté la preuve de sa participation aux dernières élections communales de novembre 2016.

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes des exercices 2017 et 2018 n'ont pas été vérifiés par la Section des Comptes. Cependant, les comptes de l'exercice 2016 du Parti ont été déposés le 31 mars 2017 sous le n°0226 et vérifiés par la Section des Comptes dont l'état d'exécution des recommandations est retracé dans le tableau ci-dessous :

Constatations	Recommandations	Point d'exécution
1. Le Parti n'a pas communiqué le contrat de bail pour son siège.	1. Communiquer le contrat de bail enregistré aux services des impôts.	Non exécutée.
2. La comptabilité n'est pas tenue conformément au manuel : - les pièces justificatives ne sont pas enregistrées dans l'ordre chronologique ; - le registre « recettes/dépenses caisse » n'enregistre aucune opération de recettes et de dépenses ; - les montants enregistrés au titre du « virement au compte de gestion » dans le livre comptable sont différents de celui figurant sur le compte de gestion ; - le grand livre « Transports » fait ressortir un solde débiteur de 115 000 FCFA alors qu'aucune opération relative au poste transport n'a été enregistrée dans le livre de dépenses caisse ou banque ; - le détail des comptes de charges et de produits ne retrace pas l'exhaustivité de toutes les charges et des produits.	2-Tenir une comptabilité régulière conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.	Non exécutée.
3. Le relevé de compte bancaire communiqué porte sur la période du 01/01/2015 au 24/07/2015.	3- Communiquer un relevé bancaire pour la période au 01/01 au 31/12.	Non exécutée.
4. Le compte bancaire n'a enregistré	4- Pour plus de	Non exécutée.

aucune opération en 2016.	transparence, procéder au versement des recettes dans le compte bancaire.	
5. Les produits sont justifiés par des souches de carnet de reçus non pré numérotées.	5- Justifier les produits par des souches de carnet de reçus pré numérotées.	Non exécutée.
6. Des dépenses ne sont pas justifiées.	6- Justifier les dépenses par des pièces régulières.	Non exécutée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- le compte de gestion au 31/12/2019 ;
- le compte rendu des activités ;
- le registre « livre des recettes-dépenses caisse » ;
- le registre « livre des recettes-dépenses banque » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- le bordereau de versement n°589076 du 31 mars 2020 ;
- la copie certifiée conforme du récépissé de déclaration de parti politique ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- la liste des membres du bureau exécutif national issue du 3ème congrès ordinaire ;
- les résolutions du 3e Congrès Ordinaire tenu le 21 mars 2020 au centre d'autonomisation des femmes ;
- le contrat de bail du siège ;
- les états mensuels de cotisation non émargés ;

Observation n°01 : le parti n'a pas communiqué :

- le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
- le tableau des ressources ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le grand livre des comptes ;
- les états de rapprochement bancaire ;

- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

Observation n°02 : le contrat de bail communiqué par le parti n'est pas enregistré aux services des impôts.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres de recettes et dépenses (caisse et banque) sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune III du District de Bamako au lieu de celui de Kati.

Le registre « recettes/dépenses banque » enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Observation n°03 : les registres « recettes/dépenses caisse » et « recettes/dépenses banque » n'enregistrent aucune opération de recettes et de dépenses.

G.1.2. Livre comptable : Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune III du District de Bamako au lieu de celui de Kati.

Observation n°04 : le registre « livre comptable » n'enregistre aucune opération.

G.1.3. Grand livre : le Parti n'a pas communiqué le grand livre des comptes.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de grande Instance de la Commune III du District de Bamako au lieu de celui de Kati,

Observation n°05 : il n'enregistre aucun bien détenu par le Parti.

G.2. Compte de gestion

Il indique le montant des produits et des charges et est conforme au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Observation n°06 : le parti n'a pas communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- **le relevé de compte bancaire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;**
- **l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;**
- **le détail des comptes de charges et de produits.**

G.4. Pièces justificatives

Observation n°07 : le Parti n'a communiqué aucune pièce justificative.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La Section des Comptes n'a pu faire l'inventaire des biens meubles et immeubles en raison de la non disponibilité des responsables du Parti.

I. Situation financière (à partir du compte de gestion)

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 2 520 000 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	2 520 000
- Autres produits :	0
Total :	**2 520 000**

- **Produits internes (ressources propres)**

Observation n°08 : les produits internes ne sont pas justifiés.

- **Autres produits**

Le parti n'a reçu ni aide financière ni don ni legs ni libéralités en 2019.

I.2. Vérification des charges : Les charges s'élèvent à la somme de 2 135 000 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	1 090 000
- Transports :	470 000
- Charges de personnel :	0
- Charges financières :	0
- Impôts :	0
- Autres charges :	575 000
Total	**2 135 000**

Observation n°09 : les dépenses d'un montant de 2 135 000 FCFA ne sont pas justifiées.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**385 000**
- Banque : non communiqué	-
- Caisse : non communiqué	-

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes formule les recommandations suivantes :

Constatations	Recommandations
6. Non tenue d'une comptabilité régulière conformément au manuel pour la tenue des comptes des Partis Politiques ;	6. Tenir d'une comptabilité régulière conformément au manuel pour la tenue des comptes des Partis Politiques ;
7. Le parti n'a pas communiqué les documents suivants : - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ; - le tableau des ressources ; - le détail des comptes de charges et de produits ; - le grand livre des comptes ; - les états de rapprochement bancaire ; - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ; - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.	7. Communiquer à l'avenir les documents suivants : - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ; - le tableau des ressources ; - le détail des comptes de charges et de produits ; - le grand livre des comptes ; - les états de rapprochement bancaire ; - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ; l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.
8. Le contrat de bail communiqué par le parti n'est pas enregistré aux services des impôts.	8. Enregistrer le contrat de bail aux services des impôts.
9. Des rec ettes et des dépenses ne sont pas justifiées ;	9. Justifier les recettes et les dépenses par des pièces régulières ;
10. Des dépenses sont justifiées par des pièces irrégulières ;	10. Justifier toutes les dépenses par des pièces régulières ;

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour ne certifie pas que les comptes annuels du Parti Populaire pour le Progrès (P.P.P –JAMA JIGI) » sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

RASSEMBLEMENT MALIEN POUR LE TRAVAIL (RA.MA.T.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 27 mars 2020 sous le n°180.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Rassemblement Malien pour le Travail.

Siège : Bamako Commune II- marché Hippodrome Rue 224 Porte 1393.

Sigle : RA.MA.T.

Devise : Vérité - Justice –Travail.

Emblème : « La tête de vache, la daba, le poisson, le bic entouré d'une roue au centre d'un rectangle orange et vert suivant la diagonale ».

Référence du récépissé : n° 0973/MATS-DNAT du 20/05/1991.

Référence du compte bancaire : n°26 001 007 018-65 BDM SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège**: la mission effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater que le parti RA.MA.T. dispose d'un siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : le parti a confirmé l'existence d'un compte bancaire par la production d'un relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 4ème congrès ordinaire les 08 et 09 juillet 2018 au carrefour des jeunes à Bamako (Réf : résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°345/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (réf. récépissé de dépôt de déclaration de candidatures).

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le RA.MA.T a communiqué :

- le registre de recettes et dépenses caisse ;
- le registre de recettes et dépenses banque ;
- le registre de livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- le document intitulé « Etats financiers 2019 » comprenant :
    - le compte de gestion au 31/12/2019;
    - le détail des comptes de produits et de charges ;
    - le tableau des ressources ;
    - le grand livre des comptes ;
    - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
    - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
    - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.
- les documents administratifs comprenant :
    - le récépissé de déclaration ;
    - le récépissé de modification statutaire ;
    - les statuts et le règlement intérieur ;
    - la copie des résolutions générales de son 4ème congrès ordinaire tenu au carrefour des jeunes à Bamako du 08 au 09 juillet 2018;
    - la liste des membres du Bureau Exécutif National ;
    - la liste des membres du bureau de coordination des jeunes du parti ;
    - la liste des membres du bureau de coordination des femmes du parti ;
    - la liste des membres de la commission de conciliation et d'arbitrage ;
    - la copie des résolutions des états généraux du parti tenus en marge du IVème congrès ;
    - l'attestation de siège du parti ;
    - l'attestation de tenue de réunion ;
    - l'attestation de participation aux dernières élections communales de novembre 2016 ;
    - la copie du récépissé de dépôt de déclaration de candidature aux élections communales de novembre 2016 ;

- la copie du contrat bail enregistré aux services des impôts.

- les pièces justificatives de recettes et dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les livres de recettes et dépenses caisse/banque sont tenus dans un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako ; ils enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par le parti. La présentation est conforme au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako, il enregistre le bouclage mensuel et en fin d'année des opérations de recettes et de dépenses. Il est conforme au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il indique les comptes individuels des opérations de recettes et de dépenses et est conforme au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre le mouvement des biens conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace les recettes et les dépenses du parti et il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

Elles sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures, de quittances, d'états de paiement émargés et de l'extrait bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La mission effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 4 817 167 FCFA. Ils se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	982 573
- Autres produits :	3 834 594
Total	**4 817 167**

- **Produits internes (ressources propres)**

Le poste « produits internes » est constitué du solde de clôture de l'exercice 2018 (32 573 FCFA) et de contributions volontaires et souscriptions communes des membres (950 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié d'un montant de 4 817 167 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Le parti n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés et l'extrait de compte bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 4 172 753 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats :	0
- Transport :	0
- Charges de personnel :	300 000
- Charges financières :	47 753
- Impôt :	0
- Autres charges :	3 825 000
Total	**4 172 753**

Le poste « Charges de personnel » est relatif aux indemnités payées au permanent (25 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » porte sur les agios et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » est relatif aux frais de location du siège et aux frais de confection de Tee-shirts, d'affiches et de casquettes.

Toutes les charges sont justifiées par des factures acquittées, des quittances, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**644 414**
- Banque :	642 244
- Caisse :	2 170

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la BDM-sa.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, la **Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Rassemblement Malien Pour le Travail » (RA.MA.T) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

RASSEMBLEMENT DES REPUBLICAINS (RDR)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes le 31/03/2020 sous le n°0217.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Rassemblement Des Républicains.

Siège : Bamako, SENOU, face à la station Yara ; Tel: 66 78 24 40 / 76 06 00 14.

Sigle : R.D.R.

Devise : « Justice - Travail – Progrès. »

Emblème : Rectangle vert – jaune – or, frappé au centre de deux mains qui se serrent avec R.D.R. en haut et Rassemblement Des Républicains en bas.

Référence du Récépissé : n° 0604/MATS-DNAT du 18/09/1997.

Référence du compte bancaire : n° 21506167201-56 BOA Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la mission effectuée le 23 avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par un relevé bancaire délivré par la BOA Mali au nom du Parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu son troisième Congrès Ordinaire le 02 août 2015 à Bamako (Réf : copie des résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0382/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti a participé aux dernières élections communales de novembre 2016 (Réf : copie récépissés de dépôt de candidatures).

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le R.D.R. a communiqué :

- la fiche de transmission des états financiers ;
- les « Etats Financiers 2019 », contenant :
    - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
    - les états de rapprochement bancaire ;
    - le grand livre des comptes ;
    - le tableau des ressources ;
    - le détail des comptes de charges et de produits ;
    - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019;
    - l'«inventaire des biens au 31/12/2019 » ;
- le livre de banque recettes/dépenses;
- le livre de caisse recettes/dépenses ;
- le livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- le récépissé de modification statutaire ;
- contrat de bail enregistré au service des impôts ;
- les statuts et règlement intérieur du parti ;
- la copie des résolutions du 3ème Congrès Ordinaire tenu le 02 août 2015 à Bamako ;
- les copies de récépissé de dépôt de candidature aux élections législatives de 2013 ;
- la copie de récépissé de dépôt de candidature aux élections commun les de 2016 ;
- les copies des récépissés de dépôt de candidature aux élections législatives du 23 mars 2020 avec les déclarations de recettes correspondantes ;
- la copie du récépissé de modification statutaire ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le livre de banque enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Le livre de caisse recettes et dépenses enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées en espèces.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV du District de Bamako et enregistre conformément au manuel en partie double les totaux des opérations des livres de recettes et de dépenses.

G.1.3. Grand Livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District ; il est tenu conformément au manuel.

Observation :

Les livres de recettes et de dépenses, le livre comptable et le registre des immobilisations sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV du District de Bamako (siège initial du parti).

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;

- le relevé bancaire au 31/12/2019 ;
- le détail des comptes de charges et de produits.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont composées de factures acquittées, de souches de carnets de reçus pré-numérotés, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H .Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 23 avril 2010 au siège du Parti a permis de constater l'existence des biens figurant sur « l'inventaire des biens au 31/12/2019 ».

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 5 063 614 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	1 174 619
- Autres produits	3 888 995
Total	**5 063 614**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du solde de clôture de l'exercice 2018 (174 619 FCFA) et de contributions volontaires des membres (1 000 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 888 995 FCFA suivant le décret n°2019-0690 /P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu en 2019 ni don, ni legs, ni libéralité, ni subvention.

Les produits sont justifiés par le relevé bancaire, le procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos et le décret de répartition, les souches de carnet de reçus pré numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges du Parti se chiffrent à 4 947 922 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	807 680
- Transports	0
- Autres charges	3 518 666
- Charges de personnel	480 000
- Charges financières	141 576
Total	**4 947 922**

Le poste « Achats » est constitué d'acquisition de fournitures de bureau (cartons de papiers rame, cartons de chemises dures, cartons de chemise légères, carton d'enveloppes grand et petit format, paquet de Bic bleu, blocs notes et chemises classeurs).

Le poste « Autres charges » concerne les frais divers (location du siège, organisation d'ateliers, confection de tee-shirts et banderoles).

Les « Charges de personnel » portent uniquement sur les indemnités payées au gardien (50 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » sont relatives aux agios bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et de relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	115 692
- Banque :	115 452
- Caisse :	240

Le montant du solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BOA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

Sur la base de la constatation, la Section des Comptes recommande :

Constatation	Recommandation
Les livres de recettes et de dépenses, le livre comptable et le registre des immobilisations sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV du District de Bamako (siège initial du parti).	Faire coter et parapher les différents livres et registres par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, la **Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Rassemblement Des Républicains » (R.D.R) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE (R.D.S.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 19 mars 2020 sous le n°151.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Rassemblement pour le Développement et la Solidarité.

Siège : Bamako, commune IV, Sebénicoro Dramanebougou après le pont « woyowayanko » 2ème carré à droite en face du Lycée « Dramane Diallo » ;

Tel : 76 21 83 90/76 46 10 83.

Sigle : R.D.S.

Devise : « Loyauté – Effort – Solidarité. »

Emblème : une bande de tissu couleur jaune, portant au centre une étoile verte.

Référence du récépissé : n° 0970/MATCL-DNI du 12 novembre 2003.

Référence du compte bancaire : n° 400001215124 - BNDA–Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 à l'adresse indiquée, a permis de constater l'existence d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le parti dispose d'un compte bancaire justifié par la copie du relevé bancaire.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son deuxième Congrès ordinaire les 26 et 27 janvier 2013 à Djenné. (Réf : Rapport de vérification-Exercice 2018).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°346/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a communiqué aucun document attestant sa participation aux dernières élections.

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le R.D.S a communiqué:

- le document intitulé « États financiers du Parti RDS-Exercice 2019 » comprenant :
    - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - ✓ le tableau des ressources ;
    - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
    - ✓ le détail des comptes de produits et de charges ;
    - ✓ le grand livre des comptes;
    - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
    - ✓ le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
    - ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre livre recettes dépenses Caisse;
- le registre livre recettes dépenses banque ;
- le registre de livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des Impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livre de recettes et de dépenses : les registres livre recettes/dépenses banque et caisse sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV du District de Bamako et enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako, il enregistre les totaux des opérations mensuelles et de fin d'année conformément au manuel.

G.1.3.Grand livre : il retrace la situation des comptes ainsi que leurs soldes. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et enregistre le mouvement des biens conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de produits et de charges ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont constituées de factures, du décret de répartition de l'aide financière accordée aux partis politique au titre de l'exercice 2018, de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de reçus, du relevé bancaire et des états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées dans des chemises.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 23 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés dans le registre des immobilisations.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 26 479 480 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
• Produits internes	22 318 480
• Autres produits	4 161 000
Total :	**26 479 480**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (17 444 480 FCFA), des cotisations (744 000 FCFA) et de contributions volontaires (4 130 000 FCFA). Il ressort un écart de 5 850 FCFA entre solde reporté par le parti (17 444 480 FCFA) et celui arrêté par la Section des Comptes (17 438 630 FCFA). Cet écart est dû aux agios.

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 4 161 000 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 9 786 420 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
• Achats	780 000
• Transports	20 000
• Charges de personnel	1 380 000
• Charges financières	30 420
• Impôts	0
• Autres charges	7 576 000
Total :	**9 786 420**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de deux motos de la marque SANILI.

Le poste « Charges de personnel » porte sur les indemnités payées au permanent (70 000 FCFA par mois) et au gardien (45 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » concerne les agios et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » est relatif aux frais de location du siège, d'honoraire comptable et de confection de calendriers.

Toutes les dépenses sont justifiées par des factures, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**16 693 060**
• Banque :	16 684 145
• Caisse :	8 915

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la BNDA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Rassemblement pour le Développement et la Solidarité (R.D.S) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

RASSEMBLEMENT DES ECOLOGISTES DU MALI (R.E.M)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 25 mars 2020 sous le n°0178.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Rassemblement des Ecologistes du Mali.

Siège : Bamako, Commune VI, Missabougou près du Lycée Basta Barry.

Téléphone : 66 79 23 94 / 76 34 34 20 Bamako-Mali.

Sigle : R.E.M.

Devise : « Agissons Vite ».

Emblème : L'argile craquelée par l'ensoleillement.

Référence du récépissé : n°0001/MAT-DGAT du 23 février 2016.

Références de compte bancaire : n°25175907101– 88 BOA-Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège**: la mission effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.

- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la BOA-Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu son assemblée constitutive le 27 juin 2015 au Centre Régional d'Énergie Solaire de Bamako (Réf : Procès- verbal de création du Parti).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°237/P-SC du 20 aout 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui ont pas répondu par lettre n°001/20/09 du 03 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a communiqué les documents attestant sa participation aux élections législatives de 2020 (arrêt n°2020-01/CC-EL du 29 février 2020 portant proclamation des de la liste définitive des candidats à l'élection des députés à l'Assemblée

Nationale du scrutin du 29 mars 2020 et le récépissé de dépôt de candidature aux mêmes législatives).

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes et aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- un document intitulé « États Financiers 2019 » contenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019;
  - ✓ le relevé bancaire ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
  - ✓ l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - ✓ le grand livre ;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
- le registre « livre caisse recettes/dépenses banque et caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- les statuts et règlement du parti ;
- la liste des membres du bureau national ;
- le procès- verbal de création du Parti ;
- le contrat de bail du siège enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres livre recettes/dépenses banque et caisse enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque. Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il donne le montant des produits et des charges et est présenté conformément au formulaire 5-B du manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de : souches de carnets de reçus pré-numérotées, factures acquittées, états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée par la Section des Comptes le 24 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés.

II. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 1 398 429 FCFA et se répartissent comme suit :

		FCFA
-	Produits internes :	1 398 429
-	Autres produits :	0
	Total :	**1 398 429**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « Produits internes » sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (100 929 FCFA), des cotisations (1 275 000 FCFA) et des contributions volontaires (22 500 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a reçu ni aide financière de l'État, ni don, ni legs, ni libéralité en 2018.
Les produits sont justifiés par les souches de carnets de reçus pré-numérotées et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 1 352 341 FCFA et se décomposent comme suit :

		FCFA
-	Achats :	0
-	Transports :	0
-	Charges de personnel :	420 000
-	Charges financières :	29 841
-	Impôts :	12 600
-	Autres charges :	889 900
	Total :	**1 352 341**

Le poste «Charges du personnel » concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (25 000 FCFA/mois) et au gardien (10 000 FCFA/mois).
Le poste « Charges financières » comprend les agios et les autres frais retenus par la banque.

Le poste « Impôts » est relatif à l'enregistrement du contrat de bail au service des impôts.

Le poste «Autres charges» est constitué de frais de location du siège, et de perdiems des militants pour la formation au code électorale.

Les charges sont justifiées par des factures et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2018 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**46 088**
- Banque:	46 088
- Caisse :	0

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Rassemblement des Ecologistes du Mali (R.E.M) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

RASSEMBLEMENT POUR LA JUSTICE ET LE PROGRES (R.J.P.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le numéro 204.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Rassemblement pour la Justice et le Progrès.

Siège : Bamako, Commune V, Kalaban coura Immeuble Ibrahima SYLLA sur la route de l'aéroport à côté de la Station SOMAPP à 500 mètres de l'école fondamentale publique de Kalaban coura.

Téléphone : 76 44 97 97 / 76 23 10 96 / 66 23 10 96.

Sigle : R.J.P.

Devise : Justice – Tolérance – Action.

Emblème : Cheval Blanc « Al Farouk ».

Référence du récépissé : n°0434/MATS-DNAT du 28 mai 1991.

Référence du compte bancaire : n°215 021 12601 – 12 B.O.A-Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 22 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire au nom du Parti ouvert à la Bank Of Africa-Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 3ème Congrès Ordinaire le 20 février 2016 au Centre Islamique d'Hamdallaye à Bamako (Réf : résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°347/CS-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par lettre sans numéro 09 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections législatives de 2013 et aux communales de 20 novembre 2016 (Réf : rapport annuel de vérification-exercice 2018).

E. État d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti R.J.P a communiqué :

- le document intitulé « Etats financiers du Parti R.J.P. au titre de l'exercice 2019 » contenant :
  - le compte de gestion ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources propres ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le grand livre ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre « livre de recettes/dépenses caisse » ;
- le registre « livre de recettes/dépenses banque » ;
- le registre des immobilisations ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des impôts ;
- la copie des résolutions du 3ème Congrès Ordinaire ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres de recettes et dépenses (caisse et banque), cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako, sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il récapitule mensuellement en débit et crédit et par nature de compte, l'ensemble des opérations effectuées par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre l'ensemble des biens détenus par le Parti. Il est côté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il indique le montant des produits et des charges et est conforme au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de produits et de charges;
- la copie du relevé de compte bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de factures, de reçus, du relevé bancaire et d'états de paiement émargés.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 22 Avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens qui y sont énumérés.

Observation :

Un (1) ventilateur sur pied n'était pas codifié.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 10 708 653 FCFA et se décomposent comme suit:

	FCFA
- Produits internes :	6 765 257
- Autres produits :	3 943 396
Total :	**10 708 653**

- **Produits internes (ressources propres) :**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (2 535 357 FCFA), de cotisations (60 000 FCFA) et de contributions volontaires (4 170 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 943 396 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré numérotés, du relevé bancaire, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos au 31/12/2019 et du décret de répartition.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 6 985 571 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	78 500
- Transports :	817 230
- Charges de personnel :	1 260 000
- Charges financières :	29 841
- Impôts :	0
- Autres charges :	4 800 000
Total	**6 985 571**

Le poste « Achats » concerne les fournitures de bureau.

Le poste « Transports » est relatif aux frais de location de véhicule, de transport de colis et aux achats de carburants.

Le poste « Charges de personnel » correspond aux indemnités payées au permanent (60 000 FCFA/mois) et au gardien (45 000 FCFA/mois).

Le poste « Charges financières » comprend les agios et les autres frais bancaires.

Le poste «Autres charges » est constitué de paiement de loyer du siège, des frais d'assistance comptable, de confection d'affiches, de cartes de vœux, d'agendas et de calendriers.

Les charges du parti sont justifiées par des factures, des reçus, du relevé bancaire et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	3 723 082
- Banque :	3 718 481
- Caisse :	4 601

Le montant du solde bancaire est identique au montant du solde du relevé communiqué par la B.O.A-Mali.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

Sur la base de la constatation, la Section des Comptes recommande :

Constatation	Recommandation
Un (1) ventilateur sur pied n'était pas codifié.	Codifier tous les biens meubles et immeubles du parti.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Rassemblement pour la Justice et le Progrès (R.J.P.) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

RASSEMBLEMENT POUR LA JUSTICE SOCIALE (R.J.S)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 25 mars 2020 sous le n°0174.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Rassemblement pour la Justice Sociale.

Siège : Kati, Moribabougou (face à la Mairie).

Téléphone : 66 92 45 98.

Sigle : RJ.S

Devise : « ensemble pour un développement équitable».

Emblème : une vache laitière arrêtée dans une prairie verdoyante.

Référence du récépissé : n°200/MAT-DGAT du 17/10/2015.

Référence du compte bancaire : n° 400001253499 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la mission effectuée le 20 Avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire au nom du Parti ouvert à la B.N.D.A.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son deuxième Congrès les 09 et 10 janvier 2016 à la Maison des Jeunes de Bamako. (Réf : Résolutions Congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°328/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales. (Réf : récépissé de dépôt de déclaration de candidatures).

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution de la recommandation se trouve dans le tableau ci-après :

Constatation	Recommandation	Etat d'exécution
La copie du contrat de bail n'a pas été communiquée.	Communiquer la copie du contrat de bail.	Exécutée.

F. Documents communiqués

Le R.J.S a communiqué les documents suivants :

- les états financiers au 31/12/2019 comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le détail des comptes de produits et de charges;
  - le tableau des ressources ;
  - le grand livre ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la caisse ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la banque;
- le registre « livre comptable» qui enregistre les entrées et sorties de la banque ;
- le registre des immobilisations ;
- le registre «Grand Livre»
- l'attestation bancaire ;
- la copie du contrat de bail non enregistré aux services des impôts;
- copie des Résolutions du Congrès ;
- copie du récépissé de dépôt de déclaration de candidatures ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- les Statuts et Règlement Intérieur du parti ;

- la liste des membres du bureau exécutif national du parti ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres « livre de recettes/dépenses » enregistrent dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées en caisse et en banque.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « livre comptable» enregistre en partie double à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre l'ensemble des biens détenus par le Parti, il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Kati, il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de carnets de reçus pré numérotées, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 20 Avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens qui sont énumérés dans l'inventaire.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 5 417 089 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	1 443 315
- Autres produits :	3 973 774
Total	**5 417 089**

- **Produits internes** (ressources propres)

Les produits internes sont composés du report de solde au 31/12/2018 (-6 685 FCFA) et des contributions volontaires (1 450 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 973 774 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 1 462 039 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	231 000
- Transports	0
- Charges de personnel	300 000
- Charges financières	11 039
- Impôts	0
- Autres charges	920 000
Total	**1 462 039**

Le poste « Achats » est constitué d'achat de fournitures de bureau et de produits alimentaires.

Le poste « Charges de personnel » comprend les indemnités payées au permanent 25 000 FCFA/mois.

Le poste « Autres charges » concerne les frais de location du siège et de formation des militants au code électorale.

Le poste « Charges financières » correspond aux agios et autres frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**3 955 050**
- Banque:	3 955 050
- Caisse :	0

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux Finances.

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation .

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Rassemblement pour la Justice Sociale (R.J.S) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI (R.p.D.M)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0249.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Rassemblement pour le Développement du Mali.

Siège : Bamako, Commune II, Hippodrome ; Rue 300, Porte 302.

Téléphone : 74 00 34 00 / 76 42 13 95 / 65 82 49 47 Bamako-Mali.

Sigle : R.p.D.M.

Devise : Travail - Probité - Dignité.

Emblème : Un bœuf de labour bleu sur fond blanc dans la première moitié du cadre et en face un grenier avec toit et contour en blanc sur fond bleu dans l'autre moitié. En bas du cadre le nom du parti et son sigle en blanc sur fond bleu.

Référence du récépissé : n°246/MATCL/DNI du 15 décembre 2010.

Références de compte bancaire : n°0010121502588201 ECOBANK-Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la mission effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence à l'adresse indiquée d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est attestée par le relevé bancaire délivré par l'ECOBANK-Mali-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu son 1er congrès ordinaire les 24 et 25 février 2018 à Bamako (Cf. copie : Résolutions et recommandations)

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°329/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a communiqué les documents relatifs à sa participation aux élections présidentielles du 29 juillet 2018. (Cf. : la copie de la liste électorale)

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune la recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le RpDM a communiqué :

- les états financiers contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le grand livre des comptes ;
  - les états de rapprochement bancaire mensuels ;
  - la copie de l'attestation bancaire ;
  - le révélé du compte bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- le registre «livre comptable » ;
- le registre « livre des recettes/dépenses banque » ;
- le registre « livre des recettes/dépenses caisse » ;
- le registre des immobilisations ;
- les résolutions de son 1er congrès ordinaire tenu à Bamako les 24 et 25 février 2018 ;
- l'attestation bancaire ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux impôts ;
- le spécimen de la liste de l'élection du Président de la République (Scrutin du 29 juillet 2018) ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses :

Les registres « recettes/caisse », « dépenses/caisse » et « recettes/dépenses banque » enregistrent les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque et en espèces. Ils sont tenus conformément au manuel.

Les deux (02) registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako.

G.1.2. Livre comptable : il enregistre en fin de mois les totaux du « livre recettes/dépenses caisse » en partie double. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako.

G.1.3. Grand livre

Il récapitule mensuellement en débit et crédit et par nature de compte, l'ensemble des opérations effectuées par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations

Il est côté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont tenues conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de souches de carnets de reçus non pré-numérotées, de factures, de reçus et des états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 9 188 214 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	9 188 214
- Autres produits :	0
Total :	**9 188 214**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (1 148 214 FCFA), des cotisations (5 440 000 FCFA) et des contributions volontaires (2 600 000 FCFA).

Les recettes sont justifiées par les souches de carnets de reçus pré-numérotées.

- **Autres produits**

Le parti n'a reçu ni aide financière de l'État, ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 6 693 855 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	700 602
- Transports :	0
- Autres charges :	3 780 567
- Charges de personnel :	2 195 136
- Charges financières :	17 550
- Impôts :	0
Total :	**6 693 855**

Le poste « Achats » est constitué d'acquisition de machine à impression des badges.

Les « Autres charges » sont constituées de règlement de loyer du siège, des honoraires du comptable, d'eau et d'électricité.

Le poste « Charges de personnel » concerne les salaires versés à la secrétaire (135 000 FCFA/mois), des indemnités du gardien (30 000 FCFA/mois) et des cotisations INPS (215 136 FCFA).

Le poste «Charges financières » est constitué de frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des pièces régulières (factures acquittées, reçus, états de paiement émargés).

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	2 494 359
- Banque:	2 489 085
- Caisse :	5 274

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier Général.
Le relevé bancaire est conforme à celui communiqué par l'ECOBANK-Mali.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Rassemblement pour le Développement du Mali (R.p.D.M) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

RASSEMBLEMENT POUR LE MALI (R.P.M.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°250.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Rassemblement Pour le Mali.

Siège : Bamako – Commune II - Hippodrome Rue Nelson Mandela Porte 1252.

Téléphone : 20.21.14.33 / 20.21.13.36 / 66.79.43.74.

Sigle : « R.P.M. ».

Devise : « Justice – Progrès – Solidarité. ».

Emblème : « 2 bandes horizontales égales, Or et Vert, superposées avec un tisserand à gauche couvrant en partie lesdites bandes ».

Référence du récépissé : n°0524/MATCL – DNI du 19/07/2001.

Références des comptes bancaires : n°26001007066-18 et 26001007066-45 BDM-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la visite effectuée le 20 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du Parti à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : les relevés bancaires du 01/01/2019 au 31/12/2019 confirment l'existence de deux comptes bancaires ouverts dans les livres de la Banque de Développement du Mali-SA au nom du parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 4ème congrès ordinaire les 22 et 23 octobre 2016 au Palais de la Culture Amadou Hampâté Ba et sa première conférence nationale extraordinaire le 27 décembre 2015 au Centre International de Conférence de Bamako (Réf. Rapport de vérification de l'exercice 2018).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°349/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2017 et présidentielle du 12 août 2018.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le R.P.M. a communiqué un document intitulé : « les Etats financiers de l'exercice 2019 » contenant :

- le compte de gestion au 31/12/2019 ;
- le grand livre des comptes ;
- le tableau des ressources ;
- le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- les états mensuels de rapprochement bancaire ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- les relevés bancaires du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;

- la fiche de transmission des états financiers ;
- la note de présentation ;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les résultats des élections communales 2016 et présidentielle 2018 ;
- le registre « livre de recettes banque » ;
- le registre « livre de dépenses banque » ;
- le registre « livre de recettes caisse » ;
- le registre « livre de dépenses caisse » ;
- le registre « le livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : deux registres, caisse (recettes/dépenses) et banque (recettes/dépenses), cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako, enregistrent chronologiquement les encaissements et les décaissements conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako, il enregistre conformément au manuel les totaux des opérations mensuelles et de fin d'année.

G.1.3. Grand Livre : il enregistre l'ensemble des comptes utilisés par le parti conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune II du District de Bamako, il enregistre les mouvements de biens et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- ✓ les relevés bancaires du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
- ✓ l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures, de reçus, d'états de paiement émargés, et de relevés bancaires. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'inventaire des biens meubles et immeubles est conforme au manuel. La visite effectuée par la Section des Comptes le 20 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 877 147 373 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
– Produits internes :	344 924 515
– Autres Produits :	532 222 858
TOTAL :	**877 147 373**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (176 640 515 FCFA), des cotisations des membres (9 139 000 FCFA), des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (142 145 000 FCFA) et des placements de cartes (17 000 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié d'un montant de 532 222 858 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Le parti n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et des relevés bancaires.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 535 716 852 FCFA et comprennent :

	FCFA
– Achats :	16 973 175
– Transports :	3 082 300
– Charges du personnel :	8 710 655
– Charges financières :	196 961
– Impôts :	32 000
– Autres charges :	506 721 761
TOTAL :	**535 716 852**

Le poste « Achats » est essentiellement constitué d'achats de fournitures de bureau, d'eau minérale et de produits alimentaires.

Le poste « Transports » porte sur les frais de carburant et de location de véhicule.

Le poste « Charges du personnel » porte sur le paiement de onze (11) mois de salaires du Trésorier (163 055 FCFA), du chauffeur (65 724 FCFA), du Gardien (80 000 FCFA), du Permanent (107 325 FCFA), de l'Assistant de communication (100 000 FCFA), du Coursier (35 000 FCFA), de l'Assistant d'organisation (85 701 FCFA), de la Secrétaire (50 000 FCFA), de l'Assistant d'Administration (70 000 FCFA) et), des retenues INPS (385 800 FCFA).

Le poste « Charges financières » concerne les agios autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » est principalement constitué des frais de location du siège, du paiement de frais d'eau, d'électricité et de téléphone, de frais de confection d'affiches, de tee-shirts, de calendriers, de casquettes, de tissus évènementiels, de location de salle, de frais d'hôtel, des frais de restauration, et de frais de photocopies etc.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des relevés bancaires et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

Solde du compte de gestion :	**341 430 521**	**FCFA**
– Solde banque (n°26001007066 -45 BDM-SA) :	340 939 480	FCFA
– Solde banque (n°26001007066 -18 BDM-SA) :	485 949	FCFA
– Solde caisse :	5 092	FCFA

Les montants des soldes bancaires sont identiques aux montants des soldes des relevés bancaires communiqués par la BDM-sa.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, la **Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Rassemblement Pour le Mali » (R.P.M) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

SOLIDARITE AFRICAINE POUR LA DEMOCRATIE ET L'INDEPENDANCE (S.A.D.I.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30/03/2020 sous le n°196.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance.

Siège : Bamako, Commune I, Djélibougou, Immeuble Boubou Doucouré Rue 255, Porte 50.

Tél : 20 24 21 02/ 76 37 38 22 BP : 3140 - 2865 Bamako-Mali.

Sigle : S.A.D.I

Devise : « Solidarité-Démocratie-Indépendance.»

Emblème : Carte de l'Afrique dans un fond bleu avec deux mains (noire et blanche) qui se serrent.

Référence du récépissé : n°0133/MATCL-DNI du 14 février 2002.

Référence du compte bancaire : n°260 01038228-67 BDM-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 a permis de constater que le SADI dispose d'un siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.

- **Existence du compte bancaire :** le parti dispose d'un compte bancaire justifié par la copie du relevé bancaire et l'attestation bancaire.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 5ème congrès ordinaire les 23 et 24 mars 2019 à Koutiala dans la région de Sikasso (Réf : Rapport des congres).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°330/P-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Aucun document n'a été communiqué attestant la participation du parti aux dernières élections communales de 2016.

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- les états financiers comprenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le tableau dénommé « tableau des charges » ;
  - ✓ le grand livre des comptes ;
  - ✓ les états de rapprochement bancaire ;
  - ✓ l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
  - ✓ l'attestation de domiciliation bancaire ;
  - ✓ l'extrait de compte du 01/01/2019 au 31/12/2019;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des Impôts;
- le registre « livre journal recettes/dépenses caisse» ;
- le registre « livre journal recettes/dépenses banque » ;
- le livre comptable 2019 ;
- le registre des immobilisations.
- le rapport d'activités 2019 ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres « journal de caisse » et « journal de banque », cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il centralise mensuellement et par compte les opérations réalisées au cours de l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion : le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : les pièces justificatives sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotées, de factures, de reçus de dépenses, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de vérifier l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 61 883 942 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Produits internes	17 008 329
• Autres produits	44 875 613
Total	**61 883 942**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (598 329 FCFA), des cotisations des membres (7 510 000 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (8 900 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 44 875 613 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret le décret n°2019-0690 /P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et le relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 48 766 457 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Achats	15 560 550
• Transports	3 716 930
• Charges de personnel	7 340 000
• Charges financières	46 960
• Impôts	0
• Autres charges	22 102 017
Total	**48 766 457**

Le poste « Achats » comprend les acquisitions de fournitures de bureau, de motos, de cartes téléphoniques, de matériels informatiques, de mobiliers de bureau, de matériels électriques, de petits matériels et outillages et de pièces détachées.

Le poste « Transports » correspond aux achats de carburant et de frais de billets d'avion et de frais de transport des congressistes.

Le poste « Charges de personnel » est relatif aux indemnités versées à l'administrateur assistant (100 000 FCFA/mois), l'assistante administrative (100 000 FCFA/mois), le chargé de fichier (75 000 FCFA/mois), le chargé de site (50 000 FCFA/mois), le comptable (120 000 FCFA/mois), l'assistante comptable (100 000 FCFA/mois), l'assistant de fichier (35 000 FCFA/mois), l'agent de liaison (30 000 FCFA/mois), la technicienne de surface (25 000 FCFA/mois).

Les « Autres charges » concernent les frais divers à savoir : location des sièges national et régionaux, location de salles de conférence, frais de restauration, frais d'électricité, confection de supports de campagne, location de chaises et de tribunes, frais d'hébergement et frais de formations et de fournitures de bureau.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des ordres de mission, du relevé bancaire et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/ 2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	13 117 485
• Banque	13 115 748
• Caisse :	1 737

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire à l'économie et aux finances.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des

partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance (S.A.D.I) » sont réguliers** et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

SYNERGIE POUR UN NOUVEAU MALI (SYNOUMA)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°0203.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : SYNERGIE POUR UN NOUVEAU MALI.

Siège : Bamako, commune IV ; Hamdallaye ACI BOCOUM.

Téléphone : 79 12 57 20/ 65 06 27 70.

Sigle : SYNOUMA

Devise : « Patriotisme-Solidarité-Dignité».

Emblème : les dix doigts entrelacés sur fond tricolore (vert, blanc et rouge).

Référence du récépissé : non communiqué

Référence du compte bancaire : n° 55505201401-65 BMS.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la mission effectuée le 29 Avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire au nom du Parti ouvert à la B.M.S. Le relevé est du 01/01/2020 au 24/01/2020.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son Assemblée Générale ordinaire le 19 Mars 2019 à son siège. (Réf : Résolutions Assemblée Générale).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°365/P-SC du 24 aout 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a pas communiqué de document attestant sa participation aux dernières élections.

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution des recommandations est retracé dans le tableau ci-après :

Constatations	Recommandations	Etat d'exécution
1. Le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts.	1. Enregistrer le contrat de bail aux services des impôts.	1. Non exécutée.
2. Le récépissé de déclaration de parti politique n'a pas été communiqué.	2. Communiquer le récépissé de déclaration de parti politique.	2. Non exécutée.
2. Le relevé bancaire n'a pas été communiqué.	3. Communiquer le relevé bancaire.	3. Exécutée.

F. Documents communiqués

Le SYNOUMA a communiqué les documents suivants :

- les états financiers au 31/12/2019 comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le tableau des ressources ;
  - le grand livre ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la caisse ;
- le registre « livre de recettes/ dépenses » pour la banque;
- le registre « livre comptable» qui enregistre les entrées et sorties de la banque ;
- le registre des immobilisations ;
- le relevé bancaire ;
- la copie du contrat de bail ;
- copie des Résolutions de l'Assemblée Nationale ;
- les Statuts et Règlement Intérieur du parti ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

Observation n°01: le parti n'a pas communiqué le récépissé de déclaration de parti politique et le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « livre de recettes/dépenses » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées en caisse et en banque.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « livre comptable» enregistre en partie double à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations des livres recettes/dépenses de la caisse et de la banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la commune IV, il enregistre l'ensemble des biens détenus par le Parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 24/01/2020.

Observation n°02: le relevé bancaire communiqué porte sur la période du 01/01/2020 au 24/01/2020.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de carnets de reçus pré numérotés, de reçus et d'états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 29 Avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens qui sont énumérés dans le tableau d'inventaire.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 3 385 000 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	3 385 000
- Autres produits :	0
Total	**3 385 000**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « produits internes » sont composés du report de solde au 31/12/2018 (5 000 FCFA) et de contributions volontaires et souscriptions communes des membres (3 380 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le Parti n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 3 380 000 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	0
- Transports	0
- Charges de personnel	600 000
- Charges financières	0
- Impôts	0
- Autres charges	2 780 000
Total	**3 380 000**

Le poste « Charges de personnel » comprend les indemnités payées au permanent 50 000 FCFA/mois.

Le poste « Autres charges » concerne les frais de location du siège et de confection de calendrier et d'agenda.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**5 000**
- Banque:	0
- Caisse :	5 000

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux Finances.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes recommande :

Constatations	Recommandations
1. Le contrat de bail n'est pas enregistré aux services des impôts ;	1. Enregistrer le contrat de bail aux services des impôts ;
2. Le récépissé de déclaration de parti politique n'a pas été communiqué ;	2. Communiquer le récépissé de déclaration de parti politique ;
3. Le Parti a communiqué un relevé bancaire du 01/01/2019 au 24/01/2020.	3. Communiquer le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour ne certifie pas que les comptes annuels du Parti « Synergie pour un Nouveau Mali (SYNOUMA) » sont réguliers et sincères et qu'ils ne donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT (U.D.D.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0251.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union pour la Démocratie et le Développement.

Siège : Bamako, commune VI, Sogoniko Avenue de l'OUA, Porte 3626 ; B.P : 2969

Téléphone : 20.72.23.28 / 76.46.88.77.

Sigle: « U.D.D. ».

Devise : « Unité – Développement – Solidarité ».

Emblème : « Bande verte portant au centre une colombe en vol, ailes déployées allant de la gauche vers la droite ».

Référence du récépissé : n°0295/MATS – DNAT du 25/04/1991.

Référence du compte bancaire : n° 00151128447- 40 BOA-Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège**: la visite effectuée le 20 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du Parti à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire délivré par la Bank Of Africa.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu sa 8ème Conférence Nationale le 18 février 2012 à Koutiala (Réf. Rapport Section des Comptes 2018)

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0383/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales du 20 novembre 2016 (Réf : récépissés de dépôt de candidature).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes et aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

L'U.D.D. a communiqué :

- le document intitulé « Etats Financiers exercice 2019 » contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le grand-livre ;
  - les états de rapprochement bancaire.
  - le détail des charges et des produits ;
- le registre intitulé « Caisse/recettes-dépenses » ;
- le registre intitulé « Banque/recettes-dépenses » ;
- le registre intitulé « Livre comptable » ;
- le registre intitulé « Immobilisations » ;
- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire ;
- la copie du récépissé de dépôt de déclaration de candidature aux élections partielles de 2017;
- la copie du récépissé de modification statutaire en date du 20 juin 2016 ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « livre de recettes/dépenses banque » est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel.

Le registre « livre de recettes/dépenses caisse », coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako est tenu conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « livre comptable » enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres de recettes/dépenses de la caisse et de la banque, il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de

Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il enregistre l'ensemble des comptes utilisés par le parti conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : le parti a communiqué un registre coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion :

Le parti a communiqué :

- l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- le détail des charges et des produits.

Les annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de factures, de reçus, d'états de paiement émargés. Elles sont bien classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée par la Section des Comptes le 20 Avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 61 315 596 FCFA, et comprennent :

	FCFA
- Produits internes	31 441 405
- Autres Produits	29 874 191
Total	**61 315 596**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (30 366 405 FCFA), de contributions volontaires et de souscriptions communes des membres (1 075 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le Parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 29 874 191 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos au 31/12/2018, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 28 718 187 FCFA, et comprennent :

	FCFA
– Achats :	5 675 500
– Transports :	51 000
– Charge de personnel :	2 400 000
– Charges financières :	24 576
– Impôts :	0
– Autres charges :	20 567 111
Total	**28 718 187**

Le poste « Achats » est constitué d'acquisitions de fournitures de bureau, de sucre, d'ampoules électriques, de moto et de matériels sportifs.

Le poste « Transports » concerne les achats de carburant.

Le poste « Charges du personnel » porte sur les indemnités payées au permanent (75 000 FCFA par mois), au secrétaire (100 000 FCFA par mois), à la concierge (15 000 FCFA par mois) et au chargé d'entretien (10 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » est relatif aux d'agios.

Le poste « Autres charges » est constitué de frais de location du siège, d'avis de communiqué, d'hébergements, de réparation, de confection d'affiches, de calendriers, de cartes de vœux, d'agendas, de factures d'eau et d'électricité et honoraire du notaire.

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, du relevé bancaire, et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

- Solde du compte de gestion : 32 597 409 FCFA
- Solde banque : 32 597 018 FCFA
- Solde caisse : 391 FCFA

Le solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BOA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du PARTI « Union pour la Démocratie et le Développement » (U.D.D.) sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

UNION DES FORCES DEMOCRATIQUES (U.F.D.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n° 0223.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union des Forces Démocratiques.

Siège : Bamako - Commune I - Korofina Nord Rue 145 Porte 327.

Téléphone : 66.71.81.45.

Sigle : « U.F.D. ».

Devise : « Travail - Discipline - Démocratie ».

Emblème : « Un aigle aux ailes déployées entre deux branches de laurier ; une étoile en or à cinq branches, le tout sur un fond bleu ciel ».

Référence du récépissé : n°0323/MATS/DNAT du 30 avril 1991.

Référence du compte bancaire : n°26001093211-62 BDM SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la visite effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence à l'adresse indiquée d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par une attestation bancaire délivrée par la BDM-SA.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 5ème Congrès Ordinaire les 11 et 12 novembre 2017 et sa 5ème Conférence Nationale le 11 novembre 2017 à la maison des ainés à Bamako. (Réf : résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°384/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre numéro N° 011/UFD/20 du 21 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générale

Le parti a participé aux élections communales du 20 novembre 2016 (récépissés de dépôt de déclaration de candidatures).

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du Parti n'ont pas été vérifiés par la Section des Comptes.

F. Documents communiqués

L'U.F.D a communiqué :

- les «Etats financiers du 01/01/2019 au 31/12/2019 » contenant :
  - le compte de gestion ;
  - les états de rapprochement bancaire mensuels;
  - le grand-livre ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources propres ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles.
- le registre Recettes/Dépenses (banque et caisse) ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- les récépissés de dépôt de déclaration de candidatures aux élections communales du 20 novembre 2016 ;
- le procès-verbal d'inventaire physique des biens ;
- la lettre de confirmation de solde adressée à la Section des Comptes ;
- les résolutions du 5ème congrès ordinaire tenu les 11 et 12 novembre 2017 ;
- les résolutions de la 5ème Conférence Nationale ;
- le contrat de bail enregistré au service des impôts ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako et enregistre chronologiquement les encaissements et les décaissements. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre Comptable

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, il enregistre les totaux des opérations mensuelles et de fin d'année conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.3. Grand Livre

Il indique les comptes individuels des opérations de recettes et de dépenses et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations

Le registre des immobilisations non coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, enregistre les mouvements de biens détenus par le parti. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

Observation n°1

Le registre des immobilisations n'est pas coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire au du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnets de reçus, de factures, d'états de paiement émargés et de relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 16 569 194 FCFA et se décomposent comme suit :

– Produits internes :	10 733 076
– Autres Produits :	5 836 118
TOTAL en FCFA :	**16 569 194**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2017 d'un montant de 68 076 FCFA, des cotisations des membres (3 300 000 FCFA), des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (6 435 000 FCFA), du placement des cartes de membres (580 000 FCFA), vente de manifestes (350 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 5 836 118 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2020 fixant la répartition de l'aide financière de l'État aux partis politiques au titre de l'année 2018. Il est à signaler que ce montant représente la moitié de l'aide financière allouée au Parti au titre de l'exercice 2018.

Le Parti n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralités en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 14 372 060 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	0
- Transports :	0
- Autres charges :	13 474 650
- Charges de personnel :	841 800
- Impôts et Taxes :	45 000
- Charges financières :	10 610
Total	**14 372 060**

Le poste « Autres charges » sont constitués de frais divers : frais de confection de calendriers et de cartes de membres, loyer du siège, achats de sucre pour le carême, perdiems des délégués et entretien et réparation de véhicule, achat de carburant, frais de confection des états financiers.

Observation n°2

Les frais de carburant doivent être imputés au compte « Transports » au lieu du compte « Autres charges ».

Le poste « Charges de personnel » concerne les salaires du secrétaire permanent (58 150 FCFA par mois) et les charges sociales y afférentes INPS (118 800 FCFA) et AMO (25 200 FCFA).

Le poste « Impôts et taxes » est relatif au droit d'enregistrement du contrat de bail.

Le poste « Charges financières » est constitué d'agios et autres frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des factures, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

Solde du compte de gestion : 2 197 134 FCFA

- Solde banque : 2 194 034 FCFA
- Solde caisse : 3 100 FCFA

Le procès-verbal d'arrêté de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

Le montant du solde bancaire au 31/12/2019 est conforme à celui communiqué par la BDM-SA.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des Comptes recommande :

Constatations	Recommandations
1. Le registre des immobilisations n'est pas coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District.	1. Faire coter et parapher le registre des immobilisations par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako.
2. Les frais de carburant doivent être imputés au compte « Transports » au lieu du compte « Autres charges ».	2. Imputer à l'avenir les frais de carburant au compte « Transports ».

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes du parti « Union des Forces Démocratiques » (U.F.D.) sont réguliers et sincères** et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

UNION MALIENNE POUR LA REPUBLIQUE ET LA DEMOCRATIE (UMPRD)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0237.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union Malienne pour la République et la Démocratie.

Siège : Bamako, Commune IV, Lafiabougou près de l'église Catholique et l'Ecole saint Kizito.

Téléphone : 76 16 29 27 / 66 71 86 22 Bamako-Mali.

Sigle : U.M.P.R.D

Devise : « travail-Intégrité-Prospérité ».

Emblème : Un cercle rouge de fond blanc : le cercle signifiant une union sacrée autour des objectifs du parti et la couleur rouge accentuant la détermination de l'union. La couleur de fond du cercle est blanche et cette couleur est la somme de toutes les autres couleurs, ce qui signifie la diversité des possibilités au sein du parti. Une flèche jaune –bleu : la flèche en elle-même signifie la croissance, elle est contenue dans le cercle ci-dessus. La flèche de couleur jaune (prospérité) et bleu (immensité) émerge de cet ensemble comme toutes les meilleures idées autours desquels le parti se réunit.

Référence du récépissé : n°015/MAT-DGAT du 01 février 2013.

Références de compte bancaire : n°01001-35714901401– 67 BMS-Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège**: la mission effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.

- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par l'attestation bancaire délivrée par la BMS-Mali.

B. Tenue régulière des instances statutaires du parti

Le parti a tenu son assemblée constitutive le 27 juin 2015 au Centre Régional d'Énergie Solaire de Bamako (Réf : Procès- verbal de création du Parti).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°331/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui ont pas répondu par lettre sans numéro du 1er septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a communiqué des documents attestant sa participation aux élections législatives de 2019 (récépissés de dépôt de candidatures).

E. État d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Le parti est à sa première année de vérification de ses comptes par la Section des Comptes.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- un document intitulé « États Financiers 2019 » contenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019;
  - ✓ le relevé bancaire ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
  - ✓ l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - ✓ le grand livre ;
  - ✓ les états mensuels de rapprochement bancaire ;
- le registre « livre caisse recettes/dépenses banque et caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- les statuts et règlement du parti ;
- la liste des membres du bureau national ;
- le procès- verbal de création du Parti ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.
- le contrat de bail du siège enregistré aux services des impôts ;

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres livre recettes/dépenses banque et caisse enregistrent chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse et par la banque. Ils sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Il enregistre en fin de mois les totaux des livres recettes/dépenses (banque et caisse) en partie double et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il donne le montant des produits et des charges et est présenté conformément au formulaire du manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont composées de : souches de carnets de reçus pré-numérotées, factures acquittées, états de paiement émargés. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée par la Section des Comptes le 21 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés.

III. Situation financière du parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 5 172 500 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	5 172 500
- Autres produits :	0
Total :	**5 172 500**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les « Produits internes » sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (9 500 FCFA) et des contributions volontaires (5 163 00 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a reçu ni aide financière de l'État, ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.
Les produits sont justifiés par les souches de carnets de reçus pré-numérotées et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 5 172 000 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	228 000
- Transports :	0
- Charges de personnel :	840 000
- Charges financières :	9 000
- Impôts :	0
- Autres charges :	4 095 000
Total :	**5 172 000**

Le poste «Achats » concerne les achats de fournitures de bureau et de produits alimentaires.
Le poste «Charges du personnel » concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (70 000 FCFA/mois).
Le poste « Charges financières » comprend les agios et les autre charges financières.

Le poste «Autres charges» est constitué de frais de location du siège, de confection de tee-shirts et de casquettes,

Les charges sont justifiées par des factures et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019 :

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**500**
- Banque:	- 9 000
- Caisse :	9 500

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque BMS SA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des **partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Union Malienne Pour la République et la Démocratie » (UMPRD) sont réguliers et sincères et** qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

UNION MALIENNE DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN
(U.M.-R.D.A. Faso Jigi)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°245.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union Malienne du Rassemblement Démocratique Africain Faso Jigi.

Siège : Bamako, Commune I, Korofina Nord, Rue 120 Porte 192,

Téléphone : (223) 20 21 45 22 / 66 73 73 90 / 76 48 59 61 BPE 1413.

Sigle : UM-R.D.A-Faso Jigi.

Devise : Respectueuse du passé, Confiante en l'avenir.

Emblème : un tracteur en noir sur blanc et vert (le tracteur est dans le fond blanc).

Référence du récépissé : n° 151/MATCL-DNI du 06/8/2010.

Référence bancaire : n°30538801401-41 BMS-SA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la visite effectuée par la Section des Comptes le 24 avril 2020 a permis de constater l'existence du siège du parti à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : le parti dispose d'un compte bancaire justifié par une attestation bancaire.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 2ème Congrès ordinaire les 22 et 23 janvier 2017 au Stade du 26 mars de Bamako (Réf : résolutions générales).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°332 CS-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le Parti a participé aux élections communales de 2016 et aux élections présidentielles de 2018 (Réf. spécimens de bulletin de vote pour l'élection).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti U.M-R. D.A-Faso Jigi ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été formulée.

F. Documents communiqués

L'U.M.R.D.A. Faso Jigi a communiqué :

- le document nommé « Etats financiers du Parti UM-RDA Exercice 2019 » contenant :
  - la fiche de transmission ;
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
  - le grand livre des comptes ;
  - le détail des comptes de charges et de produits;
  - une attestation de domiciliation bancaire ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire;
  - les journaux banque recettes-dépenses ;
  - les journaux caisse recettes-dépenses ;
  - le livre comptable ;
  - le récépissé de déclaration de partis politiques ;
  - le récépissé de modification statutaire ;
  - les statuts et règlement intérieur ;
- le registre « livre caisse recettes/dépenses » ;
- le registre « livre banque recettes/dépenses » ;
- le registre « livre comptable » ;

- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : sont contenus dans les registres banque et caisse et sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, il synthétise mensuellement en produits et charges les opérations effectuées par le parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il récapitule mensuellement en débit et en crédit et par compte l'ensemble des opérations effectuées par le parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il enregistre les biens du parti et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion

Le compte de gestion donne la situation des charges et des produits. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a produit les annexes suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Elles sont établies conformément au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives produites sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotées, de factures, des états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles est tenu conformément au manuel. La visite effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 75 490 927 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	40 181 514
- Autres produits :	35 309 413
Total	**75 490 927**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (**27 001 514** FCFA), des cotisations (25 000 FCFA) et des contributions volontaires (13 155 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 35 309 413 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 62 117 330 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats :	4 282 000
- Transports :	885 000
- Autres charges :	53 770 587
- Charges de personnel :	2 640 000

- Charges financières :	539 743
- Impôts :	0
Total	**62 117 330**

Le poste « Achats » est constitué d'achat de fournitures de bureau, de produits alimentaires.

Le poste « Transports » concerne les frais de transport, de carburant, d'envoi de colis et de péage routier.

Le poste « Autres charges » porte sur les frais divers : règlement des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, appuis aux différentes sections du parti, confection de tee-shirts, de casquettes, de banderoles et d'affiches, de location de salle et de frais d'hôtels.

Le poste « Charges de personnel » est constitué d'indemnités payées au permanent (150 000 FCFA/mois), à la secrétaire (50 000 FCFA/mois) et au gardien (45 000 FCFA/mois).

Le poste «Charges financières » correspond aux agios et autres frais bancaires.

Les charges sont justifiées par des états de paiement émargés, des factures, des reçus et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
- **Solde du compte de gestion :**	**13 373 597**
- Banque:	13 371 367
- Caisse :	2 230

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des

partis politiques, la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Union Malienne du Rassemblement Démocratique Africain » (UM-RDA) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

UNION NATIONALE POUR LA RENAISSANCE (UNPR- FASO DAMBE-TON)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0224.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union Nationale pour la Renaissance (UNPR-Faso Dambé-Ton).

Siège : Kati, Commune de Moribabougou ; Titibougou Route de Koulikoro Immeuble Cheicknè Doucouré.

Téléphone : 66 78 36 68 / 66 79 19 54 / 76 38 45 24.

Sigle : UNPR - Faso Dambé -Ton.

Devise : Unité – Dignité – Solidarité.

Emblème : Bande de tissu de couleur verte avec à son centre le croissant lunaire de couleur blanche.

Référence du récépissé : n°0284/MATS-DNAT du 02 septembre 1997.

Référence du compte bancaire : n°26001041212-17 BDM-SA Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège** : la mission effectuée le 27 Avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du Parti à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : le parti dispose d'un compte à la BDM-SA justifié par le relevé bancaire.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 4ème congrès ordinaire les 10 et 11 mars 2012 au Centre Culturel Islamique de Hamdallaye (Réf : résolutions du congrès).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°352/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a communiqué son attestation de participation aux élections communales du 20 novembre 2016. (Réf. : copie attestation de participation aux élections)

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes. L'état d'exécution de la recommandation se trouve dans le tableau ci-dessous :

Constatation	Recommandation	Etat d'exécution
Les registres « livre de banque/caisse recettes et dépenses », « le livre comptable » et « le registre des immobilisations » sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako.	Faire coter et parapher les registres comptables par le Président du Tribunal de Kati (Siège social du Parti).	Non exécutée.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- les états financiers de l'exercice 2019 comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - le grand livre des comptes ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre recettes/dépenses banque » ;
- le registre « livre recettes/dépenses caisse » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- les résolutions finales du 4ème congrès ordinaire ;
- la copie de l'attestation de participation aux élections communales du 20 novembre 2016 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « livre recettes-dépenses/caisse » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse.

Le registre « livre recettes-dépenses/banque » enregistre chronologiquement les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres de recettes-dépenses caisse/banque. Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : Il indique les comptes individuels des opérations de recettes et de dépenses. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, il enregistre les biens détenus par le parti. Il est tenu conformément au manuel.

Observation n°01: les registres « banque et caisse », le registre « livre comptable » et le registre des immobilisations est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako en lieu et place du Président du Tribunal de Kati.

G.2. Compte de gestion

Il donne le montant des produits et des charges. Il est tenu conformément au modèle préconisé par le manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotés, de reçus de dépenses, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont classées et numérotées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

L'état d'inventaire des biens meubles et immeubles précise la nature, la quantité, la date d'acquisition, le numéro d'identification, la localisation et l'état. Il est tenu conformément au manuel.

La visite effectuée par la Section des Comptes le 27 Avril 2020, a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Suivant le compte de gestion, les produits se chiffrent à 6 756 399 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	2 921 805
- Autres produits	3 834 594
Total :	**6 756 399**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les ressources propres sont constituées du report de solde au 31/12/2018 (21 805 FCFA) et des contributions volontaires (2 900 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Selon le compte de gestion, les charges s'élèvent à la somme de 7 155 459 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats :	705 000
- Transports :	30 000
- Charges de personnel :	2 160 000
- Charges financières :	210 459
- Impôts :	0
- Autres charges :	4 050 000
Total :	**7 155 459**

Le poste « Achat » est relatif à l'achat de fournitures de bureau et d'équipements sportif.

Le poste « Transports » porte sur les frais de carburant.

Le poste « Charges de personnel » est relatif aux indemnités payées au permanent (80 000 FCFA par mois), au secrétaire (60 000 FCFA par mois) et au gardien (40 000 FCFA par mois).

Le poste « charges financières » est constitué de frais bancaires.

Le poste « autres charges » comprend divers frais : perdiems liés à la formation, loyer du siège, honoraire du comptable et de confection d'agendas.

Toutes les charges sont justifiées par des reçus, des factures, d'états émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**-399 060**
- Banque :	-403 110
- Caisse :	4 050

Observation n°02 : le solde banque au 31/12/2019 est déficitaire.

Le procès-verbal d'arrêt de la caisse est signé par le Président et le Trésorier Général.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des comptes formule les recommandations suivantes :

Constatations	Recommandations
1. Les registres « livre de banque/caisse recettes et dépenses », « le livre comptable » et « le registre des immobilisations » sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako.	1. Faire coter et parapher les registres comptables par le Président du Tribunal de Kati (Siège social du Parti).
2. Le solde banque au 31/12/2019 est déficitaire	2. Eviter d'avoir un solde bancaire déficitaire

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Union Nationale Pour la Renaissance » (UNPR - Faso Dambe -Ton) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

UNION ANKA BOLO DI GNOGON MA

Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le n°0214.

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union An Ka Bolo Di Gnogon Ma.

Siège : Bamako, Commune V, Baco djicoroni Golf, Rue : 822, Porte : 7814;

Tél. 66 00 61 51/ 76 32 44 70.

Sigle: « union. »

Devise : « Acquitté – Justice - Progrès ».

Emblème : cinq silhouettes **:** un jeune en pivot, une femme, un vieux et deux enfants, tous se tenant la main sur un tapis vert. Derrière les silhouettes un soleil levant.

Référence du récépissé : N° 0054/MATDAT – DGAT du 29/08/2016.

Référence du compte bancaire : N°25106858401-78 BOA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la visite effectuée le 29 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du Parti distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : l'existence du compte bancaire est confirmée par le relevé bancaire au nom du parti.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le Parti n'a pas communiqué de document attestant la tenue de ses instances statutaires.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0336/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le parti a participé aux dernières élections Présidentielles (Réf : copie récépissé de déclaration de candidature du Président de la République).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 du parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le Parti UNION a communiqué :

- le document intitulé « Etats Financiers au 31/12/2019 » comprenant :
    - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - le grand-livre ;
    - le tableau des ressources propres ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
    - le détail des comptes des produits et des charges.
    - les états de rapprochement bancaire ;
    - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
    - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre de caisse (Recettes/Dépenses) ;
- le registre de banque (Recettes/Dépenses) ;
- le registre livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail non enregistré aux services des impôts ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- la copie récépissé de déclaration de candidature du Président de la République ;
- la liste des membres du bureau exécutif central ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : ils enregistrent chronologiquement les encaissements et les décaissements de la caisse et de la banque et sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako conformément au manuel.

G.1.2. Livre Comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et enregistre en fin de mois les totaux des opérations en partie double du livre de recettes/dépenses conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : il enregistre l'ensemble des comptes utilisés par le parti conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il enregistre l'ensemble des biens détenus par la Parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il retrace les charges et les produits conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion :

Le parti a communiqué :

- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de reçus et des états de paiements émargés. Elles portent des numéros d'enregistrement et sont classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 29 avril 2020 au siège du Parti a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 3 158 017 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	3 158 017
- Autres produits	0
Total	3 158 017

- **Produits internes (ressources propres)**

Les ressources propres sont constituées du solde de clôture de l'exercice 2018 (38 017 FCFA) tel qu'il ressort du rapport de vérification des comptes des partis politiques au titre de l'exercice 2018, des cotisations (65 000 FCFA) et des contributions volontaires (3 055 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a reçu ni aide financière de l'Etat, ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnet de reçus pré-numérotés et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 3 147 776 FCFA, et comprennent :

	FCFA
– Achats :	12 500
– Transports :	203 600
– Charge de personnel :	840 000
– Charges financières :	30 426
– Impôts :	0
– Autres Charges :	2 061 250
Total	**3 147 776**

Le poste « Achats » est constitué d'achats d'ampoules électriques et de serrure.

Le poste « Transport » est relatif à l'achat de carburant.

Le poste « Charges de personnel » porte sur les indemnités payées au secrétaire permanent (50 000 FCFA/mois) et à la femme de ménage (20 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » sont relatives aux agios de la banque.

Le poste « Autres charges » concerne les frais de confections de banderoles, de bâches, d'affiches, de carnets de reçus de recettes, photocopies et impression de documents et de location du siège.

Les charges sont justifiées par des factures, des quittances de loyer, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

Solde du compte de gestion : **10 241 FCFA**

- Solde banque : **6 036 FCFA**
- Solde caisse : **4 205 FCFA**

Le montant du solde bancaire est conforme à celui du relevé communiqué par la BOA.

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 Août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du PARTI « UNION ANKA BOLO DI GNOGON MA » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

UNION POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE (U.P.D.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes le 31 mars 2020 sous le n°0233.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union pour la Paix et la Démocratie.

Siège : Bamako, commune VI, Magnambougou Projet Rue 397 Porte 456 à 100 mètres de la clinique de la solidarité.

Téléphone : 66 78 41 88/ 66 71 58 08/ 76 21 60 12.

Sigle : U.P.D.

Devise : Liberté – Unité – Rassemblement.

Emblème : Balance sur un livre ouvert placé dans un rectangle sur fond noir et blanc.

Référence du Récépissé : n° 00-0041/MATCL-DNI du 18/02/2005.

Référence du compte bancaire : n° 0500 672 03 001 ORABANK.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la mission effectuée le 28 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence à l'adresse indiquée d'un siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire**: l'existence du compte bancaire est confirmée par l'attestation de domiciliation bancaire et le relevé bancaire délivrés par ORABANK.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son troisième Congrès Ordinaire les 27 et 28 octobre 2018 dans la salle de cinéma Bakaina à Sogoniko (Réf. : voir résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°331/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui ont pas répondu par lettre n°040 du 25 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a communiqué le document attestant sa participation aux élections législatives du 29 mars 2020(arrêt n° 2020-01/CC-EL du 29 février 2020 portant

proclamation de la liste définitive des candidats à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale « scrutin du 29 mars 2020 »Cour constitutionnelle n° 2020)

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'exercice 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes, aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

L'U.P.D a communiqué :

- le registre intitulé « registre recettes/dépenses banque et caisse » ;
- le registre intitulé « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- le document intitulé « Comptabilité 31 décembre 2019 » comprenant :
  - en première partie :
    - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
    - le tableau des ressources au 31/12/2019 ;
    - le grand livre au 31/12/2019 ;
    - le détail des comptes de charges et de produits au le livre comptable au 31/12/2019 ;
    - les états de rapprochement bancaire au 31/12/2019 ;
    - l'extrait de compte bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
    - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
    - l'inventaire des immobilisations au 31/12/2019 ;
  - en deuxième partie les documents administratifs :
    - les statuts ;
    - le règlement intérieur ;
    - les résolutions du 3ème Congrès Ordinaire tenu les 27 et 28 octobre 2018 ;
    - le récépissé de déclaration de parti politique ;
    - le récépissé de modification statutaire ;
    - la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts;
    - la liste des membres du conseil exécutif national du parti ;

- l'attestation de solde bancaire ;
- l'attestation de domiciliation bancaire.

➢ en troisième partie :

- les pièces justificatives de recettes et dépenses de l'année 2019.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livre de recettes et de dépenses

Le parti a communiqué un registre des recettes/dépenses (banque et caisse) qui est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il enregistre chronologiquement les recettes et les dépenses et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre comptable

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, il enregistre à la fin de chaque mois et en fin d'année les totaux des opérations du livre de recettes et de dépenses en partie double. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.3. Grand livre

Il retrace la situation de tous les comptes mouvementés en 2019 et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations

Il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et enregistre les mouvements de biens (acquisitions réalisations et aliénations). Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion

Le compte de gestion enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- l'inventaire annuel des biens meubles et immeubles ;
- le détail des comptes de charges et de produits ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont composées de souches de carnets de reçus pré numérotées, de factures, de reçus, d'états de paiement émargés et du relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La mission effectuée le 28 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 5 986 721 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	2 152 127
- Autres produits :	3 834 594
Total :	**5 986 721**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (1 352 127 FCFA) et des contributions volontaires et souscriptions communes des membres (800 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées, du procès-verbal d'arrêt de la caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 5 381 210 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Achats	240 000
- Transports	0
- Charges de personnel	900 000
- Charges financières	15 210
- Impôts	0
- Autres charges	4 226 000
Total :	**5 381 210**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de fournitures de bureau et de table.

Le poste « Charges de personnel » concerne les indemnités payées au Permanent du parti (75 000 FCFA par mois).

Le poste « Charges financières » comprend les agios bancaires et autres frais bancaires.

Le poste « Autres charges » concerne les frais de location du siège, de confection d'affiches, de banderoles, de cartes d'invitation, de badges, de bloc-notes, de calendriers et de nettoyage du siège.

Les charges sont justifiées par des factures acquittées, des états de paiement émargés et relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	605 511
- Banque :	605 511
- Caisse :	0

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président du parti et le Trésorier.

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Union pour la Paix et la Démocratie (UPD) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

UNION POUR LA PAIX ET LA STABILITE (U.P.S)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 27 mars 2020 sous le n°0189

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union pour la Paix et la Stabilité.

Siège : Bamako, Banconi, Rue 146 porte 52, à côté de la Mosquée de Banamba.

Téléphone : 61 21 14 75 / 76 38 61 72.

Sigle : U.P.S.

Devise : « Solidarité-Justice-Progrès».

Emblème : un arbre sur fond blanc dans un cercle et le tout dans un deuxième cercle. Entre les deux cercles le fond est jaune et il est mentionné en vert « Union pour la Paix et la Stabilité ». La bordure des deux cercles est de couleur verte. Quatre traits jaunes convergents traversent le fond blanc. Il est mentionné dans le fond blanc U.P.S en vert.

Référence du récépissé : n°0005/MAT-DGAT – du 21/03/2016.

Référence du compte bancaire : n°ML135-01013-72710980002-80 Banque Atlantique Mali.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège distinct d'un domicile et d'un bureau privé.

- **Existence du compte bancaire :** l'extrait bancaire confirme l'existence d'un compte bancaire ouvert au nom du parti dans les livres de la Banque Atlantique.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son congrès extraordinaire le 15 janvier 2018 (Réf. : résolutions du congrès) à son siège.

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°334/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par lettre sans numéro du 02 septembre 2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales de novembre 2016 (Réf. : les récépissés de dépôt de déclaration de candidature).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes ; l'état d'exécution des recommandations est retracé dans le tableau ci-dessous :

Constatation	Recommandation	Etat d'exécution
Le solde de la banque est débiteur.	Eviter un solde bancaire débiteur à l'avenir.	Exécutée.

F. Documents communiqués

Le parti U.P.S. a communiqué

- un document intitulé « Etats financiers U.P.S-Exercice 2019» comprenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources ;
  - le grand livre des comptes ;
  - le détail des comptes de produits et de charges ;
  - les états mensuels de rapprochement bancaire ;
  - le relevé bancaire ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le récépissé de déclaration de parti politique ;
  - le contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - les statuts et règlement intérieur;
  - les livres recettes/dépenses banque et caisse ;
  - le livre comptable ;
- les résolutions de son congrès extraordinaire tenu le 15 janvier 2018 au siège du parti ;

- les récépissés de dépôt de déclaration de candidature pour les élections communales de novembre 2016 ;
- le registre de caisse/recettes ;
- le registre de caisse/dépenses ;
- le registre de banque/recettes ;
- le registre de banque/dépenses ;
- le registre livre comptable ;
- le registre des immobilisations ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : les registres livres de recettes/dépenses banque et caisse, cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, enregistrent chronologiquement les encaissements et les décaissements effectués par le parti. Les quatre registres sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, il enregistre les totaux des opérations mensuelles et de fin d'année conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il retrace la situation de tous les comptes mouvementés durant l'exercice conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako, il enregistre le mouvement des biens du Parti conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019 et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le relevé bancaire;
- l'état d'inventaire annuel des biens meubles et immeubles;
- le détail des comptes de charges et de produits.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives : elles sont constituées de souches de carnet de reçus pré-numérotées, de factures, du relevé bancaire et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 22 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens figurant dans l'état d'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits se chiffrent à 5 473 554 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	1 638 960
- Autres produits :	3 834 594
Total	**5 473 554**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde de clôture au 31/12/2018 (- 51 040 FCFA), des cotisations des membres (30 000 FCFA) et des contributions volontaires (1 660 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 834 594 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret N°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux Partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Le parti n'a pas bénéficié ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par les souches de carnet de reçus pré-numérotées, le relevé bancaire et le procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 5 436 192 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	215 750
- Transports :	15 000
- Charges de personnel :	360 000
- Charges financières :	65 442
- Impôts :	0
- Autres charges :	4 780 000
Total :	**5 436 192**

Le poste « Achats » est relatif à l'achat de fournitures de bureau.

Le poste « Transports » porte sur les frais de carburant.

Le poste « personnel » est constitué d'indemnités payées au permanent (30 000 FCFA par mois).

Le poste « charges financières » est constitué d'agios et autres frais bancaires.

Les « Autres charges » sont constituées de frais de loyer du siège.

Les charges sont justifiées par des factures acquittées, des reçus, des états de paiement émargés et le relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**37 362**
- Banque :	31 419
- Caisse :	5 943

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier.

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis Politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Union pour la Paix et la Stabilité » (U.P.S) sont réguliers et sincères et qu'ils** donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

UNION POUR LA REPUBLIQUE ET LA DEMOCRATIE (U.R.D.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 30 mars 2020 sous le n°0240

A. Identification du Parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union pour la République et la Démocratie.

Siège : Bamako, Commune V, Badalabougou, Rue 105, Porte 483,

Tel: (+223) 20 22 86 42 / 20 22 86 40 / 76 04 11 03 / 66 78 55 81.

Site Web: www.urd-mali.net.

Sigle: U.R.D.

Devise : « Unité – Justice – Travail.»

Emblème : La poignée de mains (blanche et noire) sur fond blanc.

Référence du récépissé : n°557/MATCL-DNI du 25/6/2003.

Références des comptes bancaires : n°01251107007118 BCS-SA, n°01251107008079 BCS-SA Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la mission effectuée le 20 avril 2020 par la Section des Comptes au siège du Parti, a permis de constater l'existence du siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire** : le Parti dispose de deux comptes bancaires en son nom, justifiés par des relevés bancaires.

B. Tenue régulière des instances statutaires du Parti

Le parti a tenu son 4ème Congrès Ordinaire les 21 et 22 décembre 2019 au Palais de la Culture Amadou Hampaté BA à Bamako (Réf : Résolutions).

Le parti a tenu sa 9ème Conférence Nationale le 15 décembre 2018 au Palais des Sports à l'ACI 2000 à Bamako (Réf : Résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°321/PS-SC du 20 Août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales législatives ou communales

Le Parti a participé aux élections communales de 2016 (Réf. spécimens de bulletin de vote pour l'élection communale).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

L'URD a communiqué :

- les états financiers contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre des comptes;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - les relevés bancaires ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le registre « livre de recettes/dépenses banque » ;
- le registre « livre de recettes/dépenses caisse » ;
- le livre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des Impôts;
- la copie des résolutions du 4ème Congrès Ordinaire tenu les 21 et 22 décembre 2019;
- la copie des résolutions de la 9ème Conférence Nationale tenu le 15 décembre 2018 ;
- le spécimen de bulletin de vote pour l'élection communale de 2016 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre « livre de recettes/dépenses caisse » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées en espèces.

Le registre « livre de recettes/dépenses banque » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V du District de Bamako. Il enregistre en partie double à la fin de chaque mois les totaux des opérations des livres de recettes/dépenses caisse/banque. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand livre : il est conforme au manuel. Il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes.

G.1.4. Registre des immobilisations : le registre des immobilisations est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune V. Il enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits et est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le Parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles au 31 décembre 2019 ;
- les relevés bancaires pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de souches de carnets de reçus pré-numérotées, de factures, de reçus de dépenses, d'états de paiement émargés, d'ordres de mission, des relevés bancaires et des bulletins de salaire. Les pièces sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La mission effectuée au siège du Parti par la Section des Comptes le 20 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens figurant sur l'inventaire.

I. Situation financière du Parti à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 369 506 617 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Produits internes	172 991 594
- Autres produits	196 515 023
Total	**369 506 617**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (11 514 594 FCFA), des cotisations des membres (1 235 000 FCFA) et des contributions volontaires (160 242 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 196 515 023 FCFA correspondant à la moitié du montant figurant sur le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotées, le procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, le décret de répartition et les relevés bancaires.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 364 691 579 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	9 348 800
- Transports	3 177 792
- Charges de personnel	9 190 748
- Charges financières	401 635
- Impôts	0
- Autres charges	342 572 604
Total	**364 691 579**

Le poste « Achats » est constitué d'acquisitions de fournitures de bureau (cartons de rames de papier, cartons de chemise ordinaire, cartons de sous-chemise, cartons de chemise à rabat), de pièces de rechange pour véhicule, de produits alimentaires et d'huile de vidange pour groupe électrogène et pour le véhicule du siège.

Le poste « Transports » porte sur les frais de carburant et les frais de péage.

Le poste « Charges de personnel » comprend les salaires du 1er gardien (43 336 FCFA/mois), du 2ème gardien (52 670 FCFA/mois), du coursier (52 670 FCFA/mois), de l'agent de nettoyage (43 336 FCFA/mois), du script (50 000 FCFA/mois), du 1er chauffeur (53 020 FCFA/mois), du 2ème chauffeur (53 020 FCFA/mois), du chef du service administratif et financier (192 550 FCFA/mois), du comptable (107 142 FCFA/mois), les congés payés (600 450 FCFA) et des cotisations INPS (1 824 672 FCFA).

Le poste « Charges financières » concerne les agios de la banque.

Le poste « Autres charges » regroupe les frais divers (frais de mission, location de salles, d'hébergement, de confection des cartes, de tee-shirts, de banderoles, d'affiches et de calendriers, d'abonnement aux journaux, d'entretien et de réparation de véhicule, de formation des délégués et militants, de ramassage d'ordures, frais d'électricité, de photocopies des documents, d'internet, de couverture photos et vidéos).

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés, des relevés bancaires, des ordres de mission.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

Solde du compte de gestion : 4 815 038 FCFA

- Banque : 4 806 980 FCFA
- Caisse : 8 058 FCFA

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux Finances.

Le solde du relevé bancaire communiqué est conforme à celui délivré par la Banque.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « Union pour la République et la Démocratie (U.R.D) » sont réguliers et sincères** et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

UNION DES PATRIOTES POUR LA REPUBLIQUE (U.R.P.)

Date de Dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31 mars 2020 sous le numéro 0241.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union des Patriotes pour la République.

Siège : Bamako, Commune III, Ouolofobougou Bolibana, Rue 459 Porte 346.

Téléphone : 66 71 82 30.

Sigle : U.R.P.

Devise : non communiqué

Emblème : non communiqué

Référence du Récépissé : n° 521 /MATCL-DNI du 19 février 2009.

Référence du compte bancaire : n° ML041-01256-25121479101-56 BIM sa.

Observation :

La devise et l'emblème ne sont pas communiqués.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège :** la visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence d'un siège à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** l'existence du compte bancaire est confirmée par l'attestation de domiciliation bancaire et le relevé bancaire au nom du parti, délivrés par la BIM sa.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 1er Congrès les 11et 12 novembre 2016 et sa première Conférence Nationale les 23 et 24 juin 2018 (les lieux de tenue ne sont pas précisés).il a par ailleurs tenu une Conférence des cadres le 21 janvier 2018 à Kangaba (Réf. Recommandations).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°0385/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui n'y ont pas répondu.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti n'a communiqué aucun document attestant sa participation aux dernières élections.

E. Etat d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 ont été vérifiés par la Section des Comptes. Les recommandations issues sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Constatations	Recommandations	Etat d'exécution
1. Le registre « livre banque recettes/dépenses n'a enregistré aucune opération en 2018.	1. Tenir et communiquer à l'avenir un livre banque recettes/dépenses conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.	1. Exécutée.
2. Le livre comptable n'est pas correctement tenu : les montants inscrits au débit et au crédit du livre comptable sont différents de ceux du livre de caisse recettes/dépense.	2. Tenir le livre comptable conformément au manuel.	2. Exécutée.
3. Le parti n'a pas communiqué le relevé bancaire du 01/01/2018 au 31/12/2018.	3. Communiquer le relevé bancaire au 31/12/2018.	3. Exécutée.
4. Les dépenses d'un montant de 6 865 000 FCFA sont justifiées par des pièces irrégulières.	4. Justifier à l'avenir les dépenses par des pièces justificatives régulières.	4. Exécutée.
5. Le solde banque au 31/12/2018 n'est pas communiqué.	5. Communiquer le solde banque au 31/12/2018.	5. Exécutée.

F. Documents communiqués

Le parti U.R.P. a communiqué :

- un document intitulé « Comptes de l'U.R.P. au 31/12/2019 » contenant :
  - ✓ le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - ✓ le grand livre ;
  - ✓ le tableau des ressources ;
  - ✓ le procès-verbal d'arrêt de caisse ;

- ✓ le détail des produits et des charges ;
- ✓ les états de rapprochement bancaire ;

- le registre « livre Caisse Recettes/Dépenses » ;
- le registre « livre Banque Recettes/Dépenses » ;
- le registre « livre comptable » ;
- le registre des immobilisations ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- la copie du contrat de bail enregistré aux services des impôts ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le récépissé de déclaration de parti politique ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- les coupures de presse relatives au 1er Congrès Ordinaire du pari tenu les 11 et 12 novembre 2016 ;
- la liste des membres du bureau politique national ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la Comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1. 1. Livres de recettes et de dépenses

Le livre de banque enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.
Le livre de caisse recettes et dépenses enregistre chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations effectuées en espèces.
Les deux livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.2. Livre Comptable

Le registre « livre comptable » est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, enregistre conformément au manuel en partie double les totaux des opérations des livres de recettes et de dépenses.

G.1.3. Grand Livre

Il donne le détail de chaque compte et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.1.4. Registre des immobilisations

Coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune III, le registre des immobilisations enregistre les biens détenus par le parti et est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.2. Compte de gestion

Il enregistre les charges et les produits de l'exercice 2019. Il est tenu conformément au manuel pour la tenue des comptes des partis politiques.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a communiqué les annexes obligatoires suivantes :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de souches de carnet de reçus pré-numérotés, de factures et d'états de paiement émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 21 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 3 360 000 FCFA et se présentent comme suit :

	FCFA
- Produits internes :	3 360 000
- Autres produits :	0
Total :	**3 360 000**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués de cotisations (850 000 FCFA), de contributions volontaires et souscriptions communes des membres (2 510 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat au titre de l'année 2018.

Le Parti n'a bénéficié ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 3 328 555 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats :	250 000
- Transports :	30 000
- Charges de personnel :	1 200 000
- Charges financières :	48 555
- Impôts :	0
- Autres charges :	1 800 000
Total :	**3 328 555**

Le poste « Achats » porte sur l'achat de fourniture de bureau, de boissons et d'eau minérale.

Le poste «Transports» est relatif aux frais de carburant.

Le poste «Charges du personnel» concerne les indemnités payées au secrétaire permanent (70 000 FCFA/mois) et au gardien (30 000 FCFA/mois).

Les « Charges financières » sont constituées de frais bancaires.

Le poste « Autres charges » porte sur les frais de location du siège.

Les charges sont justifiées par des factures, le relevé bancaire et des états de paiement émargés.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	**31 445**
- Banque :	26 445
- Caisse :	5 000

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé du Président et du Trésorier du Parti.

J. Recommandation

Sur la base de la constatation, la Section des Comptes formule la recommandation suivante :

Constatation	Recommandation
La devise et l'emblème du Parti ne sont pas communiqués.	Communiquer la devise et l'emblème du Parti.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du parti Union Des Patriotes pour la République (URP) sont réguliers et sincères** et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Parti au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

UNION DES PATRIOTES POUR LE RENOUVEAU (U.P.P.R.)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 02/03/2020 sous le n°0105

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : Union des Patriotes Pour le Renouveau.

Siège : Bamako, commune VI Magnambougou Dianéguela Rue : 445 Porte : 290 ; Tel : 66 59 64 32 / 73 53 17 23

Sigle : U.P.P.R

Devise : « Travail-Transparence-Équité »

Emblème : Deux bandes verticales inégales, un hippopotame doré se déplace dans la verdure.

Référence du récépissé : n°110/MATDAT-DGAT du 06 juin 2013.

Référence du compte bancaire : n° 400001241812 BNDA.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège:** la visite effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du parti à l'adresse indiquée distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le parti dispose d'un compte bancaire justifié par une attestation de domiciliation bancaire et la copie du relevé bancaire délivrées par la BNDA.
- **B. Tenue régulière des instances statutaires**

Le parti a tenu son 5e Conseil National le 29 novembre 2019 au siège du parti (Cf. Résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°364/P-SC du 20 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont répondu par la lettre SN° du 16 septembre 2020. Leurs observations n'ont pas été prises en compte.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux élections communales de 2016 (Réf : récépissés de déclaration de candidatures).

E. Etat d'exécution des recommandations de la vérification précédente

Les comptes de l'année 2018 du parti ont été vérifiés ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

L'UPPR a communiqué les documents ci-après :

- le document intitulé « Etats financiers 2019 » contenant :
  - le tableau des ressources 2019 ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse au 31/12/2019 ;
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - le grand livre ;
- le registre de recettes/banque ;
- le registre de dépenses/banque ;
- le registre de recettes/caisse ;
- le registre de dépenses/caisse ;
- le registre « livre journal» ;
- le relevé bancaire du 01/01/2019 au 10/01/2020 ;
- la liste des membres du bureau politique national ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des Impôts;
- la copie du récépissé de déclaration de parti politique ;
- les résolutions du 5e Conseil National le 29 novembre 2019 au siège du parti ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie des statuts et règlement intérieur ;
- les copies des récépissés de déclaration de candidature aux élections communales du 20 novembre 2016 ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livre de recettes et de dépenses :

Les livres de banque recettes et dépenses enregistrent chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par banque.

Les livres de caisse recettes et dépenses enregistrent chronologiquement, sur la base des pièces justificatives, les opérations de recettes et de dépenses effectuées en espèces.

Les quatre livres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako et sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « Livre journal » qui est en fait le livre comptable est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Il enregistre les totaux des opérations mensuelles et en fin d'année. Il est tenu conformément au manuel.

G.1.3. Grand Livre : tenu conformément au manuel, il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes.

G.1.4. Registre des immobilisations : coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako, il enregistre le mouvement des biens du parti conformément au manuel.

G.2. Compte de gestion : il retrace la situation des recettes et des dépenses du parti. Il est tenu conformément au manuel.

G.3. Annexes du compte de gestion : Le parti a communiqué les annexes obligatoires à savoir :

- le détail des comptes de charges et de produits ;
- l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- le relevé bancaire du 31/12/2018 au 01/01/2020.

Observation n°01 : le relevé bancaire porte sur la période du 31/12/2018 au 01/01/2020.

G.4. Pièces justificatives

Elles sont constituées de factures, de reçus et des états de paiement non émargés. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée le 24 avril 2020 par la Section des Comptes, a permis de constater l'existence des biens énumérés.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 5 149 220 FCFA et comprennent :

	FCFA
- Produits internes	1 314 626
- Autres produits	3 834 594
Total	5 149 220

- **Produits internes (ressources propres)**

Suivant le tableau des ressources, les produits internes sont constitués du report du solde au 31/12/2018 (15 626 FCFA), de contributions volontaires et souscriptions communes des membres (1 299 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 3 834 594 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, le procès-verbal d'arrêt de caisse de l'exercice clos, du relevé bancaire et du décret de répartition.

I.2. Vérification des charges

Les charges s'élèvent à la somme de 5 132 433 FCFA et se décomposent comme suit :

	FCFA
- Achats	1 440 000
- Transports	1 965 000
- Charges de personnel	960 000
- Charges financières	25 833
- Impôts	21 600
- Autres charges	720 000
Total	5 132 433

Le poste « Achats » est constitué d'acquisitions de moto.

Le poste « Transports » est relatif aux frais de transport des délégués pour le 5e Conseil National.

Le poste « Charges du Personnel » est relatif aux indemnités payées aux permanents (40 000 FCFA/mois pour Koro et 40 000 FCFA/mois pour Bamako).

Le poste « Charges financières » porte sur les agios bancaires.

Le poste « Impôts » concerne les frais d'enregistrement des contrats de bail (Bamako et Koro).

Le poste « Autres charges » concerne les frais divers loyers Koro et Bamako.

Les dépenses sont justifiées par des factures, le relevé bancaire et des états de paiement non émargés.

Observation n°02 : les dépenses d'un montant total de 480 000 FCFA sont justifiées par des pièces irrégulières (Etats de paiements non émargés).

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	16 787
- Banque :	15 987
- Caisse :	800

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Secrétaire aux finances du parti.

J. Recommandations

Sur la base des constatations faites, la Section des comptes formule les recommandations suivantes :

Constatations	Recommandations
1- le relevé bancaire porte sur la période du 31/12/2018 au 01/01/2020 ;	1. Communiquer un le relevé bancaire sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
2. Les dépenses d'un montant total de 480 000 FCFA sont justifiées par des pièces irrégulières (Etats de paiements non émargés).	2- Justifier toutes les dépenses par des pièces régulières.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour ne certifie pas que les comptes annuels du Parti « Union des Patriotes Pour le Renouveau (U.P.P.R) » sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019**.

YELEMA, LE CHANGEMENT (YELEMA)

Date de dépôt des comptes à la Section des Comptes : le 31/03/2020 sous le n°0248.

A. Identification du parti

A.1. Informations générales

Dénomination complète : «YELEMA, le Changement».

Siège : Bamako, commune IV, Hamdallaye ACI, Rue 244, Porte 166,

Tél : 66 75 51 77 / 76 42 04 05 / 79 20 35 43 / 66 93 19 37.

Sigle : YELEMA.

Devise : « Progrès, Justice Par Nous et Pour Nous.»

Emblème : un cercle de couleur jaune (richesse) et de bordure verte dans lequel se trouve le nom du parti « YELEMA » de couleur verte (prospérité) en haut et blanche (transparence) en bas.

Référence du récépissé : n° 0411/MATCL-DNI du 09/04/2010.

Référence du compte bancaire : n°26001254846-06 BDM-SA Bamako.

A.2. Vérification des informations générales

- **Existence du siège du Parti :** la visite effectuée le 22 avril 2020 par la Section des Comptes a permis de constater l'existence du siège du Parti à l'adresse indiquée, distinct d'un domicile et d'un bureau privé.
- **Existence du compte bancaire :** le Parti dispose d'un compte bancaire en son nom justifié par le relevé et l'attestation bancaire.

B. Tenue régulière des instances statutaires

Le parti a tenu son 1er Congrès Ordinaire les 20 et 21 décembre 2014 dans la salle Lamissa Bengaly à Sikasso (Réf : résolutions).

C. Respect du principe du contradictoire

Suivant lettre n°361/P-SC du 24 août 2020, le rapport provisoire a été communiqué aux responsables du Parti qui y ont pas répondu par lettre sans numéro du 28/09/2020.

D. Participation aux dernières élections générales

Le parti a participé aux dernières élections communales de novembre 2016 (Réf : synthèse des résultats complets des élections communales du 20 Novembre 2016).

E. État d'exécution de la recommandation de la vérification précédente

Les comptes 2018 du Parti ont été vérifiés par la Section des Comptes ; aucune recommandation n'a été faite.

F. Documents communiqués

Le parti a communiqué :

- les états financiers au 31/12/2019 contenant :
  - le compte de gestion au 31/12/2019 ;
  - le tableau des ressources ;
  - le détail des comptes de charges et de produits ;
  - le grand livre ;
  - le procès-verbal d'arrêt de caisse ;
  - le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019
  - les états de rapprochement bancaire ;
  - l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles au 31/12/2019 ;
- le registre de « caisse » ;
- le registre de « banque » ;
- le registre « livre journal » ;
- le registre des immobilisations ;
- la copie du récépissé de modification statutaire ;
- la copie du contrat de bail enregistré au service des impôts ;
- l'attestation bancaire ;
- les statuts et règlement intérieur ;
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses.

G. Tenue de la comptabilité

G.1. Documents comptables

G.1.1. Livres de recettes et de dépenses : le registre de « caisse » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la caisse.

Le registre de « banque » enregistre dans l'ordre chronologique les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la banque.

Les deux registres sont cotés et paraphés par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Ils sont tenus conformément au manuel.

G.1.2. Livre comptable : le registre « livre journal » qui est en fait le livre comptable, est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Il enregistre conformément au manuel en fin de mois en partie double les totaux des journaux recettes/dépenses (banque et caisse) relatifs aux opérations effectuées.

G.1.3. Grand livre : il donne la situation des comptes ainsi que leurs soldes et est tenu conformément au manuel.

G.1.4. Registre des immobilisations : il est coté et paraphé par le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako. Il enregistre conformément au manuel les biens du Parti.

G.2. Compte de gestion

Le compte de gestion donne la situation des charges et des produits. Il est présenté conformément au manuel.

G.3. Annexes au compte de gestion

Le parti a produit les annexes suivantes :

- ✓ le détail des comptes de charges et de produits ;
- ✓ l'inventaire des biens meubles et immeubles ;
- ✓ le relevé bancaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces annexes sont conformes au manuel.

G.4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont constituées de factures, de reçus, d'états de paiement émargés, du décret de répartition et le relevé bancaire. Elles sont numérotées et classées.

H. Vérification de l'état d'inventaire annuel

La visite effectuée par la Section des Comptes le 22 avril 2020 a permis de constater l'existence des biens énumérés dans l'inventaire.

I. Situation financière à partir du compte de gestion

I.1. Vérification des produits

Les produits s'élèvent à la somme de 61 538 968 FCFA et se répartissent comme suit :

• Produits internes	34 061 305
• Autres produits	27 477 663
Total en FCFA	**61 538 968**

- **Produits internes (ressources propres)**

Les produits internes sont constitués du report de solde au 31/12/2018 (33 811 305 FCFA) et des cotisations des membres (250 000 FCFA).

- **Autres produits**

Le parti a bénéficié de l'aide financière d'un montant de 27 477 663 FCFA suivant le décret n°2019-0690/P-RM du 09 septembre 2019 fixant la répartition de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques au titre de l'année 2018.

Il n'a reçu ni don, ni legs, ni libéralité en 2019.

Les produits sont justifiés par des souches de carnets de reçus pré-numérotés, du procès-verbal d'arrêt de caisse pour l'exercice clos, du décret de répartition et du relevé bancaire.

I.2. Vérification des charges

Les charges se chiffrent à 34 949 894 FCFA et se répartissent comme suit :

	FCFA
• Achats	1 750 000
• Transports	0
• Charges de personnel	1 260 000
• Charges financières	110 140
• Impôts	0
• Autres charges	31 829 754
Total	**34 949 894**

Le poste « Achats » est constitué d'achats de climatiseurs et d'ordinateur.

Le poste « Charges de personnel » porte sur les indemnités payées au secrétaire permanent (75 000 FCFA par mois) et au gardien (30 000 FCFA par mois).

Les charges financières sont relatives aux agios de la banque.

Le poste « Autres charges » comprend les frais divers (eau, électricité, loyer, de nettoyage et dératisation du siège, restauration, perdiems de formation, abonnement internet, confection et impression d'affiches, de tee-shirts, de casquettes, de banderoles, d'affiches, de dépliants, de cartes de membres, de calendriers et d'agendas).

Les charges sont justifiées par des factures, des reçus, des états de paiement émargés et du relevé bancaire.

I.3. Vérification du solde au 31/12/2019

	FCFA
Solde du compte de gestion :	26 589 074
• Banque :	26 584 968
• Caisse :	4 106

Le procès-verbal d'arrêt de caisse est signé par le Président et le Trésorier Général.

J. Recommandation

La Section des Comptes ne formule aucune recommandation.

K. Opinion

Sur la base des travaux de vérification effectués selon les normes généralement admises en la matière et en se référant aux dispositions des chapitres IV et V de la loi n° 05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques, **la Cour certifie que les comptes annuels du Parti « YELEMA le changement » (YELEMA) sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.**

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion :

Les travaux de vérification ont porté sur quatre-vingt-deux (82) comptes de Partis Politiques au titre de l'exercice 2019.

A la suite de ces travaux, les comptes de soixante-dix-huit (76) partis politiques ont été certifiés réguliers et sincères tandis six (06) partis politiques ne l'ont pas été. Un (01) dossier d'un Parti n'était qu'une lettre d'information adressée à la Section des Comptes.

Les principales raisons de la non certification des comptes de ces partis politiques sont les suivantes :

- la non tenue de comptabilité régulière conformément au manuel pour la tenue des comptes des Partis Politiques ;
- l'absence de pièces justificatives de recettes et de dépenses, du relevé bancaire de l'année 2019 ;
- la non production du compte de gestion et des annexes obligatoires, des registres livres de recettes-dépenses banque et caisse, livres comptables, registres des immobilisations ;
- l'absence du siège à l'adresse indiquée ;
- la production des pièces justificatives de dépenses ne comportent pas de mentions obligatoires (NIF, RC, Références bancaires) ;
- l'absence de codification et l'inexistence de certains biens énumérés sur l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles.

Recommandations :

La Section des Comptes recommande la relecture de la loi n°05-047 du 18 avril 2005 portant charte des Partis Politiques et celle du manuel à l'usage des responsables des Partis Politiques élaboré depuis novembre 2005 afin de combler les insuffisances constatées.